

Economie du Développement

Et

Culture Générale

**Pour la préparation des Concours d'entrée aux écoles nationales du Sénégal (ENA- ENEA-
ENTSS...)**

N° de CHAPITRES	TITRES	pages
Ch : 1	Introduction générale à l'économie du développement	
Ch : 2	Développement et sous-développement : rapports nord-sud	
Ch : 3	Le développement humain et social	
Ch : 4	Les indicateurs de développement humain	
Ch : 5	Le développement durable	
Ch : 6	Le développement local et la décentralisation	
Ch : 7	La mondialisation	
Ch : 8	Richesse et pauvreté dans le monde	
Ch : 9	Les manifestations de la pauvreté dans les pvd	
Ch : 10	Les relations de commerce internationales	
Ch : 11	Les institutions internationales : mondialisation institutionnelle et internationalisation	
Ch : 12	L'action humanitaire	
Ch : 13	Les enjeux environnementaux du nouveau millénaire	
Ch : 14	La géopolitique mondiale	
Ch : 15	La géopolitique africaine	
Ch : 16	L'économie du Sénégal	
Ch : 17	L'union africaine	
Ch : 18	Le NEPAD	

Ch : 19	Alter mondialisme et antimondialisation	
Ch : 20	Fiches – synthèse des thèmes majeurs en Economie du développement	

Introduction Générale à l'Économie du développement

L'économie du développement est une branche de l'économie qui s'intéresse aux déterminants de la pauvreté et du sous-développement ainsi qu'aux politiques à mettre en oeuvre pour sortir les pays en développement de leur sous-développement.

Sommaire :

1 Définition, objectifs

1.1 Les pionniers du développement (1945 - 1960/65)

1.2 La phase de radicalisation (1960/65 - 1975/80)

1.3 La période de la gestion de la crise (1975/80 - 1995)

2 Moyens du développement

2.1 Amorçage du développement : lieux et secteurs

3 Types de pays par rapport au développement

4 Evolution des types de développement

4.1 Développement humain

4.2 Développement durable

4.3 Décroissance

1 Définition, objectifs

L'économie du développement est un ensemble de pratiques publiques et privées encourageant le développement économique d'un pays ou d'une région, en favorisant la propension à investir, innover, entreprendre, se former, travailler.

L'objectif est de réunir une masse critique de facteurs de production pour atteindre une croissance économique suffisante, apportant notamment une amélioration sensible du niveau de vie des habitants de la zone concernée.

L'économie du développement, en tant que branche à part entière de l'économie, date de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Auparavant les études relatives aux pays pauvres faisaient parti de l'analyse de la croissance. Il n'y avait pas de théories spécifiques à ces pays. Ce n'est que dans les années cinquante que les économistes vont s'attacher à développer des outils propres aux pays en développement ^[1]. Parmi les pionniers du développement on peut citer Paul N. Rosenstein-Rodan, Albert O. Hirschman, Arthur Lewis, Regnard Nurkse, Gunnar Myrdal et Raúl Prebisch. Les premiers travaux des pionniers du développement ne distinguaient pas développement économique et croissance économique. Le développement signifiait obligatoirement l'obtention d'une croissance économique sur longue période. Et inversement toute croissance créerait une amélioration du bien-être de la population et une diminution de la pauvreté. Les travaux s'intéressaient donc aux déterminants de la croissance. Les premières politiques préconisées portaient sur un investissement massif de façon à sortir du sous-développement et mettre en oeuvre un cercle vertueux. Par la suite les économistes du développement ont introduit la séparation entre développement et croissance. Le développement ne peut se faire sans croissance mais une politique de développement doit s'attacher également à réduire les inégalités, satisfaire les besoins fondamentaux...

L'évolution de la pensée économique du développement est généralement découpée en trois phases.

1.1 Les pionniers du développement (1945 - 1960/65)

Dans le contexte d'après guerre marqué par la décolonisation en Asie et en Afrique, du développement des institutions de Bretton Woods et durant la guerre froide la lutte contre la pauvreté était vu comme un moyen de garder ces pays dans le camp occidental, l'économie du développement s'élabore. Les principaux travaux s'attachent à montrer les spécificités structurelles des pays en développement: les cercles vicieux de la pauvreté (Nurkse), le dualisme (Lewis 1955), la croissance équilibrée (Rosenstein-Rodan, Nurkse), la croissance déséquilibrée (Hirschmann), les étapes de la croissance économique (Rostow)...

Le sentiment qui prédominait était un grand espoir, le sous-développement pourrait être résolu rapidement. A cette période, le développement était synonyme de croissance du revenu national. Le

manque de capitaux étant le principal obstacle au développement, les politiques de développement s'orientaient vers une aide publique au développement inspirée du plan Marshall. Etant donné le manque de capitaux, la question de la meilleure allocation qu'il soit de l'investissement se posait avec acuité.

Le secteur clé des pionniers du développement était l'industrie. Les politiques de développement prônées dans cette période d'après guerre s'évertuaient à lancer l'industrialisation des PED sur l'exemple de l'industrialisation des pays avancés.

Le modèle d'Harrod-Domar mettait en lumière le besoin de capitaux des PED. Le taux de croissance dépendait du taux d'épargne; le niveau bas de ce dernier dans les PED devait être compensé par l'aide étrangère. Rosenstein-Rodan allait dans le même sens. Du fait de l'indivisibilité de certains investissements, une grande poussée (big push) était nécessaire.

L'allocation des capitaux restait un sujet débattu, entre les partisans d'un investissement limité à certains secteurs (croissance déséquilibrée, Nurkse) et les partisans d'un investissement plus large (croissance équilibrée, Hirschman).

1.2 La phase de radicalisation (1960/65 - 1975/80)

L'économie du développement s'est radicalisée au cours des années 60. Le sous-développement est alors vu comme la résultante de causes externes. Plusieurs théories vont dans ce sens: théorie de la dépendance, théorie de l'échange inégal, analyse centre-périphérie.

1.3 La période de la gestion de la crise (1975/80 - 1995)

2 Moyens du développement

Les pratiques favorisant le développement peuvent se situer au niveau des dispositions légales, de l'adaptation des infrastructures et de l'éducation, voire de certaines incitations financières. Robert Solow a examiné de près ces aspects, ainsi bien entendu que les organismes publics (Banque mondiale) ou privés (Fondation Soros) chargés de promouvoir le développement.

La **transition** entre une économie sous-développée et une économie en développement suppose un cumul suffisant, dépassant un seuil critique d'initiative, d'adaptation culturelle, éducative, et législative, et de moyens matériels. En particulier, les exemples des pays émergents, y compris des plus importants en population tels que la Chine, l'Inde et le Brésil, ont montré que le démarrage

économique était favorisé par l'introduction de mesures de libéralisation des initiatives privées relevant du libéralisme économique.

2.1 Amorçage du développement : lieux et secteurs

Concernant la nature et la localisation des projets d'amorçage, on distingue :

- le développement partant de la base, à partir de **micro-projets** très localisés, associant la population et faisant confiance à son initiative,
- et le développement à partir de **gros projets d'investissements**, qui bien que nécessaires et, pour certains, indispensables, peuvent avoir des effets plus aléatoires et moins « entraînants » pour le reste de l'économie.

Les théories modernes de développement (Michael Porter) insistent par ailleurs sur la notion de **pôle de compétence géographique**, où se regroupent des savoir-faire apportant une excellence exclusive, source d'avantage compétitif. Le pivot peut être est une université dotée d'un centre de recherche de renom et très motivée par la coopération avec les entités économiques et financières. Deux exemples:

- La Silicon Valley regroupe ces trois compétences : universitaire (Stanford, Berkeley, Santa Clara), entreprises technologique (la première fut Hewlett-Packard) et fonds de capital risque.
- Des pays émergents, comme l'Inde (Bangalore, Bombay pour la sous-traitance de logiciels informatiques et pour les principes actifs pour médicaments génériques), la Chine (industrie spatiale) et le Brésil (génétique agricole), jouent, outre des activités plus classiques à main d'œuvre non qualifiée, ce domaine de l'avancée technologique.

3 Types de pays par rapport au développement

Une distinction peut être faite entre

- pays développés,
- pays émergents (pays en voie de développement / pays en développement),
- et pays sous-développés.

Les aspects sociétaux diffèrent des uns aux autres et leur étude fait l'objet de la sociologie du développement.

A noter qu'il peut y avoir déclin économique de pays jusque là développés (par exemple, l'Argentine était une puissance économique au début du XX^e siècle). Il peut provenir indépendamment de circonstances imprévisibles internes ou externes,

- soit d'erreurs économiques et d'imprévisions,
- soit d'un relâchement de l'attitude face aux efforts et adaptations nécessaires pour maintenir le développement, lequel n'est jamais assuré.

4 Evolution des types de développement

4.1 Développement humain

4.2 Développement durable

Certains prônent le développement durable ou la croissance durable, en gérant de façon parcimonieuse tout ce qui est ressource naturelle dont certaines pourraient se tarir ou se dégrader.

Cette gestion est certes nécessaire, mais l'économie moderne, dite économie post-industrielle relève de l'économie du savoir, dont la matière première (et, en parallèle, le facteur de production déterminant) est l'éducation, l'information, le savoir faire, la créativité.

Il y donc moindre utilisation de ressources physiques, sauf dans les pays émergents où il s'agit de passer par une phase industrielle. Par exemple nombre d'activités de service (à l'exception des transports) et les secteurs de haute technologie (logiciels informatique, réseaux de télécommunication) consomment bien moins de matière et d'énergie que des secteurs économiques plus « mûrs », tels que l'automobile par exemple.

En tout cas, le développement durable est considéré comme un objectif pour l'humanité et il hypothèque les conditions de vie des générations futures.

4.3 Décroissance

Les Indicateurs de développement humain

Les **indicateurs de développement humain** (IDH), ou en anglais *human development indicators*, sont des indicateurs chiffrés utilisés par le Programme des Nations unies pour le développement pour estimer le développement d'un pays. À partir de ces indicateurs, on calcule un indicateur composite, l'**indice de développement humain** ou **IDH** (*human development index*, HDI). Contrairement au revenu par habitant, l>IDH prend en compte le caractère multidimensionnel du développement. Il utilise trois éléments (longévité, scolarisation et alphabétisation, niveau de vie) comme mesure indirecte de la qualité de vie. L>IDH a été conçu d'après une idée de l'économiste indien **Amartya Sen**.

Indice de développement humain

Principe

L>IDH est un *indice composite* sans dimension compris entre 0 (exécrable) et 1 (excellent). Il est la moyenne de trois indices quantifiant

- la *longévité* (espérance de vie à la naissance), qui permet de mesurer indirectement la satisfaction des besoins matériels essentiels tels que l'accès à une alimentation saine, au logement, à une bonne hygiène et aux soins médicaux ;
- le *niveau d'éducation* (taux de scolarisation et d'alphabétisation), qui traduit la satisfaction des besoins immatériels comme la capacité de participer aux prises de décision sur le lieu de travail ou dans la société ;
- le *niveau de vie* (logarithme du produit intérieur brut par habitant en parité de pouvoir d'achat), afin d'englober les éléments de la qualité de vie qui ne sont pas décrits par les deux premiers indices tels que la mobilité ou l'accès à la culture.

En 2002, l>IDH va de 0,942 pour la Norvège (1^{re}) à 0,275 pour le Sierra Leone (173^e). La moyenne mondiale est de 0,722. Le PNUD classe les pays en trois groupes :

- pays à développement humain élevé (IDH \geq 0,8) : 53 pays d>IDH moyen 0,918 ;
- pays à développement humain moyen (0,5 \leq IDH < 0,8) : 84 pays d>IDH moyen 0,691 ;

- pays à faible développement humain (IDH < 0,5) : pays d'IDH moyen 0,448.

Calcul de l'IDH

Principe

L'IDH se calcule comme moyenne des indices de longévité, niveau d'éducation et niveau de vie. Ces indices sont calculés à partir d'une donnée chiffrée par interpolation linéaire entre deux valeurs extrémales possibles et/ou admissibles de cette donnée ; la valeur maximale correspond à un indice de 1 (excellent) et la valeur minimale, de 0 (exécration).

Formules

L'IDH vaut

$$IDH = \frac{A + D + E}{3},$$

Où A , D et E sont les indices de longévité, niveau d'éducation et niveau de vie.

Le calcul des indices est donné dans le tableau ci-dessous.

Calcul des indices composant l'indice de développement humain.

Indice	Mesure	Valeur minimale	Valeur maximale	Formule
Longévité	espérance de vie à la naissance (EV)	25 <u>ans</u>	85 <u>ans</u>	$A = \frac{EV - 25}{60}$
Education	Taux d'alphabétisation (TA)	0%	100%	$D = \frac{2TA + TBS}{3}$
	Taux brut de scolarisation (TBS)	0%	100%	

Niveau de vie	logarithme du <u>PIB</u> par habitant en parité de pouvoir d'achat	100 <u>USD</u>	40 000 <u>USD</u>	$E = \frac{\log_{10} \text{PIB} - 2}{2,60206}$
----------------------	--	----------------	-------------------	--

Exemple

En Côte d'Ivoire, l'espérance de vie à la naissance est $EV = 41,2$ ans, les taux d'alphabétisation et scolarisation $TA = 49,7\%$ et $TBS = 42\%$ et le produit intérieur brut par habitant $PIB = 1\,520$ dollars en parités de pouvoir d'achat. Les indices composant l'IDH sont :

*Longévité

$$\begin{aligned}
 A &= \frac{EV - 25}{60} \\
 &= \frac{41,2 - 25}{60} \\
 &= 0,27
 \end{aligned}$$

* niveau d'éducation

$$\begin{aligned}
 D &= \frac{2TA + TBS}{3} \\
 &= \frac{2 \times 49,7/100 + 42/100}{3} \\
 &= 0,4542
 \end{aligned}$$

*Niveau de vie

$$\begin{aligned}
 E &= \frac{\log_{10} \text{PIB} - 2}{2,60206} \\
 &= \frac{\log_{10} 1520 - 2}{2,60206} \\
 &= 0,4713
 \end{aligned}$$

*L'IDH vaut donc

$$\begin{aligned} \text{IDH} &= \frac{A + D + E}{3} \\ &= \frac{0,27 + 0,4713 + 0,4542}{3} \\ &= 0,3985 \end{aligned}$$

Autres indicateurs de développement

humain

- Indicateurs de pauvreté
- Indicateurs de longévité et de santé
- Indicateurs d'éducation
- Indicateurs d'accès aux ressources pour une vie décente
- Indicateurs de préservation des ressources
- Indicateurs de sécurité individuelle
- Indicateurs d'égalité entre hommes et femmes

Les femmes sont en général plus durement touchées que les hommes par les problèmes de développement. Le Pnud mesure cela avec deux indices composites de développement humain :

- l'ISDH, indicateur sexo-spécifique de développement humain (GDI en anglais) ;

il s'agit de l'IDH calculé séparément pour la population masculine et pour la population féminine, avec un facteur de correction pour représenter le fait que la durée de vie des femmes est naturellement plus élevée. La discrimination sexuelle est considérée comme extrême lorsque l'ISDH féminin est inférieur de vingt points à l'IDH. Avec ce calcul, les neuf pays où la discrimination sexuelle est la plus extrême sont : le Yémen (-58), l'Arabie saoudite (-35), Oman (-32), la Guinée-Bissau (-31), le Soudan (-29), la Syrie (-23), la Libye (-22), Belize (-21), l'Algérie (-20).

- l'IPF, indicateur de la participation des femmes (GEM en anglais).

Indicateurs des droits humains et des travailleurs

Chapitre :

Richesse et pauvreté dans le monde

SOMMAIRE

Introduction

L'idée essentielle

Définitions

Quelques Chiffres

Richesse et pauvreté dans le monde

1. Les écarts de richesse entre les pays développés et le tiers monde

A. Un large éventail de la pauvreté à la richesse

B. Les critères de mesure de ces inégalités

C. Les symptômes de la pauvreté

2. Les causes des écarts de richesse

A. Les causes géographiques

B. Les causes historiques, économiques et politiques

C. Les causes démographiques

3. La diversité à l'intérieur des sud et des nord

A. Le tiers monde est de plus en plus divers

B. Le Nord est moins divers

conclusion

Introduction

➤ L'idée essentielle

Il existe dans le monde actuel de grands écarts de richesse entre les pays et les individus. Ces écarts se sont creusés au xx^e siècle. On parle de monde à plusieurs vitesses pour caractériser cette diversité.

➤ Définitions

IDH : Sigle créé par l'ONU, désignant l'Indice de Développement Humain. L'IDH permet de mesurer les conditions de vie des habitants d'un pays. Il prend en compte l'espérance de vie, le taux d'alphabétisation et les revenus d'une population. Il se mesure de 0 à 1 ; plus il est élevé, plus la situation des populations est satisfaisante (celui de la France est de 0,946).

PMA : Pays les moins avancés. Ex. : l'Inde, le Mali (Afrique de l'Ouest).

PNB/hab. : Le Produit National Brut par habitant est l'ensemble de la production d'un pays en un an, divisée par le nombre d'habitants.

➤ Quelques Chiffres

Quelques PNB/hab. significatifs en 1995 :

Pays riches	Pays du Sud
Japon : 39 600 \$	Corée du Sud : 9 700\$
États-Unis : 27 000 \$	Brésil : 3 600 \$

France : 25 000 \$	Inde : 340 \$
--------------------	---------------

➔ **Richesse et pauvreté dans le monde**

L'étude du monde actuel fait ressortir de très fortes inégalités entre riches et pauvres, qu'il s'agisse de continents, de pays ou d'habitants d'une même ville. Ces inégalités économiques et sociales se creusent-elles ou se réduisent-elles en cette fin de xxe siècle ?

1. Les écarts de richesse entre les pays développés et le tiers monde

A. Un large éventail de la pauvreté à la richesse

– À l'échelle du monde, il existe une opposition entre les pays développés, dits du Nord (car ils se situent pour l'essentiel dans l'hémisphère Nord, à part l'Australie et la Nouvelle-Zélande), et ceux du tiers monde ou du Sud. Les pays développés sont des pays riches, qui jouissent d'un haut niveau de développement. Au contraire, ceux du Sud connaissent de nombreux problèmes et leurs populations sont très pauvres.

– À l'échelle des continents, il existe également de très grands écarts de richesse. Ainsi, l'Amérique du Nord est très riche, tandis que l'Amérique latine est, pour l'essentiel, composée de pays pauvres. De même, à l'intérieur de chaque continent, de grandes disparités se font jour : ainsi, en Europe, la Roumanie est beaucoup plus pauvre que la Suisse.

– À l'échelle d'un pays, il est fréquent que des régions riches et des régions pauvres se côtoient. C'est le cas en Italie : les régions du Nord, qui constituent le cœur économique et industriel du pays, sont très riches ; au contraire, celles du Sud, plus rurales, sont nettement plus défavorisées (taux de chômage très élevé).

– Dans les grandes villes, il existe des quartiers riches et des quartiers pauvres, parfois très proches. Ainsi, à Mexico, les bidonvilles jouxtent les immeubles modernes. À New York, le centre des affaires, Manhattan, est voisin du quartier noir pauvre, Harlem.

B. Les critères de mesure de ces inégalités

– Les écarts de richesse entre les pays se mesurent à l'aide du PNB/hab. Cet indicateur permet des comparaisons internationales, mais il constitue une mesure de la richesse des habitants seulement en fonction de la richesse totale du pays ; il ne donne aucune indication sur les conditions de vie des habitants. Or, un pays peut être riche et ses habitants pauvres faute de redistribution équitable des richesses.

– Pour évaluer les conditions de vie des populations, on utilise l’IDH. Là encore, les écarts sont très forts entre les pays développés comme le Canada (plus fort IDH du monde) et ceux du tiers monde comme l’Inde (où l’IDH est faible).

C. Les symptômes de la pauvreté

– Les pays du Sud connaissent des problèmes économiques et sociaux considérables, liés à la faiblesse des revenus de l’État et des citoyens. Les populations du tiers monde sont ainsi confrontées à des problèmes :

- d’alimentation : famines, malnutrition (alimentation insuffisante) fréquente ;
- de santé : forte mortalité des bébés, faible espérance de vie ;
- d’éducation : les taux d’alphabétisation sont souvent faibles parce que l’État n’a pas les moyens d’éduquer le nombre très important d’enfants et que les parents ne peuvent pas les envoyer à l’école ;
- d’emploi : le chômage est très important, d’autant plus que la part de jeunes adultes (qui cherchent un travail) est élevée dans la population. Beaucoup sont obligés de travailler dans l’illégalité ou d’exercer des « petits boulots » ;
- de logement : les conditions de vie sont très difficiles, des familles sont obligées de vivre dans des bidonvilles, beaucoup n’ont pas accès à l’eau potable ou à l’électricité.

– Les sociétés des pays du Sud sont très inégalitaires : une petite minorité très riche et une large majorité pauvre, qui vit dans des conditions très précaires, coexistent. Ces inégalités criantes s’observent notamment dans les grandes villes.

2. Les causes des écarts de richesse

A. Les causes géographiques

– Les différences entre pays (ou régions) riches et pauvres peuvent s’expliquer par des causes climatiques (les régions quasi désertiques sont défavorisées), par le relief (les régions de montagne sont souvent plus pauvres, comme les Andes en Amérique du Sud) ou bien par la nature des sols (difficulté de cultiver sur les sols pauvres du Sahel en Afrique). Les catastrophes naturelles peuvent également aggraver le dénuement de certaines régions (inondations au Bangladesh).

– L’inégale répartition des ressources naturelles (comme l’eau, le pétrole) est aussi facteur d’inégalités de richesse. Ainsi, les pays du Moyen Orient (Arabie Saoudite, Koweït) sont devenus très riches grâce au pétrole, tandis que certains pays d’Afrique doivent tout importer, ce qui pèse sur le budget de l’État.

B. Les causes historiques, économiques et politiques

– La réussite des pays développés s’explique souvent par la révolution industrielle, qui a eu lieu en Europe et aux États-Unis au XIXe siècle. De cette époque date l’essor économique de ces pays, fondé sur l’industrie.

– Au contraire, les pays du tiers monde n’ont pas connu cette phase de décollage économique lié à l’industrialisation. Certains ont attribué le retard de ces pays à la colonisation par les pays européens.

– Certains pays sont durablement appauvris par des guerres ou par des problèmes économiques liés à leur régime politique. C’est le cas de l’Afghanistan ou encore de l’Irak. Au contraire, une situation de paix est souvent favorable à la prospérité.

C. Les causes démographiques

– La forte croissance démographique peut également être un facteur qui aggrave les problèmes économiques. En effet, il est difficile pour un État pauvre de subvenir aux besoins d’une population très nombreuse (éducation, santé...).

– Cependant, une population nombreuse peut aussi être un atout pour l’économie, comme aux États-Unis, parce qu’elle constitue un grand marché de consommation et procure une main-d’œuvre abondante.

3. La diversité à l’intérieur des suds et des nords

A. Le tiers monde est de plus en plus divers

– Les PMA sont les pays les plus pauvres du monde. Leur population est confrontée à de nombreux problèmes et connaît des conditions de vie très précaires.

– D’autres pays, comme la Chine, connaissent actuellement un développement certain. Le niveau de vie de la population s’élève et les conditions de vie s’améliorent (alphabétisation, hausse de l’espérance de vie, amélioration de la ration calorique...).

– Les pays disposant de ressources importantes en pétrole, comme l’Arabie Saoudite, ont connu un enrichissement rapide et spectaculaire. La plupart de leurs habitants y vivent dans de très bonnes conditions.

– Quelques pays, appelés NPI (ou pays émergents), connaissent un développement rapide fondé sur l’industrie, grâce à un faible coût de la main-d’œuvre. Le niveau de vie est similaire à celui des pays les moins développés d’Europe. Cependant, cette réussite demeure fragile, comme l’illustre la

crise économique en Asie de 1997, qui a plongé des millions de personnes dans la misère.

B. Le Nord est moins divers

– Les grandes puissances économiques qui composent la Triade sont des pays riches. Leur population dispose d'un haut niveau de vie, qui leur permet d'avoir accès à la consommation et de vivre agréablement. Mais ces pays connaissent également des problèmes, comme le chômage ou l'exclusion. Une partie de leur population est pauvre (13 % de pauvres aux États-Unis).

– Certains pays, à économie largement agricole, sont un peu moins riches, comme la Grèce. Les conditions de vie des populations y sont néanmoins satisfaisantes.

– La Russie et les PECO connaissent des évolutions contrastées. Leur point commun est d'être en période de transition, entre le modèle communiste et l'économie de marché. Certains, comme la Pologne ou la Hongrie, progressent rapidement tandis que la Russie traverse une grave crise qui appauvrit la population.

Le monde actuel présente donc un très large éventail de la pauvreté à la richesse. Ces inégalités ont tendance à se creuser davantage.

La Mondialisation

Le terme mondialisation désigne le développement de liens d'interdépendance entre hommes, activités humaines et systèmes politiques à l'échelle de la planète. Ce phénomène touche la plupart des domaines avec des effets et une temporalité propre à chacun.

Ce terme est souvent utilisé aujourd'hui pour désigner la mondialisation économique, et les changements induits par la diffusion mondiale des informations sous forme numérique sur la Toile.

Sommaire

1 Définitions

1.1 Mondialisation et globalisation

1.2 Mondialisation

1.3 Mondialisation et mondialisme

2 Historique

2.1 Avant le XVIIe siècle

2.2 Le XIXe siècle : essor de la révolution industrielle

2.3 Les chaos du « court XXe siècle »

3 La mondialisation au XXIe siècle

3.1 Échanges de biens matériels

3.2 Mondialisation de l'information

3.3 Changement de représentation

4 Aspects de la mondialisation contemporaine

4.1 Aspects économiques

4.1.1 Pays riches

4.1.2 Nouveaux pays industrialisés

4.1.3 Pays pauvres

4.2 Culture et société

4.3 Aspects politiques

4.4 Aspects humains

4.4.1 Migrations

4.4.2 Tourisme

5 Conceptions de la mondialisation

6 Articles de presse

Démocratiser la mondialisation

Mondialisation de la démocratie et sécurité collective

1 Définitions

Le terme « mondialisation » apparaît dans la langue française en 1964^[1] dans le cadre de travaux économiques et géopolitiques. Il désigne initialement le seul mouvement d'extension des marchés des produits industriels à l'échelle des blocs géopolitiques de la Guerre froide. Longtemps cantonné au champ académique, il se généralise au cours des années 1990, d'une part sous l'influence des thèses d'émergence d'un « village global » portées par le philosophe Marshall MacLuhan, et surtout par le biais des mouvements antimondialistes et altermondialistes, qui attirent, par leur dénomination même, l'attention du public sur l'ampleur du phénomène.

1.1 Mondialisation et globalisation

La distinction entre ces deux termes est propre à la langue française. Le mot anglo-saxon original est globalization, repris par la plupart des autres langues.

D'un point de vue étymologique, monde et globe sont

suffisamment proches pour que mondialisation et globalisation soient synonymes dans leur emploi initial en langue française (1964 pour le premier, 1965 pour le second). Toutefois, la proximité de "globalisation" avec l'anglo-saxon et la particularité de mondialisation ont amené une divergence sémantique. En français, le terme "globalisation" désigne l'extension supposée du raisonnement économique à toutes les activités humaines, tandis que le terme "mondialisation" désigne l'extension planétaire des échanges qu'ils soient économiques, culturels, politiques ou autres.

1.2 Mondialisation

De manière complètement générique, le terme mondialisation désigne un processus historique par lequel des individus, des activités humaines et des structures politiques voient leur dépendance mutuelle et leurs échanges matériels autant qu'immatériels s'accroître sur des distances significatives à l'échelle de la planète. Elle consiste en l'interdépendance croissante des économies et contribue à l'expansion des échanges et des comportements.

La genèse du terme explique que ce processus soit le plus souvent envisagé sous le seul aspect de la mondialisation économique, développement des échanges de biens et de services, augmentée depuis la fin des années 1980 par la création de marchés financiers au niveau mondial. Toutefois s'y ajoutent :

- l'aspect culturel qu'apporte l'accès d'une très large partie de la population mondiale à des éléments de culture de populations parfois très lointaines d'une part et aussi la prise de conscience par les pays développés dans leur ensemble de la diversité des cultures au niveau mondial,
- l'aspect politique que représente le développement d'organisations internationales et d'ONG.

En toute rigueur, il conviendrait ainsi de parler des mondialisations, afin de distinguer le domaine considéré (économie, culture, politique) et la période historique envisagée.

1.3 Mondialisation et mondialisme

Si la mondialisation est un processus qui se traduit par des faits, le mondialisme est une idéologie. Celle-ci affirme le caractère inéluctable de la mondialisation et son incompatibilité avec la structure de l'État-nation, son caractère inhérent à vouloir apporter la paix définitive par l'instauration d'un gouvernement mondial passant par un humanisme. Le mondialisme en tant que tel ne constitue cependant pas une idéologie constituée. On le retrouve au sein d'idéologies plus vastes, allant du néolibéral à l'internationalisme d'extrême-gauche.

Un glissement du sens du terme vers sa seule acception néo-libérale a donné naissance aux termes d'antimondialisation et d'altermondialisation pour désigner des courants de pensée visant respectivement à limiter le processus de mondialisation ou à en modifier le contenu.

2 Historique

Si le vocable « mondialisation » est récent, il désigne cependant différentes périodes de l'Histoire, dont certaines anciennes.

2.1 Avant le XVIIe siècle

Les hommes du XVII^e siècle ou des siècles antérieurs avaient des représentations du monde différentes des nôtres. La terre était peuplée de moins de 700 millions d'habitants. On ne peut donc pas vraiment parler de mondialisation.

On constate pourtant que des événements politiques et culturels majeurs ponctuent l'Histoire :

- Extension de l'empire romain, unification de la Chine, grands mouvements de population,
- Extension de l'empire byzantin à partir du VI^e siècle (empereur Justinien),

- Formation de l'empire carolingien aux IX^e siècle-X^e siècle, extension musulmane,
- Ouverture de routes commerciales dès la fin du X^e siècle en Europe (cf Pierre Riché, le terme Europe n'était pas encore employé), (foires de Champagne au XII^e siècle, à cette époque, la Chine est florissante avec empire Song.
- La Chine lançait dès 1415 des expéditions vers l'Afrique (amiral Huang Ho) beaucoup plus audacieuses que les expéditions de Christophe Colomb.
- La Renaissance au XV^e siècle s'accompagne d'échanges maritimes en mer du nord, en mer Baltique (Hanse), et entre la mer du nord et les ports italiens qui contournent l'Espagne. Au XVI^e siècle suivront les grandes découvertes.

Ces changements s'accompagnent d'une extension considérable de l'espace connu ainsi que des échanges économiques, technologiques et culturels entre civilisations.

L'étude des échanges de biens de ces époques incite à penser que l'historiographie du XIX^e siècle a sous-estimé l'importance des échanges matériels et culturels entre civilisations éloignées jusqu'à la fin du Moyen Âge. Par exemple :

- La Route de la soie existait bien avant le XIII^e siècle,
- La mise en évidence de liens commerciaux réguliers entre la région de la baltique et Rome,
- La découverte en Chine de vases grecs accreditte l'existence de mouvements mondiaux de biens et d'idées dès l'Antiquité,
- On peut également donner en exemple le rôle fondamental des routes commerciales arabes sur l'islamisation de l'Afrique,
- Il y eut aussi des échanges entre l'Inde et l'Islam vers le IX^e siècle, conduisant à l'introduction progressive en Europe du système de numération positionnel décimal à partir de l'An mil.

Aux XVe et XVIe siècle, le mouvement de la Renaissance entraîne un grand bouleversement : l'imprimerie apparaît, on prend conscience de la rotondité de la terre, les européens font de grandes découvertes.

Pendant le siècle des Lumières, la diffusion de la presse, la prise de conscience de l'héliocentrisme, l'industrialisation et la colonisation entraînent d'autres types de bouleversements, que Montesquieu analyse en ces termes : « Aujourd'hui nous recevons trois éducations différentes ou contraires : celles de nos pères, celles de nos maîtres, celle du monde. Ce qu'on nous dit dans la dernière renverse toutes les idées des premières ».

2.2 Le XIXe siècle : essor de la révolution industrielle

Le XIX^e siècle marque véritablement l'essor de la révolution industrielle correspondant à la période appelée contemporaine par les historiens. Le ressort essentiel du processus est alors l'abaissement des coûts de transport, avec la généralisation de la machine à vapeur et celui des coûts de communication avec le télégraphe. Ces deux éléments permettent la mise en communication des différentes parties du globe et d'importants transferts d'hommes, de biens et de savoirs en fonction des inégalités de peuplement, de richesse et de pouvoir.

Le XIX^e siècle (entendu au sens des historiens, il commence avec la Révolution française et finit avec la Première Guerre mondiale) voit ainsi se dérouler des flux de population à l'échelle planétaire. Alors qu'en Europe, la Révolution agricole éloigne les paysans de leur campagne et que les villes absorbent avec difficulté la hausse soudaine de la population du vieux continent (elle quadruple entre 1750 et 1900), les occidentaux migrent massivement à travers le monde (Amériques, Australie, Algérie...). Ces flux de population modifient en profondeur la répartition de la main d'œuvre au niveau mondial.

Au niveau économique, l'industrialisation rend possible le développement d'échanges de produits manufacturés entre pays industrialisés et en cours d'industrialisation, tandis que la colonisation entraîne des flux de matières premières depuis les colonies vers l'Europe. L'impact économique de ces échanges est cependant faible au regard de celui induit par les migrations mondiales.

La colonisation a également pour effet d'intégrer l'essentiel de la planète dans un espace politique commun, et de favoriser des transferts financiers entre pays ainsi que vers les colonies.

Dans le domaine culturel, la multiplication des récits de voyage ou des modes comme le japonisme montrent la montée en puissance dans l'imaginaire européen d'autres cultures, elles-mêmes souvent mises à mal par la colonisation. Jules Verne fait faire à Phileas Fogg Le Tour du monde en quatre-vingts jours, grâce au génie technique européen. À cette époque cependant, le mondialisme trouve sa première expression d'ampleur sur le socle du marxisme avec la fondation des Internationales.

2.3 Les chaos du « court XXe siècle »

Les débuts du XX^e siècle sont marqués par une méfiance croissante à l'égard des échanges mondiaux, entraînant le repli de nombreux pays sur eux-mêmes au détriment du processus de mondialisation.

- Le phénomène commence dans le secteur où les échanges étaient les plus importants, celui de flux humains. En mettant en place de quotas à l'immigration (1911 pour les asiatiques, 1921 pour les autres populations), les États-Unis arrêtent brutalement le flux le plus important, tandis que les révolutions russes privent l'Europe d'un important partenaire commercial et financier.

- La plupart des pays érigent alors d'importantes barrières douanières dans le but de protéger leur économie. Ce brusque cloisonnement des échanges matériels et financiers est un facteur essentiel de la crise des années 1930, qui marque le point d'arrêt quasi-total de la mondialisation.
- Le rejet de ce processus dépasse alors le simple plan économique pour s'étendre à la politique, avec l'effondrement de la Société des Nations et un refus des cultures étrangères et des étrangers eux-mêmes qui tourne souvent à la xénophobie.

La mondialisation militaire vue des États-Unis : répartition géographique du commandement Interarmées de Combat. Cette présence globale permettant la projection de la puissance armée, sous la forme la plus adaptée à l'action requise par la géostratégie et la tactique, forme la base de l'ensemble des interventions militaires depuis 1947. Ce déploiement contribue pour beaucoup pour l'opinion publique mondiale dans la perception d'un Empire américain.

Si le début du XX^e siècle freine la mondialisation, la deuxième moitié du XX^e relance et accélère ce processus. Après 1945, celui-ci reprend, de manière très inégale en fonction des domaines. La reconstruction de l'Europe ainsi, la mise en place du bloc soviétique puis les décolonisations limitent la portée des échanges de biens et de services. La mondialisation s'inscrit alors plutôt dans la création d'organisations internationales, ONU, Banque Mondiale, FMI ou GATT, ainsi que dans la généralisation des produits de la culture des États-Unis, en particulier le cinéma.

Alors que le terme est déjà utilisé, ce n'est que vers 1971 que les échanges de biens retrouvent, en part du PIB mondial, leur niveau de 1910 et que reprend véritablement la mondialisation économique. Appuyée sur la baisse des coûts de transport, celle-ci désigne essentiellement le développement des échanges en biens manufacturés entre pays riches et nouveaux pays industrialisés (Corée du Sud, Taiwan, Brésil, Argentine...), qui représentent 80% du commerce mondial. Au sein du COMECON, la planification favorise de même d'importants échanges de biens, largement en isolation vis-à-vis du reste du monde.

Au début des années 1980, de vastes zones géographiques (Afrique, essentiel de l'Asie) ainsi que les secteurs primaire (agriculture) et tertiaire (services) restent hors du processus de mondialisation économique, tandis que les flux de population restent faibles. Par ailleurs, l'amélioration des flux d'information ainsi que l'assouplissement des lois portant sur l'investissement étranger favorise la mise en place de marchés financiers d'échelle internationale.

3 La mondialisation au XXIe siècle

La forme actuelle de la mondialisation repose sur deux facteurs essentiels :

- la faiblesse des coûts de transport au regard des écarts des coûts de production (au sens économique du terme), qui touche les biens matériels,
- la baisse des coûts de communication au niveau mondial, qui touche la diffusion sous forme numérique des informations.

3.1 Échanges de biens matériels

Le premier facteur explique la mise en place d'une division internationale du travail, puisqu'il peut être rentable de faire fabriquer une marchandise dans un pays pour la transporter et la vendre dans un autre. La généralisation de ce procédé à l'ensemble du processus de production (un bien est fabriqué en plusieurs étapes correspondant à autant de pays différents) entraîne la croissance d'interdépendances économiques d'autant plus fortes que les échanges le sont. La France et l'Allemagne en sont un exemple. Ce phénomène constitue essentiellement une continuation de ce qui avait été amorcé au XIX^e siècle.

Ce processus trouve sa contrepartie dans la volonté des pays les plus riches de diminuer les droits de douane existant entre eux ainsi que ceux portant sur leurs produits dans les pays moins industrialisés. Les négociations du GATT puis de l'Organisation mondiale du commerce voient ainsi une diminution considérable des barrières douanières ainsi que l'élargissement de ce processus à l'agriculture et aux services.

3.2 Mondialisation de l'information

La grande nouveauté de la mondialisation du début du XXI^e siècle est la mise en place de technologies de l'information (TIC), en sources ouvertes ou fermées, elles aussi à l'échelle mondiale. Avec l'accès à ces outils, la mondialisation touche autant les individus que les États ou les entreprises, avec une perception très variable selon les individus.

Le premier effet de cette mutation technologique est la financiarisation de l'économie et le développement des entreprises multinationales et transnationales. La meilleure information sur les différences de coûts entre les pays permet en effet aux capitaux de circuler sans l'intermédiation des banques en permettant l'établissement de marchés financiers intégrés au niveau international.

La prise de conscience de l'unicité de la planète face aux problèmes écologiques est une caractéristique fondamentale de la fin du XX^e siècle et du début du XXI^e. Plusieurs événements ont en effet marqué ce début de millénaire sur le plan écologique et sociétal. Les questions écologiques engagent désormais la responsabilité des entreprises. Elles trouvent leur expression dans le développement des Organisations non gouvernementales (WWF, Médecins sans frontières, etc), qui deviennent des interlocuteurs des entreprises, parmi d'autres parties prenantes.

Ces enjeux de globalisation entraînent la nécessité de politiques d'innovation, dans lesquelles la gestion des connaissances et la propriété intellectuelle ont encore plus d'importance que les outils de communication pure.

Contrairement aux facteurs purement financiers, la mondialisation des technologies de l'information du type web, internet et autres medias touche directement les individus. L'exposition à des produits culturels étrangers (dessins animés japonais, cinéma indien, danses d'Amérique du Sud,...) n'est plus le privilège d'une élite. Elle fait prendre conscience de la diversité des cultures au niveau mondial.

3.3 Changement de représentation

On perçoit confusément que la mondialisation, qui s'accompagne d'enjeux de développement durable, correspond au début d'un nouveau cycle historique.

Les cycles historiques précédents étaient par exemple la Renaissance (période historique), le siècle des Lumières. Les caractéristiques communes de ces cycles sont :

- un changement des représentations du monde, conduisant à de nouvelles représentations sociales, de nouveaux paradigmes,
- un changement des modes de diffusion de l'information et de la connaissance,
- le renouveau des échanges commerciaux,
- la lecture scientifique des textes fondamentaux
- la remise en honneur de la culture antique.

Le philosophe Michel Foucault parle d'épistémè pour une représentation du monde. La mondialisation correspondrait selon lui à un nouvel épistémè, qu'il qualifie d'hypermodernité.

4 Aspects de la mondialisation contemporaine

4.1 Aspects économiques

L'évaluation des conséquences de la mondialisation économique comprend plusieurs volets, très contrastés selon la richesse du pays considéré.

4.1.1 Pays riches

Pour les pays riches, la mondialisation économique comporte deux bénéfices essentiels. Le premier profite au consommateur, qui a accès à un éventail plus large de biens (diversité) à un prix plus faible que s'ils étaient fabriqués dans le pays même. Quantitativement, cet effet est considérable, et peut être appréhendé en additionnant les gains des consommateurs à l'achat de produits textiles chinois. Le second bénéfice profite aux détenteurs du capital, qui obtiennent un meilleur rendement de leurs capitaux.

Les pays riches souffrent en revanche de la délocalisation de leurs industries intensives en main-d'œuvre peu qualifiée, ainsi que de la concurrence accrue entre pays riches eux-mêmes. Quantitativement peu importants, ces effets posent cependant des problèmes du fait qu'ils sont localisés, touchant particulièrement certains individus ou certaines régions, alors que les gains sont répartis sur l'ensemble de la population. La part de la population active en concurrence avec la main-d'œuvre peu qualifiée des pays en voie de développement n'est seulement que de 3%.

Les études quantitatives économétriques tentant d'évaluer ces deux aspects arrivent toutes à la conclusion que les gains des pays riches à la division internationale du travail sont supérieurs aux pertes (délocalisations, désindustrialisation) par plusieurs ordres de grandeur. Le problème des pays riches face à la mondialisation économique serait donc avant tout un problème de répartition de gains afin de pouvoir indemniser les perdants en leur accordant une part des gains proportionnée à leur perte.

La mondialisation économique incite également les pays riches à se faire concurrence en matière de réglementation, de protection sociale, de fiscalité et d'éducation. Le bilan de cette concurrence est actuellement impossible à établir. Selon les opinions, elle conduit à un moins-disant dans divers domaines, ou elle privilégie les états les plus efficaces à maîtriser leur train de vie, ou enfin elle met en évidence les inefficacités des différents modèles sociaux et certains vont jusqu'à parler alors de Dumping social.

4.1.2 Nouveaux pays industrialisés

Jusqu'à la crise asiatique, les nouveaux pays industrialisés semblaient les grands gagnants de la mondialisation économique. Profitant d'une main d'œuvre qualifiée et à faible coût, ils ont bénéficié d'investissements très importants en provenance des pays riches, ce qui leur a permis de construire une économie moderne et un système de formation solide, de sortir de la pauvreté. La crise asiatique a cependant montré l'étendue de leur dépendance à l'égard de marchés financiers prompts à l'emballer spéculatif comme à la panique.

Le bilan de la mondialisation économique pour ces pays est ainsi très contrasté, avec d'un côté des pays, comme la Corée du Sud ou Taiwan définitivement classés parmi les pays riches, d'autres, Thaïlande, Philippines, ont du mal à se remettre de la volatilité des investissements, et d'autres encore

bénéficient très largement de la mondialisation au niveau du pays, mais avec une répartition très inégale de ces gains (Brésil, Chine).

4.1.3 Pays pauvres

Au niveau économique, les pays les plus pauvres restent largement en dehors du processus de mondialisation. Celui-ci requiert en effet des institutions stables, un respect du droit, de la propriété privée, une absence de corruption ainsi qu'un certain développement humain (santé et éducation) que ne présentent pas la plupart de ces pays. Leur ressource économique principale, l'agriculture, reste dominée par les stratégies protectionnistes des pays riches, sauf pour les cultures propres aux pays pauvres.

4.2 Culture et société

L'accès d'un nombre croissant d'individus à des réseaux de communication communs conduit à deux effets :

- Le premier est une prise de conscience accrue de la diversité des cultures et de l'interdépendance de l'ensemble des individus. Cela s'exprime par une meilleure connaissance du monde, des enjeux planétaires, par la multiplication des sources d'information. Des cultures minoritaires (amérindiens, bushmen) ont ainsi pu trouver une visibilité nouvelle, tandis que les questions à dimension internationale voient la montée en puissance des ONG comme acteurs de premier plan. Le revers de cette possibilité se lit dans le développement des communautarismes identitaires fondés sur un refus du relativisme et l'affirmation de la supériorité d'une culture sur les autres.

- Le deuxième est l'émergence d'une sorte de « culture commune » marquée notamment par le recours à un « anglais de communication » (parfois appelé « globish », pour global english), version appauvrie de la langue anglaise, des références culturelles américaines ou occidentales portées par des produits culturels (cinéma, musique, télévision) ou des modes de vie (sports occidentaux, cuisine italienne, chinoise...). Certains y voient un risque d'appauvrissement de la diversité culturelle, voire la domination d'une certaine conception des rapports économiques et sociaux. Le terme de civilisation universelle est en soi objet de polémique.

4.3 Aspects politiques

La mondialisation génère des entités économiques, des moyens d'information et des flux financiers dont l'ampleur échappe au contrôle de la structure des Etats nations. De ce fait, la plupart des gouvernements déplorent leur impuissance face à ces phénomènes tant que les relations internationales ne sont pas réglées par d'autres règles que l'intérêt des États.

C'est un fait que les outils traditionnels de la politique publique, fiscalité et réglementation, perdent de leur efficacité dans un environnement mondialisé. Leur application demande alors la coopération de plusieurs États, toujours délicate à obtenir et à maintenir.

Des ONG (organisations non gouvernementales) tentent de combler ce vide, mais elles manquent de légitimité pour prétendre représenter les citoyens de la planète, et sont souvent marquées par des idéologies partisans.

4.4 Aspects humains

Aujourd'hui, 3% de la population mondiale vit en dehors de son pays de naissance.

4.4.1 Migrations

Les flux humains de migration permanente sont les grands oubliés de la mondialisation. Même si en 2002, les États-Unis accueillait le nombre d'immigrants le plus important de son histoire, ce nombre était faible au regard de sa population en comparaison de cette proportion au cours des années 1920. Dans l'ensemble du monde, les mouvements de population sont quantitativement faibles. La mobilité internationale durable reste le sort des plus défavorisés, déplacés par les guerres, ou l'apanage des mieux formés à la recherche de la meilleure rémunération pour leurs compétences.

4.4.2 Tourisme

La hausse de niveau de vie et la baisse des coûts de transport ont largement contribué à l'extension du tourisme international, qui passe de 25 millions de personnes en 1950 à 500 millions en 2000. Toutefois, le tourisme international est essentiellement composé de ressortissants de pays riches visitant d'autres pays riches (les pôles récepteurs et les pôles émetteurs). Le tourisme en direction des pays pauvres est le plus souvent concentré sur un petit nombre de localisations, avec un effet assez faible sur le développement d'ensemble du pays d'accueil.

5 Conceptions de la mondialisation

Aussi tôt que la mondialisation s'est imposée comme phénomène planétaire, on a cherché à la définir. Deux conceptions, qu'on peut dire « unitaire » et « conflictuelle et pluriel » s'affrontent autour de l'explication de ce phénomène.

Selon la conception unitaire, la mondialisation évoque la notion d'un monde uni, d'un monde formant un village planétaire, d'un monde sans frontière. Ceci dans une approche géographique, idéologique ou économique. Cette conception est soutenue par des organisations internationales ou institutions internationales (notamment le FMI, l'OMC et autres), par le courant idéologique notamment le mondialisme. Elle est également partagée par quelques analystes.

Définir la mondialisation comme l'unification du monde signifie que l'on parle de l'interpénétration des cultures, des technologies et des économies (intégration dans l'économie mondiale). De ce fait, les expressions comme culture mondiale ou civilisation mondiale, gouvernance mondiale, économie mondiale, voire même citoyen mondial sont de plus en plus utilisées.

Si l'approche unitaire de la mondialisation bénéficie des atouts du 21ème siècle (c'est-à-dire le progrès et révolution de la technologie qui renforce l'intégration physique, l'internationalisation et l'expansion des mouvements financiers ; et la position du capitalisme, seul système économique et centre de l'économie mondiale), il est suivi, cependant, par toutes les critiques fusant sur l'économie du marché ou le capitalisme.

La conception qui définit la mondialisation comme l'unification du monde contient par ailleurs une certaine exaltation intellectuelle. Cette conception prône plus d'ouverture pour arriver à une paix mondiale, une suppression totale des frontières.

En revanche, même si cette conception présente l'avantage de créer dans l'homme le germe de l'espoir, elle reste cependant restrictive dans la mesure où négligeant les autres manifestations de la mondialisation.

Opposée à la conception unitaire, la conception conflictuelle et pluraliste considère la mondialisation comme la source de nos problèmes. Les sympathisants les plus farouches à cette conception sont les courants altermondialistes et antimondialistes bien qu'on trouve aussi quelques analystes indépendants en dire quelque chose.

La définition de la mondialisation, par référence aux problèmes, englobe les notions d'hétérogénéité, d'incompatibilité, de fragmentation et d'intégration, d'ordre et du désordre, d'inégalité, d'exclusion et de solidarité, d'affrontement idéologique, des relations humaines réduites aux rapports de force sur tous les plans. Cette conception présente l'avantage d'appréhender un peu plus clair sur ce phénomène à multiples aspects sur des éléments manifestés qui la composent alors que la première s'articule autour d'un seul point.

Du fait d'être défendue par les altermondialistes, cette conception est accusée de promouvoir une théorie économique et sociale proche du socialisme.

6. articles de presse

DEMOCRATISER LA MONDIALISATION

Entretien avec Joseph Stiglitz

Conduit par Jean-Pierre Robin

Prix Nobel 2001 d'économie, ancien vice-président de la Banque mondiale — poste dont il a démissionné avec fracas au début de l'année 2000 — et conseiller économique du président Bill Clinton de 1993 à 1997: tels sont les titres de gloire du professeur Joseph Stiglitz, qui enseigne aujourd'hui à la Columbia University, à New York.

Avec son franc-parler qui détonne, même dans les milieux américains, ce néo-keynésien convaincu est devenu à 59 ans l'une des icônes du mouvement anti-mondialisation. À l'inverse de son confrère James Tobin, qui s'était toujours opposé à la récupération de ses thèses par des ONG comme Attac, «Joe» Stiglitz s'identifie pleinement aux courants protestataires. «Les adversaires de la mondialisation accusent les pays occidentaux d'hypocrisie. Et ils ont raison», écrit-il dans son dernier ouvrage, *La Grande désillusion*, une critique au vitriol du Fonds monétaire international. Mais il se défend d'être un adversaire de la mondialisation et du marché et se définit, au contraire, comme un farouche partisan du libre-échange.

Dans *La Grande désillusion*, Joseph Stiglitz développe deux idées majeures. Il accuse tout d'abord les pays riches de ne pas «jouer le jeu» du libre marché. Les Etats-Unis, l'Europe et le Japon exigent des pays en développement qu'ils ouvrent leurs frontières aux produits et aux capitaux étrangers, alors qu'eux-mêmes continuent à pratiquer une politique protectionniste, basée sur des subventions et des quotas d'importation, principalement dans le domaine de l'agriculture. Ce rapport de force très inégal se reflète dans la structure des organisations financières internationales chargées d'aider les pays en développement. D'après Joseph Stiglitz, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale accordent un poids trop important aux pays développés. Le FMI, où les Etats-Unis exercent un droit de veto exclusif et dont les Européens sont les principaux actionnaires, est le plus critiquable à cet égard.

Le prix Nobel 2001 a la dent encore plus dure quand il dénonce ce qu'il appelle le «fanatisme du marché». C'est le second volet de sa démonstration. Cette «idéologie» guiderait la ligne de conduite des organisations financières internationales depuis le début des années 1980, sous l'influence de la «révolution conservatrice» initiée par Margaret Thatcher et Ronald Reagan.

Joseph Stiglitz n'est pas le premier à instruire ce procès, ni même à critiquer durement l'alignement du FMI sur les positions de la bourse de New York. Mais son originalité, et sa force, est d'appuyer sa démarche.

Ces derniers concernent, en effet, le «caractère asymétrique de l'information sur un marché». Ils démontrent que des différences d'information existent entre le vendeur et l'acheteur d'une voiture d'occasion, par exemple, ou entre un assureur et ses clients. En apparence insignifiantes, ces différences faussent le fonctionnement des marchés et finissent par avoir des conséquences économiques majeures. Comme l'explique l'Académie royale des sciences de Suède, qui a décerné son prix à Stiglitz, les «asymétries» permettent d'expliquer de très nombreux phénomènes économiques, «dont le rationnement du crédit et le chômage». Elles ne remettent pas en cause l'existence des marchés, mais rappellent simplement que ceux-ci ne fonctionnent correctement que si tous les acteurs reçoivent la même information.

Lancées dans les années 1970, ces analyses sont désormais enseignées dans les plus grandes universités. Elles ont trouvé des applications pratiques dans tous les domaines de la vie économique, comme à la Bourse, où elles ont conduit à sanctionner les délits d'initié.

Pour Joseph Stiglitz, elles démontrent que les marchés sont incapables de s'autoréguler. Il faut donc que leurs imperfections soient corrigées par les Etats ou par d'autres institutions, comme le FMI ou la Banque mondiale.

Conscient — et manifestement heureux — de son rôle d'imprécateur, voire de pourfendeur des intérêts multiformes qui se dissimulent sous de prétendues idéologies, M. Stiglitz s'est confié à *Politique Internationale*. Voici quelques extraits de cette longue conversation ...

J.-P. R.

Pi n° 97 - automne 2002

En guerre depuis l'agression qu'ils ont subie le 11 septembre 2001, les Etats-Unis se sont parfois comportés en superpuissance maladroite dans les conciliabules des Nations unies ; ils ont confirmé la difficulté qu'ils éprouvaient à s'ajuster à une conception classique, inter-étatique de l'ordre international et leur réticence à se fondre dans le concert des puissances à l'euro-péenne. Les " Pères Fondateurs " rejetaient déjà la diplomatie de cette vieille Europe qu'ils avaient fuie, ces jeux d'équilibre qui leur semblaient immoraux ; selon eux, la première vertu d'une société internationale idéale aurait été, précisément, de ne plus être internationale. Cette vision pouvait être appliquée de deux manières différentes : soit par le retrait du système global - attitude " quiétiste " qui a caractérisé le premier siècle de l'existence des Etats-Unis, jusqu'à leur irruption dans le concert européen, sous Théodore Roosevelt ; soit par un internationalisme revendiqué qui vit, à partir de Woodrow Wilson, la projection du modèle de l'Etat-monde sur la planète.

En votant, le 22 mai 2003, la résolution 1483 sur l'organisation politique et économique de l'après-guerre en Irak, quatorze des quinze membres du Conseil de sécurité ont légitimé, a posteriori, l'intervention militaire de la coalition anglo-américaine, déclenchée sans mandat de l'ONU. Précédée par le renversement du régime des Talibans en Afghanistan, accompagnée de pressions sur la Syrie et l'Iran, l'action de la coalition contre l'Irak de Saddam Hussein aura confirmé l'inscription, dans les relations internationales de l'après-guerre froide, du concept fondamental de " souveraineté conditionnelle " : les Etats restent, en principe, souverains... mais la souveraineté d'un Etat disparaît si ses dirigeants ne respectent pas la démocratie, détiennent des armes de destruction massive ou sont liés avec des réseaux terroristes. N'était-ce pas déjà, en creux, la définition de l'Etat-voyou chère aux administrations Clinton, puis Bush junior ? Au XIXe siècle, l'Etat perturbateur était celui qui troublait l'ordre international et mettait en péril l'équilibre des puissances. En ce début de XXIe siècle, un Etat est mis au ban des nations s'il tente de se doter d'armes de destruction massive ou s'il soutient des groupes terroristes transnationaux ; mais il peut, également, être érigé en délinquant pour des raisons purement internes, si ses structures constitutionnelles et sa pratique gouvernementale ne sont pas conformes à l'esprit de l'après-guerre froide. A l'heure des frappes de l'Otan sur Belgrade, la secrétaire d'Etat Madeleine Albright expliquait : " Nous devons apprendre à la Serbie comment diriger un Etat multiethnique. "

La doctrine de la souveraineté conditionnelle suscite deux types de réserves : elle peut apparaître comme le reflet très subjectif d'un messianisme libéral et occidental ; et elle est susceptible de secréter nombre de contradictions dans son application concrète. Ainsi des raisons exactes de la " mise en examen " d'un Etat qualifié de délinquant : la recherche d'armes de destruction massive sur le sol

irakien s'est avérée vaine et le secrétaire adjoint à la Défense, Paul Wolfowitz, concède qu'il s'agissait d'un " alibi bureaucratique "... alors que, à la veille du conflit, il dénonçait le " cache-cache mortel " que jouait le régime de Saddam Hussein avec les inspecteurs de l'ONU !

Il n'en reste pas moins que la nouvelle doctrine constitue désormais le fil conducteur de la diplomatie de l'après-11 septembre. Elle a, en particulier, été endossée par les trois associés des Etats-Unis au sein du " Quartette " (l'Union européenne, la Fédération de Russie et les Nations unies) dans leur formulation du plan de paix pour le Proche-Orient. La fameuse " feuille de route " met deux conditions à l'émergence d'un Etat palestinien en 2005 : la démocratisation des structures palestiniennes pré-étatiques et l'éradication du terrorisme. Une prise de conscience favorable à ces principes s'esquisse également dans l'opinion internationale. Le ministre jordanien des Affaires étrangères, Marwan Muasher, n'a-t-il pas vanté, le 28 avril 2003, les mérites du " rapport des Nations unies sur le développement humain dans le monde arabe ", qui préconise la démocratisation progressive des régimes politiques arabes et la condamnation publique des attentats-suicides par leurs dirigeants ?

Face à Washington, la France a bâti un éphémère front du refus en s'érigeant en championne du maintien de la paix et de la lettre de la Charte de l'ONU. Bien entendu, ce rôle est récent : la France n'est ni le Canada ni la Norvège, nations pionnières de l'ordre onusien. Et son subconscient collectif mêle plusieurs ingrédients qui expliquent son attitude durant la crise irakienne : une éternelle fascination pour les alliances de revers (depuis le scandale provoqué dans la chrétienté de son temps par François Ier et son pacte avec le sultan ottoman) ; la nostalgie de la geste gaullienne et de la rupture sans risque avec l'organisation atlantique intégrée ; sans oublier les contraintes du multicommunautarisme, la marge de manœuvre internationale de la France étant limitée par la présence d'une importante minorité islamique sur son territoire. Cette résistance au nouvel ordre mondial, la France l'a conduite avec un certain panache : déjà, dans son Impromptu de Paris, Jean Giraudoux notait que " la destinée de la France, c'est d'être l'embêteuse du monde ; elle a été créée, elle s'est créée pour déjouer dans le monde le complot des rôles établis ". Mais pourquoi Paris n'a-t-il pas expliqué son " retournement " en matière d'interprétation de la Charte ? Faut-il rappeler que, quatre ans plus tôt, le 24 mars 1999, la France intervenait militairement au Kosovo, avec ses alliés atlantiques, sans mandat formel de l'ONU ? Ce qui était concevable contre le Serbe Milosevic en 1999 ne l'était donc plus contre l'Irakien Saddam en 2003... Ainsi va la diplomatie selon Pirandello : en matière de sécurité internationale, à chacun sa vérité.

Au-delà des querelles du printemps dernier, la question de la centralisation de la sécurité collective était posée : qui doit maintenir la paix ? Est-ce l'ONU, ou bien quelque coalition d'Etats agissant en dehors du système des Nations unies, même en l'absence d'un mandat clairement exprimé du Conseil de sécurité ? La question est plus brûlante que jamais dans le paysage dévasté qu'offrent les institutions internationales : l'Europe de la Défense, l'Alliance atlantique et l'ONU sont délégitimées.

L'heure sera bientôt à une reconstruction totale du système de sécurité collective : un " San Francisco II " devra se tenir, plus d'un demi-siècle après la conférence qui vit naître les Nations unies. Se posera, alors, la question de la mondialisation de la démocratie - première des conditions énoncées par la nouvelle doctrine de la souveraineté conditionnelle. Ce sujet avait été soulevé dès 1917 par le secrétaire d'Etat américain Robert Lansing, alors que Woodrow Wilson s'appêtait à créer la première organisation mondiale de sécurité collective : dans un avertissement prémonitoire, le chef de la diplomatie américaine reprochait au président de ne pas avoir réservé l'admission à la Société des Nations aux seules démocraties, aux seules " nations républicaines ", pour reprendre la formule de Kant.

Internationalisme démocratique et guerre préventive

Mondialiser la démocratie, c'est remodeler le monde, lui " redonner forme ". Une ambition scandée par la nouvelle doctrine Bush, cette " stratégie nationale de sécurité " rendue publique le 20 septembre 2002 : le modèle constitutionnel et économique américain, " l'expérience d'une grande démocratie multiethnique ", est proposé au monde. Remodeler le monde à l'image de sa volonté : ce dessein n'est plus celui d'un perturbateur marginal, conquérant ou prophète, situé à la périphérie du système international, mais bien celui de la puissance centrale, de la superpuissance unique. En ce moment unipolaire, les Etats-Unis détiennent le pouvoir militaire - avec le plus grand arsenal de tous les temps, un budget de la défense représentant près de la moitié des dépenses militaires mondiales et une percée technologique continue reposant sur les crédits de recherche du Pentagone ; le pouvoir économique et culturel ; enfin, le contrôle des ressources pétrolières mondiales jusqu'aux marches de l'ancienne Union soviétique.

Exacerbée par la détermination de Washington à intervenir en Irak, la critique de l'unilatéralisme de l'administration Bush a été au centre des controverses euro-américaines. La conseillère à la sécurité nationale, Condoleezza Rice, n'avait-elle pas clairement récusé l'héritage wilsonien - ce grand dessein d'une organisation mondiale de sécurité collective proposé par le président Woodrow Wilson à la fin de la Première Guerre mondiale ? Dans un essai pour Foreign Affairs, en 2000, elle avait invité les Etats-Unis à " ne pas sacrifier leur intérêt national à la recherche d'intérêts communs dans un ordre global ".

Pourtant, sous ce fameux " unilatéralisme ", la rhétorique wilsonienne est toujours présente. L'"internationalisme démocratique " subsiste dans la doctrine Bush et nous ramène au messianisme américain, cette foi dans une harmonie libérale ultime, appuyée sur les fondements de l'histoire américaine (Etat de droit et vaste marché commercial). D'autant que, aux Etats-Unis, les réalistes politiques ont presque toujours emprunté leur style à l'idéalisme traditionnel et préféré faire appel à l'esprit de croisade qu'à l'intérêt national. En outre, les deux postures que sont la poursuite de la puissance nationale et celle de l'idéalisme internationaliste peuvent facilement alterner. Opposera-t-on

la méfiance actuelle des Etats-Unis à l'endroit de la Cour pénale internationale à leur attachement de jadis au règlement juridictionnel des conflits - attachement illustré par l'affaire des " fonds pieux de Californie ", une contestation datant des années 1860 et confiée en 1902 par Theodore Roosevelt à la Cour permanente d'arbitrage afin qu'elle puisse inaugurer son prétoire ? Ce serait oublier que, en 1920, les Etats-Unis n'ont pas participé à la création de la Cour permanente de justice internationale et que, en 1946, ils ont assorti leur acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de justice d'une des clauses les plus restrictives qui soient. Pierre Hassner qualifie, fort justement, la doctrine Bush de " wilsonisme botté "... à cela près que le wilsonisme, le vrai, a parfois été botté, lui aussi, comme l'ont montré les interventions armées des Etats-Unis de Woodrow Wilson au Mexique et à Haïti.

Ajoutons que si, sur le fond, la rupture avec le concept wilsonien fondamental - un ordre de paix fondé sur le droit - semble nette, cette rupture est intervenue dès la présidence Clinton. Dans sa "plate-forme" de candidat, celui-ci promettait un engagement américain dans le monde par le biais des Nations unies. Mais Clinton a connu le même échec que Wilson, un échec à froid et dédramatisé : comme le Sénat des années 1920 avait repoussé le Pacte des Nations, le Congrès des années 1990 a imposé l'unilatéralisme. Et les Etats-Unis en sont venus, dans l'affaire du Kosovo, à ériger l'Otan en substitut de l'ONU.

Reste la question que pose, dans le système international de l'après-guerre froide, l'emploi de la force à titre préventif. Le constat du droit de légitime défense par l'article 51 de la Charte des Nations unies ne fait que déplacer le problème : le Conseil de sécurité reste maître de la décision finale ; il doit légaliser, après coup, l'action de légitime défense ; et il est contourné, depuis le précédent de l'affaire du Kosovo. Joseph Nye, doyen de l'Ecole Kennedy d'administration de Harvard et ancien secrétaire adjoint à la Défense, a brossé le tableau d'un unilatéralisme relativisé par un certain degré de multilatéralisme : il parle d'un " ingrédient multilatéral " qui serait " le facteur clé de la domination actuelle de l'Amérique " ; mais le flou de son expression (" un réseau d'institutions multilatérales allant des Nations unies à l'Otan ") évoque davantage le modèle d'une société internationale faible que le système de sécurité collective centralisé dont la fin de la guerre froide semblait permettre l'apparition. C'était là, à la veille de la guerre d'Irak, le différend fondamental entre les Etats-Unis et la " vieille Europe ".

De l' « urgence humanitaire » à la « protection d'humanité »

L'" imminence d'une catastrophe humanitaire " qui fut invoquée lors de l'affaire du Kosovo pouvait-elle être considérée comme une entorse à la règle du non-recours à la force, énoncée dans l'article 2, § 4 de la Charte des Nations unies ? La seule exception prévue par la Charte est la légitime défense, individuelle ou collective, face à l'agression. Il est à noter que ce droit de légitime défense est antérieur à la Charte, laquelle se contente d'en constater l'existence dans l'article 51 : l'état de nature,

l'état de jungle, resurgit ici derrière la fragile façade de la sécurité collective organisée. Et si la Convention du 9 décembre 1948 sur le crime de génocide engage les Etats contractants à " prévenir " ce crime, la jurisprudence de la Cour internationale de justice, elle, a toujours maintenu que le " recours unilatéral à la force " ne saurait être une méthode appropriée car il a " donné lieu, dans le passé, aux abus les plus graves ".

L'intervention des Etats membres de l'Alliance atlantique au Kosovo était donc contraire à la Charte. Dans un discours prononcé à l'université de Michigan, le 30 avril 1999, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, tentait de légitimer l'intervention de la coalition atlantique, voire le contournement du Conseil de sécurité et de l'éventuel veto de la Russie ou de la Chine : face à un drame humain sur le point de s'accomplir, la communauté internationale se devait de réagir, même dans le cas d'une paralysie du Conseil de sécurité. Le secrétaire général se ralliait ainsi à la doctrine britannique de l'" urgence humanitaire " : le Conseil de sécurité constate une situation, mais il ne peut agir du fait de ses divisions. C'est sur ce constat que s'appuiera - toujours selon cette doctrine - une organisation régionale, ou une coalition d'Etats, pour intervenir, même sans mandat...

Cette légitimation par l'" urgence humanitaire " n'est pas satisfaisante : elle rappelle les explications bâties au plus fort de la guerre froide - et particulièrement la " carence fonctionnelle " du Conseil de sécurité invoquée par Adlai Stevenson, alors délégué des Etats-Unis auprès de l'ONU, après l'intervention américaine à Saint-Domingue en 1965. La réapparition de ce leitmotiv de la guerre froide signifie-t-elle que le système international fait, une nouvelle fois, l'objet d'une division inéluctable ?

Une véritable refonte de la Charte semble s'imposer. Elle pourrait comporter trois points forts : l'établissement d'une instance indépendante d'évaluation des situations humanitaires ; l'autolimitation des membres permanents du Conseil de sécurité ; le retour au concept de " protection d'humanité ".

- Les polémiques qui ont suivi le conflit du Kosovo (l'Alliance atlantique a-t-elle réagi à une épuration ethnique menée par les Serbes ou a-t-elle aggravé, par son intervention, ladite épuration ethnique ?) sont révélatrices de la défiance que suscitent, dans une partie de l'opinion internationale, les arguments de l'" urgence humanitaire ". La mise en place, auprès du Conseil de sécurité, d'une instance indépendante d'évaluation des situations humanitaires constituerait un progrès sur le chemin de la transparence des opérations de maintien ou d'imposition de la paix.

- La Charte rénovée pourrait encourager les membres permanents du Conseil de sécurité à ne pas recourir au veto lorsque le Conseil serait amené à traiter d'une catastrophe humanitaire ou de graves atteintes aux droits de l'homme - étant entendu que c'est l'instance indépendante susmentionnée qui aurait autorité pour déterminer la gravité de la situation. Ainsi pourrait naître une véritable obligation d'intervention de la communauté internationale, sur mandat du Conseil de sécurité.

- Pour les juristes classiques du XIXe siècle, la " protection d'humanité " est la seule intervention armée licite : elle se fonde sur une " lésion de la société humaine ", l'une des parties à un conflit interne enfreignant les droits humains fondamentaux.

Encore faut-il que la situation soit assez tranchée pour ne pas laisser place au doute, pour ne pas servir d'alibi aux politiques de puissance. Il n'en reste pas moins que les situations de " protection d'humanité " se multiplient dans le monde de l'après-guerre froide... Comment s'en tenir à la règle traditionnelle du consentement de l'Etat directement concerné lorsque l'Etat n'existe plus, que son appareil s'est effondré ou que la sécurité des personnes vivant sur son territoire n'est plus assurée ? Après l'évaluation de l'instance indépendante, la qualification de " protection d'humanité " par le Conseil de sécurité donnerait sa légitimité solennelle à l'intervention de la communauté internationale et à l'établissement, sur le territoire en question, d'une sorte de protectorat international.

Impératif démocratique et régionalisme international

La défense et le développement de la démocratie dans le monde pourraient être, en partie, délégués aux organisations régionales prévues par le chapitre VIII de la Charte des Nations unies. Une communauté d'Etats unis par la géographie, voire par la civilisation, saurait aborder, avec plus de souplesse et de légitimité que des puissances extérieures, la question de l'ingérence démocratique. L'exemple de l'action de l'Organisation des Etats américains (OEA), devenue pionnière dans la défense de la démocratie, pourrait fournir ici un élément de réflexion.

Fondée par le traité d'assistance réciproque conclu à Rio le 2 septembre 1947, l'OEA se distingua, tout au long de la guerre froide, par son combat contre l'" infiltration communiste ". Mais l'implosion du communisme et la disparition de toute menace extérieure contre le continent frappèrent d'obsolescence le traité de Rio - qui était peut-être tombé en désuétude dès 1982, lorsque l'Argentine ne put obtenir le concours de ses alliés dans le conflit des Malouines. Une véritable communauté put alors prendre forme, axée sur la " défense de la démocratie ", en lieu et place du traité d'assistance classique.

Certes, l'engagement de respect et de promotion de la démocratie figurait déjà dans la Charte de l'organisation (Bogota, 1948) et dans la Convention américaine des droits de l'homme de 1969. Mais il était relativisé par le primat des principes de souveraineté et de non-intervention, ainsi que par la bipolarité du système international et par l'asymétrie entre les Etats-Unis et le reste du continent. A cet égard, l'adhésion du Canada et des micro-Etats des Antilles a permis de rééquilibrer, à partir de 1990, les rapports interaméricains et de redéfinir les objectifs de l'organisation. Si le traité de Rio avait été le laboratoire des accords d'assistance réciproque, la nouvelle OEA devenait le creuset de l'assistance aux régimes démocratiques - la solidarité contre l'agression extérieure se trouvant doublée d'une assurance " anti-coup d'Etat ".

La stratégie régionale pour la défense de la démocratie est proclamée en 1985 par le protocole de Carthagène, qui amende la Charte de l'OEA. Sont modifiés le préambule - la démocratie représentative est érigée en " condition indispensable de la stabilité et de la paix dans la région " - ainsi que le chapitre premier, qui énonce les buts de l'OEA : " Promouvoir et consolider la démocratie représentative, en respectant le principe de non-intervention. " Ce rappel de la règle traditionnelle de la non-ingérence pouvait limiter la nouvelle entreprise panaméricaine à une fonction purement déclaratoire ; mais il n'en fut rien. En 1990, l'OEA créait en son sein, à l'initiative du Canada, une " Unité pour la promotion de la démocratie ", avec trois priorités : le soutien technique à l'organisation d'élections ; la promotion du processus législatif ; et l'appui à l'éducation aux pratiques démocratiques.

Surtout, en juin 1991, la XXIe Assemblée générale de l'OEA adoptait la résolution 1080, première entorse significative à la notion de souveraineté dans l'agencement juridique régional : en cas de rupture du processus démocratique régulier sur le territoire d'un Etat membre, le secrétaire général de l'organisation doit automatiquement réunir le Conseil permanent de l'OEA, composé des ministres des Affaires étrangères, afin " d'analyser les événements collectivement et d'adopter toute décision qui semblera appropriée ". Ce mécanisme automatique de concertation a été renforcé, en juin 1993, par la déclaration de Managua, qui précise les obligations des membres en matière 1) de création d'un Etat de droit ; 2) de modernisation des structures administratives et politiques ; 3) de protection des minorités et des groupes d'opposition ; 4) et de subordination des forces armées aux autorités civiles légitimes. On le voit : loin de la rhétorique à grand spectacle sur le " droit d'ingérence ", la résolution 1080 a fondé juridiquement les interventions de l'OEA dans divers cas d'atteinte à la démocratie. Nous en retiendrons deux.

Au Guatemala, le président Jorge Serrano Elias, élu en janvier 1991, s'engage initialement dans un processus de " réconciliation nationale " ; mais, en mai 1993, invoquant la corruption au sein de l'appareil étatique, il tente un coup d'Etat (autogolpe), suspend la Constitution et dissout le Parlement et la Cour suprême. L'OEA condamne immédiatement ces actions et envoie une délégation à Guatemala City. Au bout d'une semaine, les pressions panaméricaines conduisent l'armée à destituer le président, qui trouve asile au Panama.

Cas similaire au Pérou : en avril 1992, le président Fujimori, en butte aux actions de la guérilla et des producteurs de drogue ainsi qu'à de graves problèmes économiques, dissout le Congrès et suspend la Constitution. Le 13 avril, les ministres des Affaires étrangères du continent, réunis à Washington en application de la résolution 1080, demandent le retour à la démocratie, recommandent l'envoi d'une mission de médiation, exigent le respect des droits de l'homme et mettent en place un groupe permanent de surveillance de la crise péruvienne. Certes, l'ampleur des problèmes internes du Pérou et la persistance, à l'époque, du soutien populaire au président Fujimori empêchent une réaction immédiate de type guatémaltèque. Mais, sans attenter ouvertement au principe de souveraineté, les pressions continentales amènent le président péruvien à fléchir. Dès l'assemblée générale de Nassau,

quelques semaines plus tard, Alberto Fujimori annonce la tenue d'élections pour un nouveau Congrès, chargé d'élaborer une nouvelle Constitution. Cette solution " douce " illustre le pragmatisme des mécanismes panaméricains : sans réclamer le rétablissement des institutions antérieures, l'OEA obtient la refondation d'un système qui reste démocratique.

D'autres organisations régionales - l'Union africaine, la Ligue des Etats arabes, l'Organisation de la Conférence islamique - pourraient répondre aux atteintes à la démocratie par une procédure semblable à la résolution 1080 de l'OEA, à savoir l'ouverture d'une concertation inter-étatique accompagnant une approche diplomatique. Plutôt que de condamner, le concert " régional " pourrait persuader et convaincre les pouvoirs publics en difficulté - tout en conservant sa capacité critique... Le progrès serait dans l'automaticité de la concertation. On imagine combien une telle intervention, souple mais incontournable, contribuerait, sans recours à la force, à un règlement sain de nombre de conflits internes en devenir, voire de crises déjà déclenchées. Aussi longtemps que les crispations n'ont pas pris le pas sur le dialogue, que la communication est encore ouverte entre les parties, il est possible de convaincre telle ou telle d'entre elles de la non-conformité de sa décision ou de son action aux normes démocratiques.

Pour un " San Francisco II "

D'emblée, les fondateurs des Nations unies avaient placé l'efficacité au centre de leurs préoccupations : il importait d'en finir avec la passivité dont la Société des Nations avait fait preuve entre les deux guerres mondiales. Le projet de nouvelle organisation prend forme à Yalta, au cours des entretiens de Roosevelt avec Churchill et Staline. Les trois Grands peuvent, dès lors, convoquer la conférence constituante. Celle-ci s'ouvre à San Francisco le 25 avril 1945 : la Charte de l'Organisation des Nations unies est signée le 26 juin.

Une organisation qui se veut, on l'a dit, efficace : l'ONU sera réellement représentative - c'est-à-dire à vocation universelle - alors que la SDN, elle, était essentiellement européenne. Dans l'exercice de sa mission, elle devra traiter en profondeur les problèmes politiques, économiques et sociaux : une constellation de véritables " services publics internationaux " se déploie autour d'elle - de l'aéronautique à la santé et à la culture, de la monnaie et du développement à l'agriculture et aux télécommunications - et vient compléter le Bureau international du travail qui datait de l'ère de la SDN. La Charte édicte des règles concrètes, destinées à rendre impossible le retour à l'état de jungle : la renonciation des Etats membres à l'emploi de la force ; l'obligation de régler les différends de manière pacifique ; le devoir de prêter assistance à l'Organisation dans toute action qu'elle serait amenée à entreprendre contre un agresseur.

Surtout, l'intention des vainqueurs du conflit mondial est de fonder un véritable pouvoir international : dans la pratique, les Alliés pérenniseront le statut qu'ils ont acquis pendant la guerre. A Yalta, les trois Grands introduisent dans le projet de Charte les dispositions qui garantiront le maintien

de leur prééminence. La SDN n'était qu'un " club " d'Etats souverains et égaux, paralysé par le principe d'unanimité. La nouvelle organisation, elle, sera conduite par un groupe d'Etats puissants, par un directoire efficace : les " chiens de garde ", disait Roosevelt. Il s'agit de ne plus sombrer dans le juridisme, mais d'entreprendre une action réaliste ; l'heure n'est plus à la constitution d'une sorte de "tribunal des nations", mais à la mise en place d'une gendarmerie internationale ; selon René-Jean Dupuy, l'objectif n'est plus " la paix par le droit ", mais " la paix par la police des Grands ".

Un hommage rituel est, certes, rendu à la souveraineté et à l'égalité des Etats : l'Assemblée générale, ouverte à tous les Etats membres, incarnera la démocratie à l'échelle internationale ; mais son domaine de compétence, théoriquement très vaste, est, en fait, superficiel. Concentrant tous les pouvoirs en matière de maintien de la paix, assuré de sa suprématie absolue sur l'Assemblée - le secrétaire général étant conçu pour être son agent d'exécution -, le Conseil de sécurité institutionnalise l'hégémonie de ses cinq membres permanents : les " Grands ".

On sait que l'ONU fut l'une des premières victimes de la guerre froide. Le directoire des Grands était annihilé par les veto répétés de ses membres permanents. Les querelles essentielles entre l'Est et l'Ouest - de la lancinante question de Berlin à la crise de Cuba et au dossier de la sécurité en Europe - échappaient à l'organisation. Les problèmes Nord-Sud suscitaient l'affrontement - par Etats, coalitions ou mouvements de libération interposés - des deux superpuissances et de leurs alliés. Les Nations unies surent parfois s'adapter pour survivre dans ce climat hostile. Mais, en 1982, le déclin de l'ONU est tel que le secrétaire général Pérez de Cuellar déplore ouvertement " l'érosion de l'autorité et du prestige des institutions intergouvernementales mondiales " et annonce l'imminence de la survenue d'un " nouvel état d'anarchie internationale ".

Sept ans plus tard, en 1989, l'ONU connaît un soudain état de grâce : dès lors que l'Est et l'Ouest ne s'opposent plus, la lettre de la Charte de San Francisco peut être appliquée... pour la première fois depuis la création de l'organisation en 1945 ! Ses membres permanents providentiellement réunis, le Conseil de sécurité peut, désormais, voter des résolutions explicites... et coercitives ! Pendant un demi-siècle, il avait dû se contenter de ne donner que des consignes vagues aux secrétaires généraux successifs, dont l'art consistait à évoluer en souplesse entre l'Est et l'Ouest. La crise provoquée par l'invasion du Koweït permet de découvrir un tout autre Conseil de sécurité, qui entend être le "gendarme" du monde, le bras séculier de la communauté internationale, et qui organise le boycott commercial, financier et militaire de l'Irak, avant d'autoriser, le 29 novembre 1990, le recours à la force contre le gouvernement de Bagdad.

Les interventions de l'Alliance atlantique au Kosovo, à partir du 24 mars 1999, puis de la coalition anglo-américaine en Irak, à partir du 20 mars 2003, ont reposé le problème du " mandat " de l'ONU : en l'absence d'un tel mandat, quel est le fondement juridique du déploiement préventif de troupes étrangères sur un territoire donné, lorsque cette immixtion va à l'encontre de la volonté de l'Etat concerné ?

Au lendemain de la guerre d'Irak, la situation de l'ONU est particulièrement difficile. De tous côtés, on lui prédit le destin de la SDN : le naufrage dans l'impuissance. En réalité, le contexte est différent. La SDN a sombré devant les agressions italienne en Abyssinie et japonaise en Mandchourie : il s'agissait là de pures manifestations d'impérialisme, animées par la traditionnelle " faim de territoires ". L'intervention américaine répond à une ambition plus élevée : démocratiser l'Irak. C'est bien l'étude des voies et des moyens d'une mondialisation de la démocratie qui est à l'ordre du jour, à l'heure où l'ONU semble empêtrée dans une bureaucratie inefficace, voire dans une certaine compromission avec les dictatures : sa commission des droits de l'homme n'est-elle pas présidée par la représentante de la Libye ? En fait, les Etats-Unis ont les moyens de marginaliser l'ONU, de la réduire au rang de simple agence humanitaire : leur puissance militaire rendra toujours dérisoires les détachements de Casques bleus et l'importance de leur contribution financière leur permet, à tout moment, de mettre en jeu rien de moins que la survie de l'ONU.

Une véritable refonte de la Charte est-elle encore possible ? Au-delà des trois propositions déjà énoncées - l'autolimitation des membres permanents du Conseil de sécurité, le retour au concept de "protection d'humanité", la promotion du rôle des organisations régionales dans le domaine du développement de la démocratie -, une nouvelle conférence de San Francisco, visant à refonder l'organisation mondiale, pourrait comporter quatre autres points à son ordre du jour :

- L'élargissement du Conseil de sécurité par l'accession au statut de membres permanents soit de "puissances régionales" faisant l'objet d'un consensus des pays de leur zone géographique (par exemple, pour l'Amérique latine, le Brésil) soit, à défaut, de grandes organisations continentales (l'Union africaine, l'Organisation des Etats américains, une organisation asiatique qui reste à élaborer et, probablement, l'Union européenne, qui remplacerait la Grande-Bretagne et la France).

- La création d'un Conseil de sécurité économique, à partir des actuels Sommets des pays les plus industrialisés (le fameux G7-G8).

- La création, à côté de l'Assemblée générale, d'une seconde chambre consultative, qui représenterait la société civile planétaire : centrales syndicales mondiales, internationales politiques, grandes organisations scientifiques, culturelles, économiques et confessionnelles.

- La mise en place d'un " observatoire de la démocratie " auprès du Conseil de sécurité. En cas de crise ou de violation de la démocratie dans l'un des Etats membres, le Conseil pourrait lancer un avertissement public aux autorités du pays concerné, puis prononcer l'exclusion de l'Etat récalcitrant jusqu'au rétablissement des libertés fondamentales. L'ONU deviendrait alors réellement, selon le projet formulé il y a deux siècles par Emmanuel Kant, une " Société des nations républicaines ".

Resterait, par accord entre l'organisation mondiale rénovée et l'Alliance atlantique, à éclaircir le rôle de l'Otan dans le domaine de la gestion des crises et de la sécurité européenne, voire eurasiatique. La solution idéale résiderait dans la transformation de la nature même de l'Otan. L'ancienne alliance de l'Occident, qui a fait ses preuves dans les confrontations de la guerre froide, pourrait se transformer en

une organisation régionale au titre du chapitre VIII de la Charte des Nations unies : elle aurait, dès lors, la légitimité nécessaire pour devenir le " bras séculier " de l'ONU. Voilà qui symboliserait la fin de l'affrontement bipolaire et le rapprochement définitif des Etats du " Nord " industrialisé !

C. Z

Pi n° 97 - automne 2002

CHAPITRE :
COOPERATION, MONDIALISATION, NEPAD POUR LE DEVELOPPEMENT DE
L'AFRIQUE ?

lundi 31 janvier 2005

Coopération, mondialisation, NEPAD pour le développement de l'Afrique ?

Intervention introductive à la conférence-débat organisée par l'association « Les Amis du Monde
Diplomatique Cameroun, AMDC », Douala, 8 janvier 2005

Par MOUKOKO PRISO

Conformément au vœu des organisateurs, mon intention est, dans cette introduction, d'être bref ; de parler peu, mais de dire certaines choses précises. Mais avant d'y arriver, je dois noter que nous sommes ici dans un Centre Culturel Français, donc un peu, en territoire français. Je ne pense pas que l'intention des organisateurs, les AMDC, soit de tenir une session spéciale d'un quelconque « Tribunal Populaire International (TPI) » contre tel ou tel pays et spécialement la France. Mais comme il est question de débat donc de tentative de découvrir la vérité, même avec un petit v, il ne s'agit pas de se livrer à un concours pour savoir qui sera le plus profrançais ou anti-français : il s'agit simplement de rechercher les faits et le vrai.

I

Les problèmes essentiels de ce qu'on appelle le développement économique, le progrès social global et la sortie de la misère profonde que vivent nos peuples depuis assez longtemps déjà, autrement dit de la libération réelle de notre continent ; bref, les problèmes qui sont au centre même du processus d'une véritable Renaissance de l'Afrique depuis au moins la Traite des Nègres, tous ces problèmes ont été confisqués et bloqués en un sens, par les gouvernements africains de l'époque, il y a 40 ans environ, au moment de la création de ce qui s'appela alors l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Cela se fit à l'issue d'un débat qui eut lieu à travers tout le continent, lorsque fut imposée la conception générale selon laquelle, pour avancer désormais, ce qu'il fallait à l'Afrique, c'était « la coopération entre les Etats Africains souverains, aux frontières coloniales intangibles, et évitant de s'immiscer les uns les autres dans les affaires intérieures des autres ». Cette coopération promettait d'être essentiellement économique, selon la thèse chère à des présidents et rois d'alors, tels que Félix

Houphouët Boigny, Léopold Senghor, Ahmadou Ahidjo, Hailé Sélassié, Tafewa Balewa, Léon Mba, Hamani Diori et d'autres ; selon cette thèse, on devait et il fallait s'atteler uniquement et avant toute autre chose, à construire de grands ensembles économiques à cette ère de « la civilisation de l'universel, la civilisation du donner et recevoir, etc., ». La coopération ne devait surtout pas être politique, car on ne voulait surtout pas entendre parler d'unité politique de l'Afrique, thèse que soutenaient Kwa me Nkrumah alors président du Ghana, et des forces politiques qui n'étaient pas au pouvoir, comme par exemple l'UPC au Kamerun. Ainsi naquit l'OUA ; avec le soutien ferme et sous les applaudissements frénétiques de l'Occident ; et il faut bien le dire, une espèce de neutralité bienveillante et intéressée de ce qu'on appelait alors le camp socialiste.

Or, au fil des ans, non seulement l'OUA ne fut pas capable d'empêcher la disparition de quelques grands ensembles économiques comme la Communauté des Etats d'Afrique de l'Est ou l'UDEAC de chez nous ici, mais encore ce qu'on vit surtout, ce fut la coopération politico-policière entre gouvernements africains pour réduire au silence toute voix contestataire dans tout le continent, spécialement en Afrique noire sous domination française, à travers des livraisons réciproques d'opposants dont on savait d'ailleurs qu'ils allaient être assassinés.

Tant et si bien que, dès le milieu des années 1970, l'OUA était déjà devenue un simple syndicat de chefs d'états ; et elle se trouvait dans une situation telle que beaucoup d'observateurs lucides considéraient qu'il fallait faire quelque chose.

Entre 1975 et 1980, l'UPC par exemple réduite à la clandestinité et qu'avaient quitté (de gré ou de force) depuis longtemps des renégats et apostats comme l'actuel ministre Rdpc Kodock Bayiha, alors déjà au service de l'UNC qui se transformera plus tard en Rdpc, l'Upc donc, engagea une réflexion profonde et développa un ensemble de thèse et d'actions liées à la faillite de l'Oua et à la nécessité d'une renaissance véritable du Panafricanisme, en partant des avancées importantes suivant la voie ouverte par Kwame Nkrumah dans son action et avec son livre Africa must unite, qu'il avait publié en 1963.

Pour leur part, et fidèles en majorité à leurs origines, les chefs d'états et l'Oua réagirent en convoquant et réunissant à Lagos en 1980, une méga conférence au sommet. Cette conférence accoucha un monumental « plan d'action de Lagos » ayant pour objectif central déclaré, quelque chose de proprement grandiose et historique à savoir, la constitution, pour l'an 2000 au plus tard, d'un Marché Commun Africain, avec en prime « santé pour tous en l'an 2000, éducation pour tous en l'an 2000, et encore, beaucoup d'autres bonnes choses pour tous en l'an 2000 », année secrètement considérée alors par ces chefs là comme synonyme du futur qu'on atteindrait jamais, pour emprunter

une idée du Directeur de Monde Diplomatique, Ignacio Ramonet. Et, maintenant que nous sommes en 2005, beaucoup de ces chefs d'états et tous ceux qui les soutenaient ou les soutiennent encore, s'imaginent que « les gens ont déjà oublié toutes ces vieilles histoires ». Mais je ne sais pas si les peuples et la jeunesse d'Afrique peuvent et doivent oublier cela ; s'ils peuvent s'offrir le luxe d'oublier

cela.

Bien évidemment, une mode récente veut qu'on reproche constamment aux Africains qui persistent à penser avec leurs propres têtes, de toujours accuser l'Occident à propos des malheurs de l'Afrique et des Africains, au lieu de se regarder eux-mêmes dans un miroir et de faire leur propre introspection historique. Il y a même certains, Nègres de service pour cette mode là, qui demandent aux Africains de remonter le cours des temps, et coloniser à leur tour des peuples, au lieu de passer leur temps à pleurnicher en accusant constamment ceux qui, pour leur part, ont su nous coloniser. C'est une raison pour laquelle je vais m'abstenir, du moins dans ce propos introductif, de m'étendre plus qu'il est nécessaire, sur la coopération entre l'Afrique et l'Occident, pour n'en dire qu'un minimum. Car je suis certain que les débats tout à l'heure nous y ramèneront inévitablement. Mais il faut dire ce minimum.

II

En 1979 déjà, à l'instigation du CNPF (entendez Conseil National du Patronat Français) alors présidé par Paul Huvelin, fut lancée l'idée d'une « Action Concertée pour le Développement en Afrique, en abrégé ACDA ». J'ai bien dit « développement EN Afrique », et non pas « développement DE l'Afrique », et encore moins pour les Africains. Il y a donc 25 ans déjà. Aujourd'hui, 25 ans plus tard, on ne sait toujours pas ce qu'est devenue cette idée. Etant donné qu'entre temps, s'est installée la pratique de conférences régulières entre la France et son Afrique, on peut examiner si ces conférences n'ont pas constitué un cadre pour le développement de cette action concertée. Que se passe-t-il à propos des relations franco-africaines en matière par exemple de bonne gouvernance et de démocratie chère à la France ?

On peut questionner l'histoire de ces rencontres régulières depuis 1973, sans nécessairement les prendre toutes car, au fil des ans, il y a souvent de curieuses répétitions.

1976 : au 3^e sommet à Paris, la décision est annoncée de créer non pas un mais deux fonds d'aide à l'Afrique. Chacun connaît les résultats aujourd'hui, plus de 28 ans après.

1977 : au 4^e sommet à Dakar, le développement est proclamé « priorité prioritaire, le seul combat qui

mérite d'être livré en Afrique ». Résultats ?

1980 : au sommet de Nice en mai, 12 pays africains ont vu, chacun, sa facture pétrolière annuelle passer de 25MM (milliards) de Fcfa à 250 MM, soit une multiplication par 10 ! La France propose alors officiellement à ses partenaires des « solutions pour le développement en Afrique », et c'est la fameuse ACDA, à laquelle doivent participer, outre la France, l'Allemagne, les USA, la Belgique, le Canada, etc, etc.

1981 : au sommet de Paris en novembre, François Mitterrand qui vient d'être élu président en mai, promet que l'aide publique de la France va être rapidement portée à 0.70% du PIB de pays. On attend toujours. Il restera au pouvoir 14 ans, sans que la promesse ait une entrée en matière de l'introduction, ni à plus forte raison le moindre début de réalisation.

1984 : le sommet se tient à Bujumbura. La France promet un Fonds Spécial pour l'Afrique et en prime, l'ouverture d'une Maison de l'Afrique à Paris, sans doute pour le développement. A cette époque là, j'habitais la capitale française, dans le 13^e arrondissement. Je n'ai pas réussi à connaître l'adresse de cette Maison de l'Afrique à Paris. Et on attend toujours.

1986 : au sommet de Lomé au Togo, on lance cette fois un gros coup ; c'est l'annonce, tout simplement, d'un « plan Marshall » pour l'Afrique. Et on attend encore, toujours.

1992 : à Libreville du 5 au 7 Octobre, la France offre un « fonds de conversion de créances pour le développement ». Pierre Bérégovoy, Premier Ministre « représentant le président Mitterrand empêché » selon une formule qu'affectionnent les journalistes Kamerunais d'état, déclare publiquement et solennellement au nom de son pays et du sien propre, son opposition à une dévaluation du franc CFA dont on parle alors ouvertement dans tous les milieux économiques, politiques et financiers. Quinze mois plus tard, en janvier 1994, le franc CFA sera dévalué ou plus exactement sa dévaluation sera rendue publique à Dakar. Au sommet suivant à Biarritz en 1994, on tentera de convaincre les nègres que la dévaluation a certes eu lieu, mais à des conditions qui permettent d'en attendre un boom des économies africaines.

Nous ne croyons pas nécessaire de continuer de citer ces sommets France-Afrique. La réalité semble être, au mieux, que la France n'a pas les moyens de la politique qu'elle annonce chaque fois, à supposer qu'elle veuille vraiment apporter à l'Afrique le concours proclamé.

III

La Mondialisation. Donc passons ensuite à la mondialisation. Tout ce que l'Occident fait désormais dans le monde, depuis bientôt 15 ans au moins, se fait au nom et dans le cadre de la mondialisation, la mondialisation néo-libérale. Cette mondialisation a une armature idéologique et politique, un ensemble de principes de base qu'on utilise pour tenter de la fondre et de la faire accepter partout. Ces principes ont été élaborés dès les années 1980, entre les grandes sociétés multinationales, les gouvernements des pays occidentaux (notamment les USA et la Grande-Bretagne d'abord, puis les autres ont suivi), les fameuses institutions de Brettons Wood (FMI et Banque Mondiale). Ils ont ainsi fait l'objet d'un gentlemen's agreement couramment connu sous l'appellation de Consensus de Washington. Si la jeunesse africaine et tous les peuples d'Afrique ne sont pas informés de tout cela, ils seront trompés sans même savoir ni comment ni pourquoi on leur fait subir telle et telle politique. Voici donc comment on pourrait résumer, en une dizaine de points, le contenu exact du Consensus de Washington, dont la formulation la plus connue fut faite par John William Son, qui était alors économiste en chef et vice-président de la Banque Mondiale :

1. Il faut reformer la fiscalité dans chaque pays du Tiers Monde, en se fondant sur deux critères : (i) baisser les impôts sur les riches pour pousser ceux-ci à effectuer des investissements avec l'argent que les impôts ne leur ont pas pris ; (ii) il faut faire payer les impôts par plus de gens, ce qui revient évidemment à faire payer toujours plus d'impôts par un nombre toujours plus grand de gens ayant de faibles revenus.
2. Il faut libéraliser rapidement et totalement les marchés financiers, c'est-à-dire les activités des spéculateurs ; ceux là même qui, en grande partie, sont responsables des krachs financiers un peu partout dans le Tiers Monde, notamment en Asie et en Amérique dominée.
3. Dans les pays du Tiers Monde, il faut traiter de la même manière les investissements nationaux et les investissements étrangers, pour que ces derniers se sentent protégés afin de les faire venir, car sinon, ils ne viendront pas.
4. Partout dans le monde mais surtout dans le Tiers Monde, il faut démanteler le secteur public ; en particulier il faut privatiser toutes les entreprises que possède l'Etat ou qui sont paraétatiques. A quoi il convient d'ajouter la suppression de toute planification.
5. Il faut supprimer toute règle contraignante dans l'économie, et donc notamment le plan (déréglementation maximale), afin de laisser faire le libre jeu de la concurrence.

6. Il faut renforcer la protection de la propriété privée partout.

7. Il faut développer la libéralisation des échanges le plus vite possible, par exemple en abaissant de 10% par an les tarifs douaniers, pour les supprimer totalement. D'où l'OMC.

8. Il faut en priorité favoriser les secteurs économiques capables d'exporter, car le libre commerce progresse par les exportations (Nota bene : on « oublie » évidemment de préciser que ces exportations servent surtout à procurer des devises servant à rembourser la dette extérieure, le dada chéri conjoint du FMI et de la Banque Mondiale).

9. Il faut appliquer une politique qui limite le plus possible les déficits budgétaires.

10. Pour créer la nécessaire transparence du marché, il faut supprimer toutes les subventions et autres dons de l'Etat aux opérateurs privés. En particulier, les Etats du Tiers Monde qui subventionnent les prix des produits de première nécessité (notamment alimentaires) pour garder ces prix à un bas niveau et aider ainsi les citoyens pauvres, doivent supprimer ces subventions (Nota bene : par contre, les Usa peuvent continuer de subventionner leurs agriculteurs, ainsi que les pays de l'Union Européenne, cela n'est pas grave).

Quiconque a pris connaissance de ces 10 points, comprend sans doute mieux d'où vient la politique appliquée chez nous par le pouvoir du RDPC depuis de longues années. On comprend également sans doute qu'un journal comme The Economist, qui ne saurait être suspecté d'être un révolutionnaire panafricaniste ou tiers mondiste, puisse écrire dans son numéro daté 29 septembre 2001, page 27, la chose suivante : « Anti-globalists see The Washington Consensus as a conspiracy to enrich bankers ; thym are not entirely wrong ». Traduction : « Les anti-mondialistes considèrent le Consensus de Washington comme une conspiration destinée à enrichir les banquiers ; ils n'ont pas tout à fait tort ».

Quiconque connaît les prétentions de la mondialisation néo-libérale à construire un monde meilleur, ou a entendu les qualités que lui attribuent des griots naïfs ou payés pour cela, a évidemment envie de comparer les choses avant et après le développement de ce phénomène. Ici aussi, on sera bref, ne citant que quelques données significatives :

1. Le monde en 1960 était déjà profondément bourré d'inégalités criardes : par exemple, les 20% de personnes les plus riches avaient déjà un revenu égal à 30 (trente) fois le revenu des 20% les plus pauvres ! Or, en l'an 2000, donc en gros 10 à 15 ans après le déclenchement (si l'on peut ainsi parler) de la mondialisation néo-libérale, le revenu des 20% les plus riches est passé à 82 (quatre vingt deux)

fois celui des 20% les plus pauvres. Et à cette date, seuls 500 millions de personnes, sur 6 milliards, soit 1 personne sur 12 (à peine plus de 8%) vivent dans l'aisance. Donc les inégalités reculent...

2. Depuis la dévaluation du franc Cfa en janvier 1994, le nombre de pays africains qui sont descendus au rang de PMA (pays les moins avancés) est passé à 11 sur les 14 de la Zone Franc. Et, dans ces 14 pays incluant le Kamerun, près de 90% des gens vivent avec moins de 1000 francs par jour, selon un rapport de la CNUCED paru en 2002 et intitulé : « Les pays les moins avancés : échapper au piège de la pauvreté ». Dans le même temps, on sait qu'une petite minorité roule sur des milliards.

3. En 2002, 20% de la population mondiale accaparent plus de 80% des richesses mondiales, possèdent 80% des voitures du monde entier, et consomment 60% de l'énergie totale utilisée.

4. Aujourd'hui, les 225 personnes les plus riches du monde (sur 6 milliards ne l'oublions pas) totalisent quelque chose comme 1000 milliards de dollars US, soit environ 540.000milliards de francs Cfa. Et cette somme est égale à la fortune totale des 2,5 milliards de personnes les plus pauvres du monde, soit 47% de l'humanité. C'est la preuve que les inégalités reculent...

5. Plus encore, les 15 (quinze !) personnes les plus riches de la planète totalisent à elles seules une fortune qui dépasse le PIB de tous les pays d'Afrique Noire (Afrique de Sud exclue).

6. Le chiffre d'affaires de chacune des 100 plus grosses sociétés multinationales du monde dépasse le total des exportations des 120 pays les plus pauvres.

Dans ces conditions, la question se pose de savoir de quoi l'on parle à propos de l'inégalité.

IV

C'est pourtant dans ces conditions qu'est lancée l'idée apparemment originale d'un « Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique », en anglais « New Partnership for African Development, NEPAD ». A priori, je ne dis ni oui ni non : je m'interroge d'abord.

La première question qu'on pourrait se poser est : que peut signifier un partenariat entre une Afrique telle que nous la connaissons aujourd'hui, et l'Occident telle qu'elle a toujours été depuis au moins 1000 ans dans ses relations avec l'Afrique ? Que s'est-il passé dans tous les partenariats entre l'Afrique et l'Occident au cours des siècles passés ? Qu'y a-t-il eu de nouveau en Occident ou en Afrique, pour qu'on estime fondé à croire qu'un « Nouveau Partenariat » peut être créé et développé ?

Depuis un moment, la presse diffuse l'idée selon laquelle le Nepad serait un projet conçu par 5 Chefs d'état africains. Naturellement, chacun sait que la presse est généralement bien informée ; mais sur ce point précis, rien n'oblige personne à croire la presse sur parole. Car un des éléments de la stratégie occidentale depuis les dernières décennies du 20^e siècle et dans le cadre de la mondialisation, c'est de monter des personnes dans nos pays (chefs d'états ou non, par exemple des universitaires docteurs en doctorats), pour constituer des mini-quelque chose de local, dont le rôle est de servir la stratégie globale des dominants à l'échelle mondiale, dans leur politique locale. Au besoin en leur payant des salaires occultes élevés. Avant que la presse n'en attribue la paternité, après coup, à 5 présidents africains, plusieurs dirigeants occidentaux et non des moindres, avaient déjà parlé du Nepad, en avaient vanté les énormes mérites et avaient commencé d'en assurer la promotion. Mais qu'à cela ne tienne. Passons aux faits et aux bilans.

Les 22 et 23 octobre 2004 se sont réunis à Johannesburg les 5 présidents africains concepteurs (version presse) du Nepad. Il s'agissait de dresser le bilan trois ans après le lancement du projet. Et qu'a-t-il été noté et dit ? Voici : (1) « le Nepad est encore une pure vue de l'esprit » ; (2) « rares sont les actions concrètes qui ont été menées sur le terrain » ; (3) « je suis déçu », a déclaré le président sénégalais Abdoulaye Wade ; (4) « on me demande quels sont les progrès réalisés par le Nepad et je ne peux pas leur parler que de bonne gouvernance,...pas un seul projet n'a été réalisé », encore Abdoulaye Wade ; (5) parlant des 8 secteurs prioritaires antérieurement définis pour le projet, « j'aimerais savoir ce que le Nepad a fait dans ces 8 secteurs », toujours le président Wade ; mais (6) cependant, ajoute-t-il, le Nepad « polarise et cristallise l'espérance de l'Afrique ». Vraiment ? Le Nepad polarise et cristallise l'espérance de l'Afrique ? Ce serait un miracle si l'on trouvait 0,01% d'Africains qui savent seulement ce qu'est le Nepad. Alors, de là à ce que ce dernier polarise et cristallise l'espérance de tout le continent, il y a quand même un pas.

Lors de cette rencontre de Johannesburg, un autre des 5 présidents a déclaré : « Nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer ». Le problème est simplement qu'en 1963 aussi et déjà, l'OUA promettait à l'Afrique qu'elle réussirait, qu'elle ne pouvait pas se permettre d'échouer. Chacun connaît les résultats. Alors ? Pourquoi le Nepad veut-il attendre les financements de ses projets des mêmes sources qui, en plus de 40 ans, ont constamment promis monts et merveilles, avec les résultats que l'on connaît ? Au moment même où l'Occident a peur et se méfie de la Chine et de « la menace » qu'elle représenterait désormais depuis que ce pays asiatique, utilisant sa propre base économique, scientifique et technique, son potentiel humain etc, etc, exploite, avec une efficacité de plus en plus redoutable y compris certains aspects de la mondialisation comme la délocalisation des entreprises multinationales vers des régions industrielles chinoises, lesquelles régions sont fortement attractives pour les capitaux en quête de profits plus élevés du fait des bas salaires comparés à ceux pratiqués

dans les pays occidentaux où les salaires sont à d'autres niveaux.

Je terminerai donc en attendant les débats, par un petit rappel de cette évidence que trop, beaucoup trop de gens veulent faire semblant d'oublier : l'Histoire humaine ne livre aucun, absolument aucun exemple de pays qui s'est développé grâce à l'aide des pays qui dominaient le monde à la même époque. Prétendre le contraire relève n'est tout simplement pas sérieux.

Rien de sensé ne suggère vraiment que les pays africains et l'Afrique d'aujourd'hui, feront exception à la règle.

Chapitre

Le NEPAD

Adopté par l'Union africaine, à Lusaka (Zambie), en juillet 2001, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad) prétend définir la stratégie des 53 pays d'Afrique face à la mondialisation pour les prochaines décennies. Devenu la référence obligée de tous les discours sur l'essor économique du continent noir, ce plan a été conçu par cinq « poids lourds » de la politique africaine – les présidents Thabo Mbeki (Afrique du Sud), Olusegun Obasanjo (Nigeria), Abdelaziz Bouteflika (Algérie), Hosni Moubarak (Egypte), Abdoulaye Wade (Sénégal) – et a reçu le soutien formel du G8 aux sommets de Kananaskis, au Canada, en 2002, et d'Evian en 2003. Malgré les pronostics enthousiastes de ses promoteurs, le Nepad repose sur un certain nombre d'erreurs stratégiques qui permettent de douter de son efficacité.

En « partenariat » avec les institutions économiques et financières internationales – Fonds monétaire international (FMI), Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce (OMC) –, ce énième plan de développement ambitionne d'atteindre des taux de croissance annuelle de 7 % durant les quinze premières années et de diminuer la pauvreté de moitié d'ici à 2015. Louable, cette ambition paraît difficilement réalisable, en raison, d'une part, des faiblesses de financement du Nepad et, d'autre part, de son incapacité à sortir du carcan des politiques néolibérales.

Ce sont principalement les investissements directs étrangers (IDE) qui doivent en assurer le financement. Or l'Afrique ne reçoit que 1 % des flux mondiaux d'IDE, à savoir 17 milliards de dollars en 2001, contre 10 % pour l'Amérique latine et 20 % pour l'Asie. Selon la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced), cette faiblesse est due à un environnement économique, juridique et judiciaire « peu attractif » : instabilité politique, guerres civiles, absence de transparence institutionnelle et relations contractuelles peu développées. Le soutien financier ne pourra pas non plus provenir de l'aide publique au développement, en baisse très sensible depuis plusieurs années (1). En outre, l'accompagnement financier annoncé par le G8 est resté lettre morte.

Le réalisme serait donc de se tourner vers les financements Sud Sud (Afrique du Sud, pays pétroliers et asiatiques) et l'épargne locale. Mais 40 % de cette épargne sont placés à l'extérieur de l'Afrique, alors que pour l'Asie cette fuite des capitaux n'est que de 3 % – 17 % pour l'Amérique latine. Les profits réalisés par les entreprises africaines ou occidentales sur le continent sont investis au Nord. En conséquence, il serait nécessaire de sécuriser l'épargne intérieure et de freiner cet exode des capitaux : mise en place des institutions soutenant le crédit à long terme (banques d'investissement), financement décentralisé pour les petites, moyennes et micro entreprises (secteur informel ou économie populaire) et pour l'agriculture familiale.

Selon certaines études, si l'Afrique réduisait la fuite des capitaux dans la même proportion que l'Asie, son stock de capital augmenterait de 50 % (2). En définitive, le développement se finance par l'épargne locale, puis seulement par les IDE. L'aide publique au développement accompagne le processus et non l'inverse. Selon la Cnuced, ce sont les investissements publics qui « tirent » les investissements privés, ces derniers ne se plaçant pas spontanément dans un pays ou une région (3). Ce constat n'est pas pris en compte par le Nepad.

Le Nepad définit des priorités d'action : infrastructures, énergie (hydroélectrique, solaire...), nouvelles technologies de l'information et de la communication, accès des exportations africaines aux marchés des pays développés, agriculture, santé (lutte contre les grandes endémies), ressources humaines. Cependant, ces objectifs risquent de demeurer hors de portée dans la mesure où le Nepad ne rompt pas avec les prescriptions néolibérales des institutions de Bretton Woods (FMI, Banque mondiale), de l'OMC et de l'Union européenne (accords de Cotonou) (4). Il ne constitue pas un projet de société pour le continent. Sa grande faiblesse théorique est de n'avoir pas effectué une critique pertinente des plans d'ajustement structurel (PAS) mis en œuvre à partir des années 1980, et de reprendre, malgré leur échec consommé, les principes économiques appliqués depuis vingt ans : privatisations, intégration au marché mondial, suppression des protections douanières, libéralisation de tous les secteurs de l'économie (5).

Or, non seulement ces politiques n'ont pas apporté les résultats économiques escomptés, mais elles détruisent le tissu social, déjà fragile, des pays concernés. Selon le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), entre 1990 et 2002, le revenu par habitant a baissé chaque année de 0,4 % et le nombre de pauvres a augmenté de 74 millions par an (6). En effet, les PAS ont imposé la réduction des investissements publics servant à consolider les infrastructures de base, et soutenu en particulier la privatisation de certains secteurs vitaux comme l'eau, l'énergie ou l'éducation.

L'ensemble de ces infrastructures, nécessaires à la survie ou au bien-être des populations, s'est délabré, tandis que les entreprises, souvent occidentales, qui en devenaient propriétaires faisaient de substantiels profits (7). Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « *l'Afrique subsaharienne devrait être la seule région du monde où le nombre de pauvres continuera à augmenter d'ici à 2015, et donc la seule région où les objectifs de développement fixés à l'occasion du millénaire ne seront certainement pas atteints* ». En conséquence, la croissance recherchée par le Nepad ne peut être crédible et bénéfique que si elle est tournée vers les besoins fondamentaux des populations.

Au lieu de se consacrer à ces besoins vitaux, le Nepad donne la priorité aux grandes infrastructures de prestige (interconnexion de routes régionales et continentales, grands réseaux de

télécommunications, etc.), qui, en outre, renforcent la dépendance technologique et financière (difficultés d'entretien, d'exploitation...) vis-à-vis des entreprises multinationales des pays développés. Cette politique ne favorise pas la promotion des petites et moyennes entreprises (PME) et surtout des microentreprises du secteur informel qui constituent l'essentiel du tissu économique des pays africains. Ces entreprises ont créé la grande majorité des emplois depuis vingt-cinq ans.

Au Sénégal, par exemple, dénotant la démission de l'Etat vis-à-vis de ses missions de service public, l'économie populaire (dite « informelle ») et l'agriculture familiale contribuent pour plus de 51 % du produit intérieur brut (PIB). Pour M. Adama Sow, consultant sénégalais, « *ce n'est pas l'informel qu'il faut réformer, mais l'Etat... Ce dernier sera attractif lorsque les impôts seront employés à construire des écoles et des hôpitaux* », et non pas à servir les intérêts de la classe dirigeante. Ces dérives de l'Etat patrimonial ne sont pas suffisamment prises en compte par le Nepad.

En outre, le Nouveau partenariat favorise une agriculture entrepreneuriale et intensive. Or, au Sahel, c'est la recherche de la sécurité alimentaire, reposant sur la valorisation de la petite agriculture familiale, qui peut permettre de lutter contre la pauvreté et l'exode rural. Appuyée sur la grande propriété (avec irrigation), l'agriculture capitaliste est surtout développée en Afrique australe, en particulier en Afrique du Sud et au Kenya. Elle paraît inadaptée aux autres régions du continent, car nécessitant l'usage d'un machinisme agricole qui fragilisera encore davantage l'emploi et le tissu social de ces régions.

Les conséquences de ce type d'agriculture sont la disparition de la propriété foncière collective, la course aux rendements, le recours aux engrais chimiques et l'endettement. Une révolution « verte » (révolution technologique, cultures attelées, intensification...) suivie d'une réforme agraire authentique n'est pas envisagée par le Nepad. Il serait plus judicieux de mettre en place une réforme agraire fondée sur l'équité et une juste indemnisation (et non sur l'expropriation-sanction comme c'est le cas au Zimbabwe). C'est une des priorités pour lutter contre les famines et la dépendance alimentaire du continent.

Le Nepad se présente comme un partenariat avec les pays du G8 et les institutions multilatérales (Banque mondiale, FMI, OMC). Pour « rassurer » ces institutions et les investisseurs, une « institution de surveillance mutuelle des pairs » a été mise en place. Ce mécanisme consiste à soumettre chaque pays à l'examen, par les autres pays, de ses performances, concernant le respect de certains principes de « *bonne gestion* » de la chose publique : droits humains, indépendance des institutions judiciaires, lutte contre la corruption, économie de marché, en un mot « *bonne gouvernance* » (8). Seuls 15 pays sur 53 ont accepté de se plier à l'exercice ; ce sont ceux qui ont connu une alternance démocratique récente, comme le Sénégal, le Ghana, le Nigeria, le Kenya, l'Afrique du Sud. S'il présente l'avantage

de mobiliser des contrôles « africains », ne risque-t-il pas d'accroître la soumission idéologique du continent aux principes néolibéraux ? En outre, reposant sur un volontariat peu vraisemblable, ce mécanisme manque par nature de crédibilité.

D'où la nécessité de contre-pouvoirs venant de la société civile, expression des sans-voix. Or la conception du Nepad demeure technocratique. Dans le communiqué final de leurs rencontres régionales consacrées à ce plan, en février 2003, à Dakar (9), les associations de 15 pays d'Afrique de l'Ouest « *regrettent de n'avoir pas été associées au processus de la conception, de la mise en œuvre et de la vulgarisation du Nepad* ». Compte tenu de leur rôle de solidarité en réseau et de contre-pouvoirs dans des pays comme le Sénégal, certaines, parmi les plus représentatives, comme la Confédération nationale de concertation des ruraux (CNCR), une association qui regroupe les petits producteurs, et l'Union nationale des commerçants de l'informel, ont d'autant plus exprimé leurs préoccupations que le Sénégal fut l'un des premiers promoteurs du projet et que, dans ce pays, les populations qu'elles représentent fournissent plus de 70 % de la richesse nationale (économie populaire et agriculture familiale).

Au total, le Nepad ne lève aucune des ambiguïtés du partenariat avec les pays développés : il demeure étrangement silencieux sur la dette. Et sur le fait que la mondialisation ne connaît que la compétition. D'où la nécessité d'une position commune des pays africains pour adopter un protectionnisme sélectif et, notamment, de lutter contre les subventions à l'agriculture des pays développés comme les Etats-Unis et l'Union européenne.

Seule l'émergence d'une véritable opinion publique éclairée (liberté de la presse et d'opinion) peut garantir un projet de développement répondant aux besoins réels des Africains ; et non à ceux des institutions de Bretton Woods. Comme l'enseigne le sage africain Keba M'Baye, « *l'Afrique doit attendre tout... de l'Afrique d'abord...* ».

Chapitre

NEPAD & DEVELOPPEMENT

L'Afrique peut-elle réduire sa pauvreté de moitié d'ici l'horizon 2015 ? - Le défi au Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

En 2000, pour marquer le nouveau millénaire, les Nations Unies avaient convoqué une assemblée spéciale à laquelle avait pris part un nombre record de premiers ministres et de chefs de gouvernement, comme on n'en avait encore jamais vu dans une rencontre organisée par l'ONU. Lors de cette rencontre, les dirigeants du monde se sont engagés à travailler ensemble et à mobiliser l'énergie et la capacité de la communauté internationale à atteindre une série d'objectifs de développement. L'enjeu majeur était de réduire de moitié la proportion de population pauvre vivant dans des conditions extrêmes à l'horizon 2015. Parmi les objectifs identifiés comme étant nécessaires pour atteindre ce but, il y a la généralisation de l'école primaire pour les enfants, la réduction de la mortalité infantile de 2/3 et celle de la mortalité maternelle de 3/4 en 2015.

Ces objectifs avaient été choisis avec précaution. Ils peuvent être atteints. Cependant, ils ne constituent absolument pas une description des tendances actuelles. Les atteindre nécessitera un effort de développement significativement accru de la part de la communauté internationale. Il n'est pas suffisamment apprécié que nous avons fait des progrès de développement lors des 30 dernières années. Les Hommes vivent plus longtemps, il y a plus d'enfants qui survivent, plus de personnes qui ont accès à l'éducation et à l'eau potable. Cependant, en partie à cause de ce progrès - la population s'est accrue plus que jamais : 3 Milliards en 1960, 6 Milliards maintenant, et il y en aura 8 Milliards en 2025.

Le paradoxe de notre temps est ceci : plus de personnes ont échappé à la pauvreté durant les 50 dernières années que durant la période s'étendant sur les 500 dernières années. Cependant, parce que la population mondiale s'est accrue de façon très significative, il n'y a jamais eu autant de pauvres qu'aujourd'hui. Sur les 6 Milliards d'humains qui partagent notre planète, il y a en 1.2 Milliard qui vivent dans une pauvreté abjecte.

Le défi de notre génération,- si nous voulons faire des progrès dans le sens de la réduction de la pauvreté et transmettre une planète durable aux les générations futures - c'est d'appliquer les leçons que nous avons apprises à partir des succès de développement obtenus sur les 30 dernières années à

une large échelle. Réussir à réduire la pauvreté de moitié en 2015 équivaut à ce qu'un Milliard de personnes s'arrachent de la pauvreté entre 1990 et 2015. Si nous pouvons agir ensemble pour y arriver, nous serons en mesure d'aller de l'avant vers l'élimination de la pauvreté abjecte de la condition humaine.

Le monde est en voie d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté. Ceci est dû largement aux progrès considérables faits en Asie - particulièrement en Chine- au cours des 10 ou 15 dernières années. Cependant, la mauvaise nouvelle, c'est que nous ne sommes pas entrain de suivre cette voie en Afrique. Selon les tendances actuelles, l'Afrique est identifiée comme s'appauvrissant de plus en plus. C'est le défi dont je veux parler aujourd'hui et qui est aussi celui du NEPAD - le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique - pour lequel le gouvernement sud-africain et le gouvernement des Royaumes Unis se sont résolument engagés.

L'Afrique est le continent le plus pauvre. Les 2/3 des pauvres du monde vivent en Asie et 1/3 en Afrique. Cependant, la pauvreté est plus profonde et plus ancrée en Afrique. La moitié des habitants de l'Afrique sub-saharienne vivent avec 1 \$ par jour compte tenu des termes de parité. Cela veut dire qu'ils doivent survivre avec l'équivalent de ce qu'ils peuvent acheter avec un dollar, pas dans leurs propres pays, mais aux USA, ce qui est très peu en réalité.

Durant les années 1990, la croissance de la population a dépassé la croissance économique et par conséquent, si cette tendance se poursuit, le continent deviendra de plus en plus pauvre. Le défi du NEPAD est d'inverser cette tendance et de s'assurer que l'Afrique atteindra l'objectif de réduction de la pauvreté de moitié en 2015. Je pense que c'est possible, mais cela requiert un engagement très solide à des réformes de la part des dirigeants africains - et un réel partenariat des pays industrialisés à soutenir cet effort.

Il n'y a pas de doute que l'histoire a été très cruelle au peuple africain. L'esclavage et le colonialisme ont dégradé et exploité le continent, et laissé derrière un héritage amère. L'apartheid et la guerre froide ont continué la destruction. Cet histoire retentit encore dans le monde aujourd'hui, mais le défi de notre génération est de nous tirer des pattes du passé et de créer les conditions qui donneront aux habitants du continent un meilleur avenir. Et nous avons l'opportunité d'agir ainsi. Convenablement gérée, la mondialisation nous ouvre des possibilités que nous n'avons jamais eues auparavant. Elle est entrain de créer des conditions qui font qu'il nous est possible de dépasser les inégalités historiques fortement ancrées et de partager la connaissance, le capital et la technologie dont nous disposons

maintenant, de sorte à commencer à guérir des divisions héritées du colonialisme et du développement inégal.

Cependant, si nous avons à tirer des leçons de l'histoire, nous devons faire face au fait qu'une partie de la situation actuelle du continent est due en partie aux politiques menées par les gouvernements africains lors des dernières décades. Le revenu per capita en Afrique est plus bas aujourd'hui qu'il y a 30 ans, à l'apogée du mouvement d'indépendance. Ainsi aujourd'hui, presque 50 % des africains au sud du Sahara vivent avec moins d'un \$ par jour; 20 % de la population est affectée par des conflits violents; et dans plusieurs pays, la mal gouvernance et la corruption dégradent encore davantage la condition des pauvres. En plus de cela, nous faisons face à la tragique et brusque réalité de plus de 25 Millions de personnes vivant avec le VIH/SIDA. Sur les tendances actuelles aucun des objectifs de développement du Millénaire ne seront atteints et l'Afrique sera plus que jamais pauvre.

Le but du NEPAD est de renverser toutes ces tendances. Nous devons être ambitieux sur ce qui peut être réussi - mais toutes les parties prenantes du partenariat doivent être conscients que la démarche doit changer, et le NEPAD doit conduire à un changement profond du rythme et de la profondeur du développement en Afrique.

Je veux en venir maintenant au calendrier d'actions et parler du type de progrès que le NEPAD a besoin de faire pour être sûr que l'Afrique ira de l'avant et atteindra les objectifs de développement du Millénaire.

Le premier thème que le NEPAD a souligné est le conflit armé. 20 % de la population africaine vit sous des conditions de conflits. Dans le monde d'après guerre froide, le conflit a changé. Il concerne les zones les plus pauvres du monde et oppose plus les citoyens d'un même pays que ceux de pays différents. Les victimes sont plus généralement des civils. Nous avons des personnes déplacées et des réfugiés comme jamais auparavant. Ce sont en majorité des femmes et des enfants, et la plupart d'entre eux viennent des pays en développement. Ces conflits causent évidemment de terribles souffrances et retardent le développement économique dans les pays affectés. Cependant en Afrique, il y a tellement de conflits que pratiquement tout le continent est touché, et l'état de guerre constitue une grande obstruction aux investissements domestiques.

La Banque Mondiale estime que le conflit coûte à l'Afrique 2 % de croissance économique par an. En matière de résolution des conflits, nous sommes dans la position de faire de considérables progrès.

Nous avons appris en Sierra Leone qu'en concentrant l'effort international, le conflit peut être arrêté et les institutions de l'Etat peuvent être reconstruites. Il est aussi clair en R.D.C, en Angola et au Soudan - les trois grands pays riches en ressources qui divisent le continent et qui ont été plongés dans le conflit pendant deux générations - les conditions pour la paix sont remplies.

Le NEPAD a souligné la résolution des conflits comme une de ses priorités. Si, au cours des prochaines années, nous pouvons commencer à travailler ensemble pour nous assurer que la paix est sécurisée dans ces trois pays, les perspectives d'avenir de l'Afrique pourraient changer. Cela constituera la première priorité lors de la rencontre NEPAD/G8 qui se tiendra en Juin (note de la traductrice).

Le second problème majeur pour l'Afrique est le besoin d'augmenter les niveaux actuels de croissance économique. Il y a eu des progrès lors des dernières années. Après la croissance négative que plusieurs pays ont connu à la fin des années 80 et au début des années 90, l'Afrique est en train d'atteindre un taux de croissance de 3 %. Cependant, pour réduire la pauvreté de moitié en 2015, l'Afrique sub-saharienne a besoin d'une croissance de économique de 7 % chaque année, et ce jusqu'en 2015. Ce n'est pas impossible. Des pays comme l'Ouganda, le Mozambique et le Botswana ont atteint un tel niveau de croissance - et l'engagement aux réformes dans des pays comme le Ghana, la Tanzanie et l'Ethiopie va conduire vraisemblablement à des progrès significatifs.

Cependant le partenariat dans le cadre du NEPAD ne doit être satisfaisant que lorsqu'il y aura un engagement à une réforme qui générera une croissance de 7 % à travers le continent. C'est le but que doit se fixer l'Afrique.

Atteindre des niveaux de croissance nécessaires pour réduire la pauvreté en Afrique de moitié en 2015 nécessite une meilleure gouvernance politique et économique sur tout le continent. Nous avons tous appris des leçons douloureuses concernant la bonne gouvernance dans le 20ème siècle. Pendant les années de guerre froide, le débat sur les droits de l'homme et la bonne gouvernance ont divisé le monde en partisans des droits "rouge" et "bleu". Les droits économiques et sociaux ont été perçus comme alternatives aux droits civil et politique. C'est une fausse polarisation. Les gens pauvres ont besoin de droits politiques pour être en mesure d'exprimer leurs points de vue et leurs préférences, et de droits sociaux et économiques en vue de jouir de leur humanité, et de voir leurs enfants grandir et se développer.

Dans le bloc soviétique, la concentration du pouvoir entre les mains de l'Etat a conduit à une répression politique et à un échec économique. A l'époque du néolibéralisme - diversement connu sous le nom de Reaganomie, Thatchérisme ou Monétarisme - la puissance excessive au marché a conduit à une croissance inégale, à l'exclusion, à l'instabilité et à un déclin des services publics essentiels. L'histoire nous a appris que la bonne gouvernance signifie la création d'institutions d'un Etat moderne compétent, de sorte que les conditions macro-économiques encouragent la croissance et la réduction de la pauvreté et que les institutions gouvernementales effectives assurent santé et éducation, eau potable et développement humain pour tout le monde.

Très souvent dans le passé, le débat autour des droits de l'Homme et de la bonne gouvernance a été sali par des perceptions (parfois fondées, parfois pas) telles que les pays de l'OCDE ont imposé leurs propres valeurs aux gouvernements des pays en développement dépendants. L'un des aspects importants du NEPAD - et du récent consensus obtenu à la conférence sur le financement du développement à Monterrey - est que ce sont les pays en développement qui appellent eux-mêmes à la conduite de réformes.

Il est de plus en plus compris que la démocratie est nécessaire pour permettre aux pauvres de faire entendre leurs voix. Un secteur privé florissant est nécessaire pour générer la croissance en vue de la réduction de la pauvreté. La santé universelle et l'accès à l'éducation sont des droits humains fondamentaux et sont aussi essentiels pour le développement d'économies modernes. Et une ferme action contre la corruption est nécessaire, à la fois pour assurer que les ressources publiques sont dépensées au bénéfice des pauvres et pour créer les conditions qui encouragent les investissements nécessaires à la croissance de l'économie et qui donnent accès à la technologie moderne. La bonne gouvernance n'est pas une option en plus. C'est le droit de chaque peuple, où qu'il se trouve, et c'est une pré condition de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté - comme le démontre assez clairement la tragédie qui se déroule au Zimbabwe.

La troisième chose qui est cruciale au NEPAD et ses partenaires du G8 entre autres, ce sont des termes d'échange plus équilibrés. 70 % - et plus- des exportations africaines sont des matières premières et la plupart des prix de ces produits chutent considérablement. Les lois actuelles du commerce créent de sérieux obstacles à la transformation et à la valeur ajoutée dont l'Afrique a besoin pour accélérer la croissance économique, générer des revenus plus élevés pour les travailleurs et être

en mesure d'exporter suffisamment pour pouvoir investir dans de meilleurs systèmes de transport et des infrastructures nécessaires pour le développement.

Lors de la conférence de l'OMC à Doha à Qatar en Novembre 2001, les pays en développement ont travaillé ensemble, saisi les opportunités créées par les structures basées sur l'adhésion de l'OMC pour obtenir des accords sur un agenda pour le prochain round de négociation qui pourrait donner de meilleures opportunités d'échanges aux pays en développement. Pendant trop longtemps, les puissances occidentales ont donné des leçons de libéralisation du commerce au monde en développement, mais en même temps ont créé des barrières à l'accès à leurs marchés. Doha a mis en place un agenda d'action pour le changement. Le NEPAD et le G8 doivent s'assurer que cela concernera aussi l'Afrique.

Cependant l'Afrique peut faire plus pour encourager les échanges à l'intérieur du continent. Les barrières de commerce entre les pays africains sont élevées. Cela crée des obstacles à l'intégration régionale, à la croissance économique et à l'investissement domestique. Il revient entièrement à l'Afrique de s'accorder sur la baisse de ces barrières, ce qui pourrait contribuer significativement à augmenter la croissance économique à travers le continent.

Cela pourrait être complété par un accord d'investissement sur l'ensemble du continent, ce qui améliorerait les perspectives d'investissement domestique pour tous les pays africains.

Cela m'amène à aborder la quatrième question à laquelle le NEPAD accorde une place de choix : l'investissement domestique et le besoin accru d'investir en faveur des infrastructures. Il n'y a pas de doute que des systèmes de transport peu fournis en Afrique sont une barrière majeure au développement économique, et alourdissent considérablement les coûts des exportations. Les faiblesses en matière d'infrastructure sont le reflet du sous-développement et un obstacle à la croissance économique. La plupart des africains n'ont jamais utilisé un téléphone, moins de 10 % des ruraux africains ont accès à l'électricité, le manque d'eau potable et de système sanitaire coûte de l'énergie et du temps, et conduit à une mauvaise santé. Il y a plus de connections à Internet à New York que sur toute l'Afrique, et l'Afrique est l'endroit au monde où les coûts de connections au réseau Internet sont les plus élevés.

Trop souvent, le débat sur le besoin en investissement interne a lieu entre les gouvernements. Les gouvernements des pays de l'OCDE n'ont pas le pouvoir d'amener leur secteur privé à investir dans

un pays particulier. Et très souvent les gouvernements des pays en développement sont amenés à croire que des exonérations fiscales ou la création de zones d'investissement avec peu de normes environnementales ou de travail sont un moyen d'encourager l'investissement interne. En fait, les conditions qui font que l'épargne domestique est investie sur place - comme la régulation de ses propres banques et l'exécution légale des contrats - et les conditions qui encouragent la croissance - comme la stabilité économique, des taux d'intérêts bas, l'accès au crédit, la suppression de la régulation bureaucratique - sont les mêmes conditions qui attirent l'investissement interne. Le point important ici est que les réformes nécessaires pour encourager la croissance d'un secteur privé africain solide sont les mêmes que les réformes dont on a besoin pour attirer l'investissement interne. Et une réforme urgente est essentielle parce que dans les conditions actuelles, 40 % de l'épargne qui auraient dû être la base pour accroître l'investissement domestique quittent le continent et sont investis ailleurs.

Il y a dans ce contexte de globalisation un surplus de capital qui ne cherche que des opportunités d'investissement. Et ce capital sait qu'il peut gagner en retour des taux plus élevés dans les marchés émergents que dans les pays de l'OCDE. Un tel investissement, particulièrement l'investissement direct étranger, les techniques de management et le transfert de technologie qui va avec, ont été cruciaux à la croissance économique rapide et à la réduction de la pauvreté atteinte par les économies des pays de l'Asie de l'Est lors des 30 dernières années. Mais en ce moment seul une petite partie de cet investissement international croissant se retrouve en Afrique. Des progrès dans les conflits, l'amélioration de la gouvernance et l'exécution des codes et normes retenus lors de la réunion du NEPAD à Abuja sont cruciales pour créer un climat en Afrique qui canalise les investissements et le transfert de technologie qu'il apporte. Le NEPAD doit conduire cette réforme vers l'avant de sorte que des partenariats puissent être créés entre le secteur public et le secteur privé afin de générer un accroissement massif de l'investissement dans les infrastructures nécessaires.

Le cinquième aspect crucial au succès du NEPAD est l'augmentation de l'investissement dans le développement humain. Pour sécuriser le progrès rapide dans l'éducation et les systèmes sanitaires efficaces. Le niveau élevé de maladies endémiques en Afrique est une lourde charge qui fait reculer le développement du continent. Le paludisme, la tuberculose et le Sida sont une charge qui cause une souffrance humaine énorme et une perte économique sévère. Comme je l'ai déjà dit, plus de 25 Millions d'Africains sont infectés par le virus du Sida qui va conduire à d'importantes pertes humaines et économiques dans les années à venir. De plus, beaucoup d'enfants meurent de maladies diarrhéiques et respiratoires, de paludisme et de rougeole, et beaucoup de femmes meurent ou deviennent invalides à la suite d'un accouchement, faute d'interventions médicales simples.

Les recherches récentes - notamment celles menées par la commission sur la macroéconomie et la santé de l'OMS - ont démontré clairement que l'absence d'un état sanitaire satisfaisant est non seulement une cause terrible de souffrance humaine, mais aussi un obstacle au développement économique. Les pauvres du monde ne constituent pas un groupe statique. Ils travaillent très dur et souvent parviennent à améliorer leur avenir. Cependant, la maladie soudaine du soutien de famille ou d'un enfant qui a besoin de soins médicaux, les oblige à emprunter, à recourir à leurs économies ou à vendre leurs animaux, ce qui les ramène à la pauvreté.

Le Sida est un sérieux obstacle au développement économique en Afrique, mais les récents développements montrent des avancements. Le Sénégal et l'Ouganda ont démontré que les niveaux d'infection au VIH/Sida peuvent être maintenus bas ou réduits de manière drastique grâce à un solide engagement à l'éducation publique, au contrôle et au traitement de maladies sexuellement transmissibles et à la large diffusion de préservatifs. En seulement 4 ans, le taux de prévalence du VIH/Sida en Ouganda est passé de 10 à 6 %. Ces leçons doivent être urgemment appliquées dans chaque pays africain, et de manière plus large, afin d'inverser le taux croissant d'infection en Inde, en Chine, en Russie et dans les Caraïbes. Plusieurs pays sont entrain de mettre en place des méthodes, afin de prévenir la transmission de la mère à l'enfant, et de profiter des offres des compagnies pharmaceutiques de réduire les prix des anti-rétroviraux. A long terme, il est évident que nous aurons un vaccin contre le Sida et un microbicide qui permettra aux femmes de se protéger contre l'infection.

A part le Sida, l'Alliance Globale pour les Vaccins et l'Immunisation accroîtra la disponibilité en vaccins et améliorera le niveau d'immunisation des enfants. Le Fonds Global de Santé augmentera la disponibilité en médicaments et produits pour le traitement et la prévention du Sida, de la tuberculose et du paludisme. Pour s'assurer que ces traitements sont disponibles pour les pauvres en Afrique, un effort majeur est nécessaire pour mettre en place des systèmes de soins de santé primaire qui vont assurer que ces traitements soient à la disposition de tout le monde. Bien sûr nous devons nous assurer que les prix des médicaments baissent dans les pays en développement et nous avons besoin d'un accord entre le secteur privé et le secteur public pour atteindre cet objectif. Nous sommes entrain de travailler pour y parvenir, mais sans de meilleurs systèmes sanitaires de base, plusieurs personnes en Afrique ne seront pas à mesure d'accéder à ces médicaments, quelque soit leur prix. L'amélioration des systèmes de santé doit venir des gouvernements africains et doit être encouragée par le NEPAD. Il y a aussi des modèles prometteurs de succès dans des pays comme le Ghana et la Zambie, qui doivent être appliqués à plus grande échelle.

De la même façon, l'éducation est un droit fondamental de l'Homme, mais aussi un investissement majeur pour une économie moderne réussie. Il est clair que l'investissement le plus important qu'un pays peut faire pour accélérer le développement est d'éduquer une génération d'enfants - ses filles y inclus. Les objectifs de développement du Millénaire comprennent un engagement à l'éducation primaire universelle en 2015. Evidemment, nos aspirations ne doivent pas s'arrêter à l'éducation primaire. L'éducation est l'aspect dominant d'une économie moderne. A considérer les tendances actuelles, l'Afrique n'atteindra pas les objectifs de l'éducation primaire en 2015. Clairement, nous devons - et pouvons faire mieux, et des pays comme l'Ouganda, le Rwanda, le Malawi et la Tanzanie ont obtenu des résultats significatifs. Le NEPAD doit travailler dans le sens d'un plus grand progrès sur le continent.

L'aspect final sur lequel je souhaiterais intervenir aujourd'hui est l'aide. Aussi bien le NEPAD que le Consensus de Monterrey ont appelé à plus d'aide et à une meilleure assistance aux pays en développement. Et des études conduites par l'ancien Président Zedillo du Mexique pour le compte de la rencontre de Monterrey et la Banque Mondiale ont suggéré que nous avons besoin d'un doublement de l'aide au développement qui doit passer de 50 Milliards de \$ comme c'est le cas actuellement, à 100 Milliards de \$, pour que le monde puisse atteindre les objectifs de développement du Millénaire. A Monterrey, l'Union Européenne s'est engagée à augmenter son aide au développement qui est actuellement de 0,33 % du PNB à 0,39 % en 2006. Cela veut dire que l'UE dépensera 7 Milliards de \$ additionnels par an jusqu'en 2006, alors que les USA donneront un plus de 5 Milliards par an, comparativement au niveau actuel. Monterrey a donc marqué un renversement souhaité d'une longue tendance à la baisse de l'aide au développement. Le Royaume Uni a réussi à renverser la tendance à la baisse de l'aide au développement observée sous le précédent gouvernement et a accru ses dépenses de 40 % depuis 1997. Cela signifie que nos dépenses en Afrique ont atteint 70 % pour 1,2 Milliard de \$ par an.

Ce qui est également important, c'est l'engagement à améliorer la qualité de l'aide. Dans le passé, cela a souvent été utilisé pour des raisons politiques, soit pour promouvoir les intérêts commerciaux des pays donateurs, soit pour propulser des souverains corrompus qui ne se soucient guère du développement. Nous avons accompli cependant plusieurs progrès au cours des dernières années.

Contre une résistance considérable, l'aide est de moins en moins subordonnée à l'intérêt des donateurs et des consultants. Elle commence maintenant à être focalisée dans les zones où il y a le plus grand

nombre de pauvres et à être utilisée pour soutenir les réformateurs. Cela a déjà grandement augmenté son efficacité à réduire la pauvreté. Si toute l'aide était utilisée de cette manière, la valeur des 50 Milliards de \$ augmenterait de 50 %.

En outre, les pays en progrès ont renoncé à financer la prolifération des projets pour soutenir des Stratégies de réduction de la pauvreté mises en place par les pays développés eux-mêmes. Sans surprise, l'expérience a montré que les agendas de réforme mises en œuvre localement réussissent beaucoup plus que ceux imposés par Washington. La conséquence a été le renforcement considérable de la qualité et de l'effectivité des institutions locales, y inclus les ministères des finances, les banques centrales, les systèmes d'éducation et de santé, le trésor public, le tribunal et le secteur de la sécurité. Ceci est en soi une augmentation de la qualité de la gouvernance. Et l'amélioration conséquente de la gestion des finances publiques permet le développement d'agences de transfert de ressources directes au budget des gouvernements, aidant ainsi à financer de rapides améliorations en matière de santé, d'éducation et d'autres services liés à la réduction de la pauvreté. Le NEPAD doit s'appuyer sur ces réformes plutôt que d'essayer d'inventer de nouvelles structures ou de prendre d'autres dispositions.

Ma conclusion est alors très claire. Selon les tendances actuelles, l'Afrique ne réduira pas la pauvreté en 2015. Même pire, l'Afrique sera encore plus pauvre, et ce sera une tragédie pour son peuple et une menace pour la sécurité future et la stabilité du monde. Ce destin n'est pas inévitable. Il est possible de renverser cette tendance et d'atteindre les objectifs de développement fixés pour 2015, mais cela requiert des efforts massifs. Le sida rendra la tâche plus difficile. Les aspects clés sont la résolution des conflits, la réforme économique et le développement humain. C'est la tâche du NEPAD.

Si le NEPAD doit réussir, il doit transformer la relation entre l'Afrique et le reste du monde. Il ne doit pas créer de nouvelles rencontres et de nouveaux processus bureaucratiques. Il doit apporter une nouvelle pulsion, une nouvelle énergie politique et une convergence de nos efforts pour pousser le développement de l'Afrique en avant. Le plus important de tout cela, c'est que les peuples de l'Afrique doivent être armés pour exiger plus de leurs gouvernements et de la communauté internationale - les deux ne les ont laissés tomber que trop longtemps.

Chapitre : L'inégalité des revenus mondiaux

le 20 avril 2006

Le niveau de vie par habitant des pays à hauts revenus (28 800 dollars par an) est 5 fois plus élevé que la moyenne mondiale (5 510 dollars) et 65 fois supérieur aux ressources des habitants des pays les plus pauvres (440 dollars), selon les données de la Banque mondiale.

Les pays d'Asie du Sud et d'Europe centrale rattrapent un peu leur retard, mais très lentement. Au rythme actuel de croissance, il leur faudra des décennies avant de se situer au niveau des pays les plus riches.

Les niveaux de vie en Afrique et en Asie du Sud, un peu supérieurs à 400 dollars par habitant et par an, sont 10 fois inférieurs à la moyenne mondiale. Hormis quelques pays de ces continents, les inégalités s'accroissent avec le reste du monde. Sauf une action internationale d'ampleur de soutien aux pays les plus pauvres de la planète, il y a peu de raisons pour que cette situation change dans les années qui viennent.

Les revenus mondiaux		
	Pib par habitant en \$	Indice 100 pour la moyenne mondiale
Monde	5 510	100
Pays à hauts revenus	28 600	519
Europe*	22 810	414
Amérique latine et Caraïbes	3 280	60
Moyen Orient et Afrique du Nord	2 390	43
Europe de l'Est et Asie centrale	2 280	41
Asie de l'Est et Pacifique	1 070	19
Afrique Sub-saharienne	500	9
Asie du Sud	510	9
Pays à bas revenus	440	8

* Europe : Union économique et monétaire

Chapitre :

Quelle agriculture pour le Nepad ?

[ROPPA](#) - 27 juin 2003

<http://www.roppa.info/>

Réunis à Niamey, les 25, 26 et 27 juin 2003 à quelques jours des rencontres africaines de Maputo au Mozambique, les responsables des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest adressent une déclaration aux ministres de l'Agriculture et aux Chefs d'Etats de la CEDEAO et de l'Afrique.

Les Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest notent l'ambition du NEPAD pour une agriculture visant à éliminer la faim, réduire la pauvreté, l'insécurité alimentaire et augmenter les exportations.

Pour ce faire, les Chefs d'Etats du continent se sont engagés, pour 2015, à obtenir la sécurité alimentaire pour les populations, en assurant :

- la disponibilité et l'accessibilité à l'alimentation
- la croissance de la productivité agricole d'au moins de 6% par an
- la dynamisation des marchés agricoles locaux, nationaux et sous-régionaux
- l'intégration à l'économie de marché en faisant du continent un exportateur net de produits agricoles

Les Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles constatent que la vision, les orientations et les stratégies proposées dans les principaux documents que sont le Programme Agricole du NEPAD, les Programmes Régionaux de Sécurité Alimentaire et le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine ne sont pas nouvelles.

En effet, les grandes priorités proposées sont les mêmes depuis les négociations et l'application des Programmes d'Ajustement Structurel Agricole, à savoir :

Accroître la production surtout pour l'exportation

Clarifier les droits fonciers pour faciliter l'enregistrement des terres au profit des plus nantis

Accéder aux marchés externes

Promouvoir l'esprit d'entreprise et le secteur privé, duquel sont souvent exclues les

exploitations familiales agricoles

Renforcer la recherche et promouvoir des technologies

Les Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest regrettent fortement que la vision, les orientations et les stratégies du NEPAD n'aient pas été suffisamment discutées et négociées avec les principaux acteurs que sont les exploitations familiales et leurs organisations.

La démarche appliquée jusqu'à aujourd'hui ne correspond pas encore aux principes fondateurs du NEPAD que sont la mobilisation interne des forces vives, des ressources africaines et du partenariat.

L'environnement économique international dans lequel se réalisera l'ambition du NEPAD pour l'agriculture africaine est principalement caractérisé par les faits suivants :

- les prix pour la majorité de nos produits d'exportation baissent continuellement malgré les performances que nous réalisons sur leur qualité
- le développement des cultures sous serre de plantes tropicales en Europe et aux USA concurrence de plus en plus nos produits, et avec les soutiens qui sont fournis au Nord, de tels produits finiront par réduire nos parts de marchés
- le surendettement de nos Etats qui nous met sous tutelle des organismes financiers et de leurs bailleurs, hypothèque les marges de manœuvre des Etats Africains pour quelques soutiens que ce soit aux exploitations familiales agricoles,
- notre dépendance en importations d'aliments que nous ne produisons pas chez nous (blé, betterave, oléagineux d'Europe) devient de plus en plus forte et inquiétante
- les menaces réelles sur les ressources naturelles : les réserves africaines dans ce domaine peuvent-elles être mises au profit des africains alors qu'au Nord, l'épuisement de telles ressources poussent à l'expansion
- le départ massif des jeunes du milieu rural vers d'autres horizons hypothèque dans des dizaines de milliers de familles la continuité de l'exploitation familiale agricole

Dans un tel contexte, il est impossible pour les paysans africains d'être compétitif sur le marché mondial et encore moins de compter sur l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) pour une

application juste de règles économiques équitables. Notre pessimisme se fonde sur le fait que l'O M C a peu de chances de réussir là où l'ONU a échoué.

C'est pourquoi, fonder principalement la croissance et le développement de l'agriculture africaine sur les exportations et les marchés externes n'offre aucune garantie de relever les défis de nourrir la population africaine ni de lui donner des opportunités durables de génération de revenus décents.

Les Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles sont convaincues que privilégier la consommation intérieure de ce que nous produisons et qui correspond à notre culture, à notre sociologie et à notre histoire représente l'avenir.

Une telle option répond parfaitement au souhait des Chefs d'Etats du NEPAD de faire de l'agriculture un vaste secteur de progrès économique et de locomotive pour la croissance économique des autres segments de nos économies.

Sous ce rapport, les Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest scellent solennellement devant les populations et les autorités politiques du continent les engagements suivants :

1. élever durablement notre productivité : pour (i) assurer une disponibilité et une accessibilité tant en quantité qu'en qualité de l'alimentation, (ii) nourrir les populations et de la matière première aux industries, petites et moyennes entreprises de l'Afrique engagées dans la transformation des productions locales.

2. organiser nos professions afin qu'elles soient performantes : pour (i) fournir ou faire fournir aux exploitations familiales les services et biens dont elles ont besoin, (ii) défendre leurs intérêts et leurs préoccupations, (iii) nouer les partenariats indispensables avec les autres professions et les autres acteurs

Ce faisant, nous souhaitons de la part des Etats, des Organisations Economiques Régionales les engagements ci-après :

1. le traitement équitable de l'agriculture dans l'allocation des ressources budgétaires : le développement de l'agriculture, notamment de celle visant à la reconquête de nos propres marchés ne peut être financé principalement à partir de ressources extérieures. La tendance dans ce domaine doit être progressivement renversée.

2. étendre la bonne gouvernance à la société civile rurale : nos Etats doivent s'abstenir de ne pas faire dans le secteur agricole ce qu'ils ne font pas dans les autres secteurs économiques. L'organisation, l'administration et la gestion des professions agricoles, tout en étant réglementées par les lois, relèvent de l'initiative et de l'autonomie de décision des paysans et des producteurs agricoles.

3. mettre en place, et selon l'esprit de partenariat du NEPAD, dans les pays, les sous-régions et le continent des outils et des mécanismes de soutien à l'investissement privé des exploitations familiales

agricoles : l'histoire du développement agricole d'autres continents enseigne que le soutien à l'agriculture est indispensable pour son développement et qu'en retour, le secteur fortifie la souveraineté nationale. Des outils et des mécanismes de soutien viables, attractifs pour les exploitations familiales agricoles sont les leviers nécessaires pour assurer la croissance attendue par le NEPAD en matière de productivité agricole.

Les Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles, malgré les drames que vivent leurs membres et qui ont pour noms : la pauvreté, le VIH/Sida, la sous-nutrition, l'insécurité alimentaire, l'insécurité des personnes, les massacres et tueries des conflits armés, demeurent cependant convaincues que le développement durable de l'agriculture en Afrique est un processus historique qui ne peut être identique à un autre, du fait des conditions écologiques, humaines et temporelles différentes.

Le NEPAD, en ouvrant un espace de concertation large entre les acteurs du continent et en mettant en première ligne ces derniers, augure d'un grand espoir.

Les Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles, ont par leur travail et le fruit de leur travail, contribué grandement à l'édification des Etats et des villes. Elles sont encore capables, à condition de leur faire la place qu'elles méritent, de relever avec les Etats, les autres acteurs et la communauté internationale les défis qui interpellent le continent.

La concertation, le dialogue, l'écoute attentive de l'autre sont encore des valeurs réelles en Afrique. Leurs usages, par tous mais d'abord par les plus hautes autorités politiques du continent peuvent nous remettre dans le sillage des nations qui sont aujourd'hui enviées, parce que l'homme y mange à sa faim, se soigne lorsqu'il est malade, se déplace, communique et se cultive quand le besoin se fait sentir.

Le taux de croissance du Senegal en chute libre : L'économie senegalaise en chute a 4% cette année

La conjoncture économique internationale est défavorable au Sénégal et la situation des Ics n'arrange pas les choses. Toutes les prévisions du Sénégal sont donc battues en brèche, et le gouvernement doit vite revoir sa copie, avant que la situation ne devienne réellement inquiétante.

L'agonie interminable des Industries chimiques du Sénégal (Ics) s'ajoute à la détérioration des cours du pétrole pour tirer les performances de l'économie sénégalaise vers les profondeurs. D'ailleurs, en présentant hier leurs prévisions macroéconomiques sur le Sénégal, pour les deux années à venir, les

experts de l'Agence française de développement (Afd) et de la Banque africaine de développement (Bad) n'ont pas fait montre de beaucoup d'optimisme. Le tableau qui en a été dressé n'est pas des plus reluisants. Le taux de la croissance économique ne va pas dépasser les 4% pour cette année, et il n'est pas sûr qu'il atteigne les 6% prévus l'année prochaine. Cela n'est pas dramatique en soi, et beaucoup de pays s'en contenteraient. Mais le Sénégal a tellement chanté sa volonté de réaliser un taux de croissance proche de 7% cette année, que celui annoncé apparaît comme un échec.

Thierry Latreille, économiste au département de la recherche à l'Afd, a estimé que, la part des Ics, qui est de trois points dans la croissance, est si importante que si sa situation ne s'améliorait pas rapidement, elle n'ait des effets d'entraînement sur d'autres secteurs. «Les Ics sont le plus important emprunteur. Elles représentent 7% des crédits bancaires locaux pour une dette estimée à plus de 80 milliards de francs Cfa, en légère augmentation par rapport à l'année dernière. Leur incapacité à rembourser les emprunts, souvent à très court terme, pourrait affecter la viabilité de certaines banques et fait peser un risque systémique sur le secteur bancaire sénégalais.» Par ailleurs, ajoute l'économiste français, ladite dette des Ics est garantie par l'Etat. Or, comme on l'a vu avec la dette de la Sonacos, il y a des problèmes de crédibilité de cette garantie. Mieux, ou pire, signale l'économiste, l'entreprise en elle-même polarise dans son activité des sociétés qui représentent environ 20 000 salariés, dont les emplois aussi risquent d'avoir à souffrir en cas d'éventuel dépôt de bilan de leur principal partenaire.

Le tableau de l'économie s'est encore assombri avec la flambée des prix du pétrole sur le marché international. Toutes les prévisions optimistes, qui prévoyaient un tassement des cours à la fin de l'année dernière, ou au début de celle-ci, ont été battues en brèche, et il semble que même les spécialistes nationaux du Sénégal ont été pris de court. Car les données du rapport Jumbo de l'Afd, présenté hier par Thierry Latreille, se basent, pour une bonne part, sur des chiffres fournis par les spécialistes de la Direction de la prévision et de la statistique (Dps), employés par le ministre de l'Economie et des Finances. D'ailleurs, l'un de ces derniers a rappelé avec Latreille que, l'année dernière, «l'hypothèse de travail portait sur un baril de pétrole à 50 dollars, alors qu'il est aujourd'hui à 65 dollars». Et les subventions de l'Etat sur des produits pétroliers constituent des charges lourdes. La taxe sur le gaz butane, uniquement, représente environ 40 milliards de francs Cfa, qui profitent aussi aux usagers des pays environnants, du fait de la fraude. De même, le tarif de l'électricité, bien qu'en hausse, est toujours subventionné. Par ailleurs, ces spécialistes s'attendaient à ce que la situation des Ics se redresse, et non qu'elle ne devienne encore plus mauvaise, comme c'est le cas actuellement.

Autre élément, pris en compte dans les facteurs de détérioration de la croissance, est la campagne de commercialisation de l'arachide, particulièrement mauvaise, qui vient de se terminer, laissant aux mains des paysans environ 300 000 tonnes d'arachides non écoulées. Cette situation est tellement sujet

à polémique entre les organisations paysannes, la Sonacos, principal client des producteurs et l'Etat, qu'il en est régulièrement débattu. Il suffit de rappeler que des représentants du Cncr, le principal cadre de concertation des paysans au Sénégal, est en tournée dans les zones rurales pour faire le point de la situation agricole et alimentaire à l'approche de l'hivernage.

Toutefois, l'économiste de l'Agence française de développement tend à penser que le Sénégal a les capacités de surmonter cette situation, qu'il qualifie de conjoncturelle. Thierry Latreille considère que les fondamentaux de l'économie sénégalaise sont suffisamment solides pour que le pays puisse redémarrer plus ou moins rapidement, si certaines conditions sont remplies. Et ainsi donner un coup de pouce à la stratégie de croissance accélérée. Déjà, malgré les mauvaises performances notées plus haut, le taux d'inflation reste largement sous contrôle.

Le Quotidien du Vendredi 30 Juin 2006

Cet article a été déjà lu 391 fois

Chapitre : Liberté d'expression

La **liberté d'opinion et d'expression** est généralement considérée comme une liberté fondamentale de l'homme. Elle est citée à l'article 19 de la déclaration universelle des droits de l'homme comme suit:

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Si la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 ne spécifie pas davantage de conditions particulières ni restrictions à cette liberté d'expression, cependant, un certain nombre de juridictions, sous l'égide des Nations unies et des pays y adhérant, -ce qui est le cas de la législation française-, limitent toutefois cette liberté aux propos incitant à la haine raciale, nationale ou religieuse et relevant de l'appel au meurtre qui sont des délits interdits par la loi.

Elle va de pair avec la liberté d'information et plus spécifiquement la liberté de la presse, qui est la liberté pour un propriétaire de journal de dire ou de taire ce que bon lui semble dans son journal, sous réserve d'en répondre devant les tribunaux en cas de diffamation ou calomnie. La calomnie et la diffamation étant là aussi, les restrictions imposées à la notion de liberté d'expression pour toute parole publique, comme pour l'incitation à la haine et au meurtre.

Le pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté par l'Assemblée générale des Nations unies précise que la liberté d'expression comprend «la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce sans considération de frontière» (article 4.).

1°) limitations : refus d'incitation à la guerre, aux discriminations

L'exercice des libertés comporte des devoirs et implique des responsabilités. Il connaît certaines restrictions qui doivent être expressément fixées par la loi et qui sont nécessaires au respect des droits et de la réputation d'autrui. L'article 20 du pacte international stipule les limitations suivantes: « Toute propagande en faveur de la guerre (guerre d'agression) est interdite par la loi. Tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence est interdit par la loi.» La diffusion d'idées fondées sur la supériorité raciale ou les activités de propagande organisée qui incitent à la discrimination raciale et qui l'encouragent sont donc contraires à l'un des buts des Nations unies.

Une autre disposition peut être citée. La convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a fait l'objet d'une adhésion ou d'une ratification de la part de 148 États et est le principal instrument juridique international visant à lutter contre la haine et la discrimination raciales. Aux termes de l'article 4 de la convention, les États parties s'engagent à

adopter immédiatement des mesures positives destinées à éliminer toute incitation à la discrimination, ou tout actes de discrimination (raciale). A cette fin, ils s'engagent à déclarer délits punissables « par la loi toute diffusion d'idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale, toute incitation à la discrimination raciale, ainsi que tous actes de violence...» et à déclarer « illégales et à interdire les organisations ainsi que les activités de propagande organisée et tout autre type d'activité de propagande qui incitent à la discrimination raciale».

Lorsque des personnes de pouvoir ou des institutions interviennent officiellement ou non pour limiter l'expression, hors des cas qui la restreignent, on parle de censure. Le sexe et la violence font partie des thèmes les plus souvent visés par la censure.

La liberté d'expression subit des restrictions, pour des raisons sécuritaires (exemple: Patriot Act aux États-Unis) pour protéger le droit des individus : lutte contre les discriminations raciales et le négationnisme (loi Gayssot en France), protection de l'enfance, défense de droits de propriété intellectuelle (soit droit d'auteur, soit copyright), etc.

2°) Importance de la liberté d'expression

La liberté d'expression est bien souvent la première des libertés éliminées dans les régimes totalitaires, qui s'assurent la mainmise sur les médias. Lorsqu'elle est incomplète, comme dans le putsch organisé en URSS contre Mikhaïl Gorbatchev (qui avait négligé le rôle des fax), ce pouvoir est rapidement menacé.

Depuis la fin du XX^e siècle, l'apparition de modes de communications de masse comme l'Internet et la difficulté des états et du droit à s'adapter à de telles évolutions techniques ont remis sur le tapis les problèmes liés :

- d'une part au *contrôle* de la liberté d'expression.
- d'autre part à d'éventuelles mainmises sur celle-ci (cas de la Chine)

LES ENJEUX DE L'EMIGRATION DANS LE SAHEL

Du Sahel à Paris

Dans la région de Kayes, l'argent des migrants fait vivre les familles, et permet d'échapper à la pauvreté. C'est pourquoi plus d'un adulte sur trois part travailler à l'étranger.

A Kayes, l'activité bat son plein. Située à l'ouest du pays près de la frontière avec le Sénégal, la ville, connue en France à travers les milliers d'émigrés qui l'ont quittée pour chercher fortune, a beau être située en plein coeur du Sahel et subir, en saison sèche, des températures dépassant 45 °C, les affaires fleurissent. Si, comme le déplorent de nombreux de Bamakois, « il n'y a plus d'argent », à Kayes, les espèces sonnantes et trébuchantes circulent. Les escadrons de motos Yamaha - les « chinoiseries », comme on les appelle ici - qui pétaradent dans les rues sableuses de la ville le prouvent. Ainsi que le nombre de téléphones portables. Ou encore le coût de la vie. Ici, le sac de riz de 50 kg vaut 15 000 F CFA (23 euros) contre 10 000 F CFA à Bamako. La raison ? La faiblesse de l'agriculture locale, l'enclavement de la région - qui tend à s'atténuer à l'heure où la route rejoignant Bamako est presque terminée -, mais surtout l'impact des revenus de l'émigration. « Ce sont souvent les migrants qui s'occupent de l'approvisionnement alimentaire des familles, explique Alou Keïta, directeur de la caisse de microfinance du Paseca (Programme de mise en place d'un système d'épargne et de crédit autogéré). Ils commandent par téléphone et achètent à crédit. Le problème, c'est qu'ils ne négocient pas ou presque, car ils sont déconnectés des réalités locales. Résultat, les commerçants font grimper les prix. »

L'argent de l'émigration attire des travailleurs venus du reste du pays. Ils sont des centaines à venir chercher à Kayes « leur petit Paris », comme le dit Kassim, 24 ans, originaire de la région de Koulikouro. Il est gardien et touche un salaire mensuel de 30 000 F CFA. Une misère. D'autant que, tous les trois mois, il envoie 40 000 F CFA à sa famille restée à Koulikouro. Son seul espoir : « partir en France ». Il ne craint pas les difficultés : « Le plus dur, c'est de partir. Ensuite, je trouverai du travail. La pire des situations là-bas, c'est comme une vie facile ici. » Quel métier exercera-t-il ? «

Quand on est pauvre, on n'est rien. Le métier, on n'en a pas. On ne fait que se débrouiller. Moi, je ne suis jamais allé à l'école. Normalement, c'est là qu'on apprend les métiers. »

Dans les villages alentour, l'impact de l'émigration et des transferts d'argent qui en résultent est tout aussi perceptible : plusieurs maisons sont construites en dur et les infrastructures communautaires - écoles, forages, centres de santé, mosquées, adduction d'eau potable, etc. - y sont plus nombreuses qu'ailleurs dans le pays. Les quelque 100 000 Maliens installés en France (on compte environ 4 millions de Maliens expatriés dans le monde) sont essentiellement originaires du nord de la région. Sachant que la population de ces zones avoisine 1 million d'habitants, soit environ 500 000 adultes dont la moitié d'hommes, la conclusion s'impose d'elle-même : plus d'un homme sur trois émigre en France. Aussi rencontre-t-on, en visitant les villages, essentiellement des enfants, des femmes et des vieillards. Les concessions familiales y sont généralement immenses et peuvent regrouper jusqu'à cent personnes. Comme à Maréna Diombougou, à une soixantaine de kilomètres de Kayes. Maté y vit avec ses deux coépouses, leurs enfants et petits-enfants respectifs. Le tout dans un joyeux remue-ménage. Dans la cour extérieure, un groupe de jeunes garçons s'active pour peser et emballer la récolte de maïs. Un téléphone portable pend à la branche d'un acacia rachitique, unique arbre de la concession. « C'est le seul endroit où il y a du réseau », précise Maté. Son mari vit en France depuis quarante ans. Celui de sa fille aînée, Sounakarou, 19 ans, mère d'une fillette de 2 ans, habite Paris. Ni Maté ni Sounakarou ne connaissent la profession de leur époux en France. Les hommes n'en parlent pas, alors elles ne posent pas de question. La séparation ne les fait pas trop souffrir. Elles y sont habituées. Pour certaines familles, garder la femme au village représente aussi une sorte de garantie, qui oblige les maris à envoyer régulièrement de l'argent au pays. Mais Maté et Sounakarou, elles, ont choisi délibérément de rester au village. La France ne leur dit trop rien et elles préfèrent vivre avec la grande famille.

Fatou, elle, rêve de partir en France rejoindre son mari. Citadine dans l'âme pour avoir grandi en ville, curieuse.

EMIGRATION CHOISIE ET CODEVELOPPEMENT :

Nicolas Sarkozy veut changer les relations avec l'Afrique

Immigration « choisie », co-développement accentué, politique de la France en Afrique « débarrassée des scories du passé » : Nicolas Sarkozy, adepte de la « rupture » dans son pays, a plaidé au Mali et au Bénin pour des relations nouvelles entre Français et Africains.

Le numéro deux du gouvernement français était jeudi au Mali et hier au Bénin, où il a été chaleureusement accueilli par les plus hautes autorités de ces deux états sub-sahariens, qui l'ont « remercié » de « l'attention » qu'il porte à leurs pays.

En revanche, l'accueil du ministre de l'Intérieur, auteur d'une loi durcissant les conditions d'immigration en France, a été plus difficile de la part d'élus, associations et étudiants dans ces deux pays parmi les plus pauvres du monde. Ils l'ont accusé d'avoir fait une loi « anti-immigration » et l'ont traité de « raciste » et « xénophobe ».

Toutefois, les trois manifestations contre sa venue - deux au Mali, une au Bénin - n'ont rassemblé qu'entre quatre-vingts et deux cents personnes, et il a reçu un accueil chaleureux - il est vrai organisé - sur le marché Védoko, à Cotonou. « Je suis venu exprès en ce moment », au lendemain du vote par les députés français de sa loi, « pour lever les malentendus », a-t-il dit, affirmant que « beaucoup de polémiques sont organisées pour des raisons politiques ».

Pour M. Sarkozy, qui a défendu sa loi avec passion, comme à Bamako lors d'un débat avec élus et représentants de la jeunesse et de la société civile : elle « ne constitue pas un recul », mais « un progrès », a-t-il dit. « Elle récuse deux idées fausses, aussi irréalistes que dangereuses : l'immigration zéro, l'immigration incontrôlée et sans limites », a-t-il ajouté. « Si nous ne faisons rien, c'est la xénophobie et le racisme qui monteraient. Ce sont les extrêmes qui prendraient le dessus », a affirmé M. Sarkozy devant Amadou Toumani Touré et Ousmane Issoufi Maïga, président de la République et Premier ministre du Mali.

L'immigration « est un sujet hautement sensible pour un peuple migrateur comme le nôtre », avait observé le chef du gouvernement du Mali, pays qui compte 45.000 immigrés légaux en France, et autant d'illégaux, selon le ministère français de l'Intérieur.

Au programme de ses rencontres ont également figuré l'aide au développement, qu'il a promis de développer dans ces deux pays « modèles de démocratie », et la « nouvelle politique de la France en Afrique ».

Abordant un domaine apanage du chef de l'Etat, il a proposé à Bamako « un partenariat rénové » avec l'Afrique, débarrassé des « vieux démons du paternalisme, de l'assistanat et du clientélisme ».

« Il nous faut construire une relation nouvelle, assainie, décomplexée, équilibrée, débarrassée des scories du passé et des obsolescences qui perdurent de part et d'autre de la Méditerranée », a-t-il insisté à Cotonou.

La relation entre la France et l'Afrique doit « être plus transparente ». « Il nous faut la débarrasser des réseaux d'un autre temps, des émissaires officieux qui n'ont d'autres mandats que ceux qu'ils s'inventent », a-t-il insisté. « Je refuse la posture d'une France donneuse de leçons », a-t-il affirmé.

Chapitre :

Immigration choisie ou fuite des cerveaux

« Lorsqu'on veut manger un crapaud, il faut prendre celui qui a des œufs », dit un proverbe Yoruba. Cette maxime sied bien à la loi sur l'immigration choisie proposée et adoptée par le Parlement français. Dénoncée par l'opposition de Gauche, les associations chrétiennes et les Organisations non gouvernementales (ONG), la logique « sarkozienne » du « tri qualitatif » n'est que l'aboutissement d'une pensée bien nourrie par la France de la « Déclaration universelle des droits de l'Homme ». De la fameuse « loi Pasqua » de 1993 à la Circulaire du 10 juin 2001, en passant par « l'arrêt Gisti » de 1997, la « Loi Chevènement » de 1998 et la Circulaire du ministère de l'Intérieur du 25 avril 2000.

Ces mesures, bien que marquant l'exclusion, sont acceptées par un grand nombre de personnes, parce que tendant à « freiner l'immigration clandestine ». Et comme ces différentes mesures ne semblent pas donner les résultats escomptés, il faut maintenant agir en amont, c'est-à-dire à partir du pays de départ. Là, le Consul doit faire le tri, choisir « la crème africaine », parce que sans doute la France n'a plus besoin d'ouvriers « faiseurs de nombreux enfants » et qui grèvent les caisses de la Sécurité sociale. Si elle doit recevoir des Africains, il faut qu'ils soient les meilleurs, des compétences.

On opère comme si l'on choisissait un produit au Supermarché. « C'est le vol programmé des cerveaux », disait hier le Pr Alfred Opubor du groupe communication de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (Adea), de passage à Dakar. Cela est inquiétant pour le devenir du continent. D'autant qu'ingénieurs, informaticiens, scientifiques, médecins et infirmiers sont ceux qui quittent leurs pays pour monnayer leur savoir dans les pays développés.

Selon les révélations du journal belge « Dimensions », reprises par l'Agence de presse africaine (Apa), « entre 25 % et 50 % des universitaires africains vivent hors du continent ». « Depuis 1990, le continent africain perd chaque année quelque 20.000 médecins, ingénieurs et professeurs. Ce sont aussi souvent les gens les plus talentueux et entreprenants qui quittent leur pays. Une fuite des cerveaux qui se fait le plus sentir dans le secteur de la Santé dans un continent ravagé par des maladies comme le paludisme, le Sida, etc. », poursuit le journal belge.

Chapitre :

ME WADE SUR L'IMMIGRATION CHOISIE :

" Ce n'est pas honnête de vouloir prendre nos diplômés "

Le président de la République a réitéré son opposition à l'immigration choisie du ministre français de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy. Me Abdoulaye a déclaré dans un entretien accordé au quotidien français Le Parisien, paru hier, que " ce n'est pas honnête de vouloir nous prendre nos meilleurs fils ". Cependant, il reste ouvert au dialogue sur la question.

" Moi, en tant que président du Sénégal, je suis contre l'émigration et je ne choisirai rien du tout ", a poursuivi le chef de l'État dans les colonnes du journal français Le Parisien. Ce point de vue, Me Wade l'a " bien fait comprendre " au ministre français de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, père de cette loi très controversée, qu'il a reçu mercredi dernier durant son séjour à Paris où il recevait le Prix Félix Houphouët-Boigny pour la Paix. À son avis, " la France devrait avoir une autre attitude à notre égard plutôt que de nous prendre les cadres que nous formons ". Et le chef de l'État d'ajouter : " M. Sarkozy peut avoir la politique qu'il veut. Mais ce n'est pas honnête de vouloir prendre nos diplômés, alors que je dépense beaucoup d'argent pour les former. Je consacre 40 % de mon budget à l'éducation et je ne veux pas que les ingénieurs, les jeunes qualifiés s'en aillent ". D'après Abdoulaye Wade, " le devoir normal " des diplômés formés à l'étranger, c'est de " retourner dans leur pays " pour y servir. Par conséquent, le président a promis de faire tout pour limiter l'émigration à partir du Sénégal. Cependant, il ne reste pas opposé au dialogue pour donner un contenu au concept, dans la mesure où il dit constater une certaine variation dans l'explication de l'immigration choisie. " Nos deux pays doivent discuter et ne pas agir de manière unilatérale ", estime-t-il. Le Sénégal et la France vont échanger deux délégations qui vont travailler sur le sujet.

Intérêts du Sénégal

D'ailleurs, Me Wade soutient qu'il attend une lettre du ministre français de l'Intérieur " pour arriver à une conception commune de l'immigration ". Soucieux de respecter les options de la France en matière d'immigration, le président de la République a déclaré : " je n'ai pas à faire d'objection à une loi votée souverainement par la France, car cela la regarde. (...) Mais quand cela touche directement aux intérêts du Sénégal, je me dois d'intervenir. Nos deux pays doivent discuter et ne pas agir de

manière unilatérale. Tout le monde sait que je suis contre l'émigration de mes compatriotes. Ce sont des ressources humaines que nous perdons, surtout les cadres. Les compétences et les talents du Sénégal, je veux les garder chez moi, en Afrique.

Tous les moyens sont bons pour créer des emplois et dissuader les Sénégalais de partir. Le président de la République a rappelé la nécessité de renforcer le contrôle des frontières et côtes sénégalaises pour dissuader les candidats à l'émigration clandestine. Pour fixer les jeunes, Me Wade veut développer l'agriculture biologique au Sénégal.

FUITE DE CERVEAUX:

Wade veut faire signer un engagement décennal aux étudiants sénégalais

Le président sénégalais, Abdoulaye Wade, a vivement critiqué ce week-end à Paris, la politique de “l’immigration choisie” prônée par le ministre français de l’Intérieur, Nicolas Sarkozy, annonçant qu’il fera signer un engagement décennal à chaque étudiant de son pays désireux de poursuivre ses études en France.

“Désormais, je veux faire signer des engagements décennaux aux étudiants sénégalais qui auront ainsi l’obligation de revenir travailler pendant dix ans au Sénégal. Et je demanderai à la France de les appliquer”, a déclaré à la presse le président sénégalais. “Je ne peux pas accepter que Nicolas Sarkozy me prenne des gens que le Sénégal a formés, ce n’est pas honnête”, a estimé le chef de l’Etat sénégalais, insistant sur la nécessité de créer en Afrique des emplois pour éviter l’exode des cerveaux.

Le président Wade a affirmé qu’il a “toujours été contre l’émigration des Africains parce que ce sont des valeurs et des richesses que le continent perd”. Les députés français ont adopté le 17 mai dernier une nouvelle loi sur l’immigration qui privilégie l’arrivée en France des travailleurs qualifiés, tout en durcissant les conditions d’entrée et de séjour des autres catégories d’étrangers.

Le nouveau texte de loi prévoit la délivrance d’une carte de séjour “talents” d’une durée de trois ans renouvelables pour les immigrés susceptibles de contribuer au rayonnement de la France. Il prône également la sélection des étudiants étrangers souhaitant poursuivre leurs études en France. Le président de la commission de l’Union africaine, Alpha Oumar Konaré, avait dès octobre dernier fait part de son hostilité à la nouvelle loi française sur l’immigration qu’il a qualifiée de “traite des cerveaux”. Le Secrétaire général de l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Abdou Diouf, a joint en mars dernier sa voix aux protestations suscitées parmi les intellectuels, artistes et hommes politiques africains par le concept de “l’immigration choisie”.

IMMIGRATION “ CHOISIE ” ET FUITE DES CERVEAUX :

Si on parlait aussi de compensations financières ?

L’immigration “ choisie ” ne légalise-t-elle pas la fuite des compétences africaines vers l’Europe ? Sans doute. Que faire ? Me Wade veut envoyer la “ facture ” aux concepteurs de cette forme d’immigration. Ce ne serait que justice puisque la formation de ces compétences a été assurée par le contribuable sénégalais et africain.

Le monde étant désormais un village, ici, en Afrique, nous assistons en direct, en France et ailleurs dans la forteresse Europe, au débat sur l’immigration “ choisie ” qui s’opposerait à l’immigration “ subie ”.

La formule claque comme un slogan de campagne électorale pour rassurer ceux qui votent et voudraient entendre un tel discours. Ne parlons pas seulement de la France. Elle dit, par la voix d’un de ses ministres, qu’elle fait ce que les autres font : choisir qui doit entrer sur son territoire et, surtout, choisir dans ce lot les hommes et les femmes les plus qualifiés. Cela ne se discute pas. C’est une affaire nationale, de souveraineté.

Cela est dit dans un français que seuls les futurs migrants choisis et les gouvernants du Sud comprennent. La grande masse des pauvres hères du Sahel, en route vers les côtes espagnoles, ne comprend pas ce langage, n’est pas émue par le discours sur l’immigration “ choisie ” et ignore souvent jusqu’à l’existence de ses hérauts.

Pour eux, l’Europe est une forteresse à prendre. Chaque fissure sera détectée, agrandie et servira de passage. Bouchées, d’autres s’ouvriront, même si l’Europe éloigne les limites de ses frontières. L’espace Schengen (1) va bientôt commencer sur les plages de la région de Dakar quand la communauté internationale aidera le Sénégal à lutter contre cette filière, “ à boucher cette fissure ”. Cela ne tardera pas. Il n’y a guère, l’espace Schengen commençait à Nouadhibou, en Mauritanie, après le Maroc, face au Déroit de Gibraltar.

L’UE verrouille ses frontières

Les émigrés du désespoir qu'ils embarquent sur les berges sénégalaises ou ailleurs continueront de partir, à tout prix, au péril de leur vie.

L'Union européenne verrouille donc ses frontières. Mais, comme il fallait s'y attendre, constate le chercheur burkinabé, Dieudonné Ouédraogo, les candidats à l'immigration en Europe ont, eux, “ développé des stratégies de contournement (entrée clandestine ; séjour après expiration du visa de touriste ou d'étudiant ; travail au noir, etc.) ”. Ces stratégies sont, reconnaît-il, “ relativement efficaces ”. (2)

Ils sont jeunes, savent ce qu'est être pauvre, connaissent les ficelles de la débrouillardise

Les mirages de l'Europe attirent les migrants africains. La pauvreté et le peu d'opportunités qu'offrent les sociétés africaines à ceux qui ne savent pas “ politiquer ” ou accepter le jeu des dessous-de-table poussent ces migrants sur les routes de l'exode.

Ils ne sont pas tous des pauvres puisque la traversée coûte quelque 500.000 FCfa (quelque 700 euros), selon la presse qui a enquêté sur les filières de l'émigration clandestine. Mieux, certains de ces migrants clandestins partent avec la bénédiction et le soutien financier des familles. Ces nouveaux migrants ne sont plus de pauvres sahéliens, analphabètes, chassés de leur terroir par la sécheresse, l'appauvrissement des terres et la pauvreté endémique.

Ce sont de plus en plus des jeunes de la ville, actifs dans la pêche et le secteur informel urbain. Ils sont jeunes, savent ce qu'est être pauvre, connaissent les ficelles de la débrouillardise et ont le sens des opportunités. N'ayant rien à perdre, ils finissent par avoir de l'audace et surtout la rage de s'en sortir.

Officiellement, la Vieille Europe ne veut plus de ce monde dont le débarquement médiatisé de pirogues traditionnelles sème le trouble sur les Iles Canaries, en Espagne.

Officiellement ! Toutefois, la réalité est autre ou plus complexe. Cette main-d'œuvre jeune au statut précaire fera ce que les natifs de l'espace Schengen – ils sont de plus en plus nombreux à être de vieilles personnes - ne veulent plus faire. Les migrants ramasseront des patates et des fraises dans les champs. Ils s'abîmeront le dos au sommet des immeubles en construction. Ils consumeront leurs poumons en travaillant dans des usines chimiques, etc. Tant que ces secteurs de l'économie et d'autres d'ailleurs auront besoin de bras vigoureux et pas chers, on laissera passer, selon les besoins du marché, des migrants du Sud comme des rats à travers les fissures de la forteresse.

Les transferts d'argent qu'ils feront aideront des familles à être moins pauvres et à doper le secteur du bâtiment et des travaux publics. L'argent des émigrés peut contribuer au développement, il ne peut pas à lui seul développer un pays. Le chercheur Dieudonné Ouédraogo avertit : “ En Afrique, le passage d'une migration de subsistance à une migration d'accumulation et de développement exige une organisation formelle des transferts des migrants en vue de les transformer en source de financement d'investissements productifs sur le plan économique ou social à l'instar de l'expérience

de certains pays méditerranéens comme l'Italie et l'Espagne ». Ce sont justement ces deux pays - plus que la France - qui font rêver les jeunes sénégalais.

L'immigration " subie " sera donc combattue, en France par exemple, sans garantie de succès total d'ailleurs. Mais, l'essentiel est souvent de dire qu'on la combat en adoptant, s'il le faut, des lois. Pour rassurer des électeurs et gagner des voix à la prochaine élection.

L'immigration choisie sera, elle, encouragée, encadrée par des textes de lois. La loi adoptée, mercredi dernier, par les députés français, " durcit les conditions d'entrée et de séjour avec des conditions plus strictes pour le regroupement familial ". Une dépêche de l'agence de presse française ajoute que le texte veut " mettre en adéquation l'immigration avec les capacités d'accueil de la France avec ses besoins économiques, en augmentant la part des étrangers arrivant sur la base de leurs compétences professionnelles qui représentent à peine 5 pour cent des flux ".

La " fuite des cerveaux »

La politique de l'immigration choisie a tendance à se généraliser. " La demande en personnel qualifié caractérise aujourd'hui la migration internationale ", reconnaît Hania Zlotnik, directrice de la Division de l'Onu lors de la dernière réunion, le 3 avril dernier, à New York, de la Commission de la population et du développement de l'Onu.

Cette transformation qualitative de l'immigration mondiale rend particulièrement sensible la question de la " fuite des cerveaux ". Le représentant de la Commission économique pour l'Afrique à cette rencontre a ainsi souligné que la réponse à donner à la fuite des cerveaux figurait parmi les priorités de l'Afrique en vue de son développement.

La cible de l'immigration est donc bien identifiée : la crème des cadres du Sud. On puise sans retenue dans le vivier africain par des mesures incitatives. Les États d'origine de ces compétences seront-ils consultés ? Si la réponse est négative, ce sera un contrat qui ne concernera que le " migrant choisi " et l'État qui le " choisit ". C'est l'heure des marchés de gré à gré mondialisés. C'est injuste. En plus, ces transactions lèsent les intérêts des États africains. Aucune compensation aux États " émetteurs " ne serait prévue avant que les " migrants choisis " n'aillent enrichir la Vieille Europe, comme le bois d'Ebène, hier.

Soyons justes cependant, l'Europe n'est pas la seule responsable de l'exode des compétences

Pourtant, il faut bien, pour ceux qui partent, que quelqu'un reçoive et paye " la facture ", pour reprendre le mot du chef de l'État, Me Abdoulaye Wade. L'univers impitoyable du football professionnel a réglé ce problème depuis longtemps. Qui veut s'attacher les services d'un joueur formé ailleurs payera des compensations financières au club qui l'a formé. Les règles de la mondialisation ne devraient-ils pas aussi s'appliquer à ce secteur ?

Ceux qui, en Europe et ailleurs dans les pays du Nord, s'en offusquent feignent d'oublier que beaucoup de pays africains ont, par exemple, au cours des dernières années, perdu un nombre important de leurs médecins, sages-femmes et infirmiers partis au Nord monnayer leur savoir-faire au bénéfice notamment des personnes âgées de l'Europe.

Qui paiera la note ?

D'après les évaluations de chercheurs, autant de sages-femmes ont émigré du Ghana que ce pays en a formé la même année. Des pertes comparables se vérifient dans l'ensemble du monde en développement. Cette émigration subie par l'Afrique et choisie par l'Europe annonce une catastrophe sanitaire. En effet, l'Afrique subsaharienne aura besoin d'un million d'agents sanitaires de plus afin d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (3). Qui payera la note au gouvernement Ghanéen qui manque certainement de sages-femmes, de gynécologues, de chirurgiens, bref de personnel qualifié pour faire reculer la mortalité et la morbidité maternelle et infanto-juvenile, lutter contre le Vih/Sida, etc. ?

Soyons justes cependant, l'Europe n'est pas la seule responsable de l'exode des compétences, notamment le personnel de santé qualifié africain dont l'expertise n'est pas souvent correctement rémunéré. Atténuer - et non tarir - l'ampleur des flux migratoires est d'abord de la responsabilité des pays africains. Le chercheur burkinabé nous confiait, dans une interview publiée dans " Le Soleil " qu'" on peut valablement postuler que c'est surtout dans ces familles pauvres qu'a pris racine le phénomène de la " fuite des compétences " qui tend à se développer : ne pouvant accéder aux puissants réseaux bien établis au niveau national ou ne voulant pas le faire, l'intellectuel issu de ces familles n'a d'opportunités réelles de promotion économique et sociale que dans la migration vers des pays où il peut valoriser ses capacités individuelles ". À méditer...

Une surveillance difficile

Le lieu d'embarquement n'est pas forcément le lieu de résidence des candidats à cette aventure risquée. Les zones de départ pour ce long voyage sont devenues maintenant très diversifiées.

On peut s'inscrire à Hann pour aller embarquer ailleurs, notamment à Thiaroye-sur-mer, Rufisque, Soumbédioune ou même à Mbour et bientôt vers Pal Marin, nous signale un habitant de Joal-Fadiouth.

Les démarcheurs viennent rencontrer les clients et encaisser l'argent pour le compte du véritable piroguier qui ne se manifeste qu'au dernier moment et lequel donne le lieu où l'odyssée va prendre départ. Et cela, selon une source proche de la gendarmerie, complique le plus souvent la surveillance des forces de sécurité.

La gendarmerie, particulièrement celle de Hann, mène fréquemment des patrouilles sur le long du littoral compris dans son secteur afin de surprendre les éventuels candidats. Des descentes qui n'ont pas toujours des chances de succès parce qu'elles se font à pied. Car une fois leur embarcation sur les eaux, les éventuels émigrants échappent à la vigilance des patrouilles terrestres.

Mais les hommes en bleu peuvent toujours alerter leurs collègues de la brigade de l'environnement basée au Port, compétente pour assurer la poursuite des pirogues en mer. C'est une brigade qui est équipée pour cette opération. C'est cela qui explique d'ailleurs que des pirogues sont interceptées alors qu'elles avaient déjà réussi à prendre le large.

Partant aussi le plus souvent sur la base d'informations de sources proches des éventuels candidats ou des convoyeurs, les hommes en bleu réussissent leurs opérations. Comme c'est le cas en début de semaine, quand ils ont surpris un démarcheur alors qu'il était en train d'opérer pour le compte d'un convoyeur sur la plage de Hann.

Des coups qui n'arrivent malheureusement pas tous les jours pour dissuader les candidats. Les convoyeurs, devant sans doute la peine très faible infligée par le tribunal en cas d'arrestation, ne se gênent pas à poursuivre leur boulot. Quelqu'un qui a été appréhendé récemment n'a écopé qu'une peine de 15 jours de prison pour ce délit si grave.

ENTRE L'IMMIGRATION ZÉRO ET L'IMMIGRATION SANS LIMITE : Nicolas Sarkozy choisit de faire la balance

Attendu à cette tribune pour avoir porté le concept d'immigration choisie, le ministre français de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire est resté fidèle à ses convictions. « Bouleversé » par la tragédie de milliers de migrants africains tentant d'entrer dans l'enclave de Ceuta et Melilla ou de gagner les Iles Canaries, il a mis en garde contre deux extrêmes : l'immigration zéro et l'immigration sans limite.

Rabat (Maroc) - Il a assumé ses prises de positions, Nicolas Sarkozy ! Le ministre français de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire n'a pas pris de précaution langagière pour dire ce qu'il pense à cette tribune sur les migrations et le développement : « Je ne me laisserai pas intimider par deux ou trois remarques sur l'immigration choisie ». Puis, il a précisé sa pensée : « La France veut, à l'instar des grands pays, construire une immigration choisie qui n'a rien à voir avec l'immigration zéro, « concept dangereux », selon lui. « Il n'a jamais été question d'organiser une sélection unilatérale sur la base des diplômes ». Le concepteur du projet d'immigration choisie se livre au jeu des comparaisons, sorte de baromètre des élans du cœur de son pays. « De ce point de vue, l'Europe et la France sont plus généreuses que les autres, car les deux tiers des migrants n'ont aucun diplôme. 57% des migrants n'ont pas le bac alors que 60% ont fait des études supérieures de l'autre côté de l'Atlantique (Ndr : Amérique du Nord) », explique Sarkozy. Cette bienveillance mérite que cessent les critiques très dures à l'encontre de la politique française. À son avis, « Ce n'est pas normal que les plus généreux se fassent attaquer à l'interne, par des populations exaspérées et à l'extérieur. »

De tels jugements relèvent, selon le ministre français de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, d'une mauvaise interprétation du concept d'immigration choisie. « L'immigration choisie, c'est choisir d'un commun accord », précise M. Sarkozy, abordant le premier objectif de son initiative.

Le deuxième objectif est celui du co-développement. Il vise à permettre aux pays d'origine de bénéficier des transferts de fonds des immigrés africains chiffrés à 8 milliards de dollars en 2005 (4000 milliards de francs Cfa environ). Une infime partie de cette somme est réservée à l'investissement. « L'un des grands enjeux du dialogue entre l'Europe et l'Afrique devrait porter sur les moyens de transformer cette épargne pour en faire un outil du développement économique. Nous venons ainsi de créer en France, dans le cadre de la réforme de l'immigration, un produit d'épargne

destiné à favoriser l'investissement des migrants dans leur pays d'origine. À terme, le développement de l'Afrique est la solution, la seule réponse au défi de l'immigration », estime M. Sarkozy.

Le troisième objectif de la politique française est celui de la lutte contre l'immigration, clandestine. « Je le dis clairement : la situation que nous vivons aujourd'hui en Europe est intolérable. Euro Pol a estimé le nombre de migrants qui entrent illégalement en Europe à 500.000 personnes. Cette immigration clandestine est une atteinte à l'ordre public des États européens et à la stabilité de leur pacte social. Parvenus en Europe à l'issue d'un périple souvent atroce, les migrants sont livrés à l'horreur du travail clandestin, parfois au trafic de drogue et à la prostitution », déplore le ministre français.

Chapitre :

Résumés de Quelques œuvres intéressantes

➔ TRANSITION AGRAIRE : LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE, UNE OPPORTUNITE OU UNE CONTRAINTE ?

(Philippe Jouve)

Le bilan que l'on peut faire du développement agricole et rural en Afrique sub-saharienne après quarante ans d'indépendance n'est guère positif. L'écart de développement entre cette région et le reste du monde semble se creuser un peu plus chaque année. Parmi les causes avancées pour expliquer un tel retard, le poids d'une croissance démographique particulièrement élevée est couramment invoqué. Cependant, l'effet de ce facteur sur le développement agricole est loin de donner lieu à une analyse unanimement partagée. Certains considèrent que cette forte croissance démographique entraîne une dégradation des ressources et met en péril la durabilité de l'agriculture. À ce point de vue s'oppose celui de ceux qui estiment que la densité de population est une condition nécessaire, sinon suffisante, à l'intensification agricole et à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles. Pour résoudre cette contradiction apparente, il paraît nécessaire d'analyser les dynamiques agraires dans leur diversité.

➔ ÉLEMENTS POUR UNE REFORME DES POLITIQUES AGRICOLES EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

(Alain Félix)

Peut-on parler de politiques agricoles dans des pays qui disposent de moins en moins des instruments correspondants ? Ce ne sont pas les innombrables recommandations de la communauté internationale, intégrant de multiples objectifs et domaines d'intervention, qui vont favoriser la définition de priorités propres à chaque pays. Établir une souveraineté alimentaire, réduire la pauvreté malgré les distorsions de concurrence, promouvoir des agricultures durables, telles pourraient être les bases de nouvelles politiques agricoles.

➤ LES ORGANISATIONS PAYSANNES ET LES POLITIQUES AGRICOLES

(Marie-Rose Mercoiret)

Durant les années 1990, les organisations paysannes se sont multipliées à la base et les dynamiques fédératrices se sont renforcées. Ceci a contribué à accroître leur influence sur la définition des politiques agricoles, même si leurs propositions sont diversement prises en compte selon les pays et les secteurs concernés. Les responsables de ces organisations, multipliant leurs échanges, ont aussi pris conscience de l'importance d'être présents dans le débat agricole aux niveaux régional et international. Ils sont ainsi conduits à poser la question de politiques publiques soucieuses de l'avenir d'agricultures africaines qui pèsent encore beaucoup dans les économies et les sociétés de leurs pays.

Quelques fiches - synthèses en Economie du développement

Fiche 1 : Comment mesurer le développement économique ?

Fiche 2 : Commerce et développement : entre rattrapage et marginalisation

Fiche 3 : Les caractéristiques du commerce extérieur des PED : Concentration et instabilité des recettes d'exportations

Fiche 4 : Les termes de l'échange

Fiche 5 : Les leçons des modèles classiques et néo-classiques de l'échange international

Fiche 6 : Le commerce international en concurrence imparfaite : Une remise en cause partielle des bienfaits du libre-échange

Fiche 7 : Commerce international : La dégradation des termes de l'échange dans l'histoire de la Pensée économique.

Fiche 8 : Un effet pervers de la spécialisation : le cas du "syndrome hollandais"

Fiche 9 : Les politiques commerciales nationales de développement

Fiche 10 : Les accords internationaux relatifs aux PED

Fiche 11 :

Fiche 12 :

Fiche 13 :

Fiche 14 :

Fiche 15 :

Fiche 1 :

Comment mesurer le développement économique ?

Nous savons tous que le monde est caractérisé par une profonde inégalité de développement des pays. Mais comment traduire cette juste intuition en objet d'analyse ? Il convient pour cela de mesurer le phénomène, afin d'en noter les évolutions et d'en déterminer les causes. Quels sont les outils généralement utilisés à cette fin et quelles sont leurs limites ?

La première idée qui vient à l'esprit est de considérer l'écart de niveau de vie, qu'il suffit d'appréhender par le revenu par habitant (PNB/population). Le travail de comparaison internationale est une première étape indispensable ; certains pays sont à moins de 200 dollars américains par an (Éthiopie : 110 dollars en 1997), alors que les plus riches culminent à plus de 40 000 dollars (Suisse : 43 060 dollars en 1997). Cette approche est critiquable pour de nombreuses raisons. La conversion des richesses nationales en dollars américains pose des problèmes aux économistes. En premier lieu, les systèmes de prix propres à chaque pays ne sont pas comparables dans le sens où il est bien connu que les biens et services non échangeables internationalement sont plus chers dans les pays à revenu élevé. Ces deux mécanismes aboutissent à accroître artificiellement les écarts de développement. Depuis plusieurs années maintenant, la Banque mondiale publie des données qui corrigent ces biais. Il s'agit de produits par tête en dollars internationaux d'une année de référence (dit "en parité de pouvoir d'achat"). Le résultat le plus frappant est la formidable réduction des écarts alors mesurés : on passe de 1 pour 400 en dollars courants à environ 1 pour 70 en dollars internationaux (29 080 pour les États-Unis et 400 pour la Sierra Leone en 1997). Pourtant, sur un plan analytique, ces approches par le revenu souffrent de faiblesses irréductibles. Elles n'indiquent rien sur la répartition des revenus et les conditions réelles d'existence des populations.

- **Vers une approche plus riche :**

Un premier effort a été entrepris par le programme des Nations Unies pour le développement, qui calcule depuis 1990 un "indicateur de développement humain" (IDH). Il s'agit d'un indicateur qui synthétise des informations sur le niveau de revenu, l'espérance de vie et l'éducation. L'analyse s'en trouve enrichie dans deux directions. L'impact du revenu, dont on a vu précédemment que la comparaison internationale posait de réelles questions, est réduit. On opte pour une vision du développement moins réductrice, car incorporant une dimension qualitative et sociale. Les résultats montrent une nouvelle réduction des écarts de développement par rapport aux approches en termes de revenu (1 à 4).

Dès lors, pourquoi ne pas aller plus loin et admettre que le développement est autre chose que l'accroissement du revenu par habitant ? Pour certains, il s'agit, en fait, d'un processus au cours duquel des besoins jugés fondamentaux (alimentation, éducation, santé, justice sociale, participation politique...) sont progressivement satisfaits. La référence au revenu devient donc moins essentielle. Si ce dernier reste nécessaire, en ce qu'il évalue les ressources économiques mobilisables, il n'est pas apte à décrire la finalité du développement ni son caractère équilibré et soutenable. La mesure du développement est alors fondamentalement multidimensionnelle.

Au-delà du débat technique et éthique, il y a des enjeux concrets à ces considérations. Les analyses de risque pays, si utiles aux banques et entreprises à activité internationale, profiteraient de cet enrichissement dans un contexte de récurrence des crises dans les économies du Sud. La réflexion sur la soutenabilité sociale et politique des réformes économiques et structurelles préconisées par les institutions internationales commence à être intégrée dans la conception des programmes d'ajustement proposés aux économies en développement.

Fiche 2 :

Commerce et développement : entre rattrapage et marginalisation

Le Tiers Monde est un concept qui ne revêt guère de réalités aujourd'hui. Il n'y a pas d'homogénéité commerciale des PED. Si certains (peu nombreux) ont clairement gagné des parts de marché au cours des deux dernières décennies, d'autres (les plus nombreux) éprouvent toujours autant de difficultés à s'insérer dans le commerce international.

- ***Le constat***

Le commerce mondial est avant tout une affaire de pays à revenu élevé. Moins du quart des exportations de marchandises est réalisé par les pays à revenu faible et intermédiaire. Hors des pôles Europe Occidentale (centré sur l'Union européenne), Nord-américain (zone d'association de libre échange nord américaine (ALENA) et Asie de l'Est : Japon et quelques nouveaux pays industrialisés (NPI) satellites, les flux commerciaux apparaissent comme particulièrement faibles. On peut évoquer l'idée d'une marginalisation de sous-continent voire de continents entiers, concernant généralement des PED. Ainsi, si on excepte les NPI asiatiques et les économies dites en transition, les autres PED réalisent moins de 10 % des exportations mondiales.

- ***L'évolution***

Les Pays en développement (PED) sont passés d'environ 30% des exportations mondiales dans les années 50 à environ 20% aujourd'hui. La chute semble s'être enrayée depuis vingt ans et le chiffre s'est même légèrement redressé au cours de la décennie 90.

- *Les dynamiques régionales sont particulièrement dispersées.*

Toutes les régions du monde en développement n'ont pas bénéficié de la même manière de l'accélération du commerce international pendant les années 90. La croissance des exportations a été particulièrement vive en Amérique Centrale et du Sud et bien sur en Asie. Pour ce dernier continent, la performance de la Chine est spectaculaire et tire le résultat régional vers le haut. Dans le même temps, il convient d'observer que la croissance des exportations africaines, de celles du Moyen Orient et des pays d'Europe Centrale et Orientale a été inférieure à la dynamique mondiale ce qui confirme le processus de marginalisation.

- *La nature des produits exportés*

En classant les pays en fonction de leurs principaux produits d'exportation, on relève que les PED exportateurs de produits primaires (hors combustibles) ont cumulé un retard important sur les vingt dernières années. Les PED exportateurs de produits manufacturés ont accru leurs exportations beaucoup plus rapidement.

Fiche 3 :

Les caractéristiques du commerce extérieur des PED :

Concentration et instabilité des recettes d'exportation

- *La structure particulièrement concentrée des exportations*

Les produits de base représentent 25% du commerce mondial des marchandises, ils fournissent souvent plus de 50% des recettes d'exportation pour les P.E.D.. Même en excluant les économies pétrolières, il n'est pas rare de trouver un seul produit à l'origine de plus du tiers des recettes.

Ainsi, la Zambie est très dépendante du cuivre, comme l'Ouganda et l'Éthiopie le sont du café et le Malawi du tabac. Si de nombreux pays d'Afrique Subsaharienne sont dans cette situation, on note également la présence de représentants d'autres zones régionales : Pakistan pour le coton, Honduras pour la banane ou Maurice pour le sucre. L'image d'économies monoexportatrices est une réalité pour une quinzaine d'économies à revenu faible ou intermédiaire.

- **L'instabilité des cours**

Il est facile d'observer l'importance de l'instabilité. Ainsi les cours du caoutchouc naturel sont montés de 70% entre 1993 et 1995 avant de perdre 44% entre 1996 et 1998. Le prix du café a plus que doublé en 1993/94 et chuté de 32% en 1995/96. Pour les produits d'origine minérale, on observe des phénomènes analogues. Les systèmes conçus pour traiter une instabilité de court terme sont peu opérationnels face à des mouvements persistants. Sur la seconde moitié du XX^e siècle, les marchés de matières premières ont surtout été caractérisés par des chocs longs voire permanents (pétrole, café robusta, étain, cacao).

- **Les chocs en volume peuvent amplifier ou compenser les chocs de prix.**

Si le marché subit un choc de demande négatif les recettes d'exportation baisseront sous le double effet d'une baisse des cours et d'une réduction des volumes achetés. Par contre, un choc d'offre négatif aura des effets contradictoires : la disparition momentanée (aléas climatiques ou politiques) d'un offreur exercera une pression à la hausse sur les cours profitant aux autres exportateurs.

Fiche 4 :

Les termes de l'échange

Le commerce des PED est également soumis à des tendances de prix de long terme. L'évolution des termes de l'échange résume cette problématique.

Les années 70 avaient été plutôt marquées par une amélioration des termes de l'échange de ces pays à la suite de nombreux chocs favorables sur les marchés de matières premières. La décennie 80 s'est traduite par une nette dégradation des termes de l'échange des P.E.D (-3,5% par an en moyenne) alors que ceux des pays industrialisés augmentaient sensiblement.

Le Moyen-Orient est la principale victime de cette tendance ce qui suggère que le pétrole, principal produit d'exportation de cette région, en est la cause essentielle.

Cependant, il convient de ne pas oublier que les autres régions en développement ont également subi une détérioration sensible de leurs termes de l'échange (-3,1 % par an pour l'Amérique Latine par exemple). La décennie 90 semble moins défavorable dans l'ensemble. Mais on est très loin de rattraper le retard accumulé au cours des dix années antérieures.

- **Le débat sur l'analyse de Prebisch Singer**

Selon Raul Prebisch et Hans Singer, les termes de l'échange des économies exportatrices de produits primaires se seraient détériorés depuis le milieu du XIX^e siècle. À partir du constat empirique, ces deux auteurs vont mobiliser deux familles d'explications pour aboutir à la conclusion que l'échange international peut ne pas être bénéfique pour les économies jeunes.

a) Du côté de la demande, il s'agit de reprendre les lois d'Engel. En même temps que le revenu mondial augmente, la structure de la demande se modifie. Les produits inférieurs, essentiellement des produits primaires, voient leur poids relatif (voire absolu) diminuer dans le panier de consommation. Dès lors les tendances de prix seront défavorables à ces produits relativement aux produits supérieurs tels que les biens manufacturés.

b) Du côté de l'offre, le fonctionnement des marchés des biens et des facteurs de production relève de logiques différentes dans les économies du Nord et du Sud. Au Nord, les marchés de biens industriels sont plutôt oligopolistiques et bien organisés. Les gains de productivité ne se traduisent pas par des baisses de prix mais plutôt par une meilleure rémunération des facteurs, en particulier du facteur travail. Au Sud, les marchés de biens primaires sont fortement concurrentiels ou à tendance oligopsonique (peu d'acheteurs). La force de travail est moins bien organisée. Dès lors, les gains de productivité profitent essentiellement aux consommateurs par des baisses de prix.

Des travaux empiriques plus récents continuent d'alimenter ce débat autour d'une baisse séculaire des termes de l'échange

Fiche 5 :

Les leçons des modèles classiques et néo-classiques de l'échange international

Depuis *Ricardo* (1817) et sa théorie de l'avantage comparatif, il est enseigné qu'à partir du moment où il existe des écarts de coûts relatifs de production entre pays, il y a intérêt à se spécialiser et à pratiquer l'échange international. Le problème n'est donc pas de disposer d'une productivité sectorielle absolue supérieure à celle des autres compétiteurs. Ce résultat est très puissant puisqu'il implique que par définition, chaque pays bénéficie forcément d'un avantage relatif ou comparatif. Autrement dit, les pays les plus pauvres de la planète, ceux dont on imagine qu'ils souffrent d'un manque de productivité globale de leurs facteurs de production, trouveront néanmoins un intérêt à se spécialiser (dans les secteurs où ils sont relativement moins désavantagés) et à commercer. De même, les pays riches gagnent à échanger avec les pays à structures productives différentes et disposent de branches d'activité où ils sont relativement avantagés. C'est cet écart (de productivité et donc de rémunération) qui est à la source des gains du libre-échange...

Le modèle néo-classique de l'échange international (*Heckscher-Ohlin-Samuelson*) complète ce premier résultat en offrant une explication des écarts de coûts relatifs. Ces derniers sont liés aux différences de dotations factorielles entre pays. Il y a des pays richement dotés en facteur travail, d'autres disposent de relativement plus de capital et de technologie et enfin certains ont d'importantes ressources naturelles. Les spécialisations et les flux commerciaux vont résulter de cette diversité, de cette complémentarité. Si chaque pays se spécialise dans la production des biens qui utilise intensément les facteurs abondants (et donc peu coûteux), le libre-échange devient une clef pour une organisation efficace de la production mondiale ce qui améliore la situation de tous les consommateurs. Ces derniers sont alors assurés que les produits qui sont offerts sont fabriqués par les producteurs les plus performants. Le commerce international est vu ici comme un commerce de complémentarité ce qui est particulièrement pertinent dans le cas des relations Nord-Sud.

Ces résultats sont obtenus dans un cadre hypothétique que l'on peut discuter et ils laissent peu de place aux questions de transition et de dynamique à long terme. L'hypothèse de concurrence parfaite qui est nécessaire pour conclure à l'efficacité des marchés est rarement observée. Cela ne remet pas en cause le résultat scientifique de ces modèles mais en relativise la portée normative. De même, considérer les facteurs de production comme parfaitement mobiles entre secteurs (à l'intérieur de chaque pays) évite de se poser des questions sur d'éventuels coûts transitoires quand les spécialisations changent avec le temps. Enfin, les spécialisations apparaissent comme strictement équivalentes, ce qui est logique quand on ne considère pas certains effets externes qui ont pourtant impact considérable sur les trajectoires de développement des pays.

Le commerce international produit des effets puissants en matière de répartition des revenus (*théorème de Stolper-Samuelson*). Si chaque pays participant à l'échange est censé accroître le niveau de bien-être global de sa population, cela ne signifie pas que chaque individu se trouvera dans la même situation. Les offreurs des différents facteurs de production seront gagnants ou perdants en fonction de la spécialisation de leur économie. Les gagnants seront les détenteurs des facteurs abondants puisque la spécialisation augmente la production des biens qui les utilisent intensément. *A contrario*, les offreurs de facteurs rares seront mis en concurrence avec les facteurs étrangers via les importations. La politique économique propre à chaque pays doit alors assurer un partage équitable du gain social net qui est positif.

Fiche 6 :

Le commerce international en concurrence imparfaite :

Une remise en cause partielle des bienfaits du libre-échange

- Une approche où les biens sont différenciés

Les consommateurs expriment une demande de variétés et les firmes y répondent par une segmentation (horizontale ou verticale) conduisant à un marché de type concurrence monopolistique. La demande de différence va dans le sens d'une multiplication des segments, d'un élargissement des gammes. La solution consiste au développement d'un commerce international de type intra-branche où chaque firme (pays) se spécialise sur un segment de demande et exploite les rendements croissants. Ce commerce est aujourd'hui dominant dans les échanges internationaux et concerne pour l'essentiel les relations Nord Nord. C'est un commerce de similitude entre pays à niveau de développement proche.

- L'analyse spécifique des économies d'échelle externes

Les économies d'échelle externes entraînent la baisse du coût moyen associé non plus à la taille de chaque firme mais à celle de la branche d'activité dans son ensemble.

a) Les économies d'échelle externes statiques apparaissent lorsque des équipements communs, des infrastructures publiques, des systèmes de recherche et de formation sont conjointement exploités par un plus grand nombre d'entreprises. Ceci en réduit le coût unitaire d'utilisation. Les nouvelles firmes et industries tendront à s'installer là où existe déjà un noyau d'activités. Un pays qui dispose d'une industrie de grande dimension bénéficie de fait d'un coût moyen de production plus faible, quelle que soit la taille de chaque entreprise qui le compose.

b) Concernant les économies d'échelle externes dynamiques, il s'agit d'intégrer les effets associés à l'apprentissage, à l'accumulation de la recherche-développement ou du capital humain. Les trajectoires de développement seront différentes selon que l'on se spécialise ou pas dans des branches d'activité génératrices d'externalités dynamiques.

FICHE 7 :

Commerce international :

La dégradation des termes de l'échange dans l'histoire de la Pensée économique

Les économistes classiques, notamment David Ricardo, pensaient qu'il y aurait une tendance séculaire à l'amélioration des termes de l'échange dans les pays pauvres.

Pour une raison très simple. Ricardo, avant même de présenter sa théorie du commerce international avait posé ses hypothèses sur le cas de la rente. Il s'agit de la rente agricole qui résulte de la décroissance des revenus (ou de la productivité) marginale. Chaque fois qu'on conquiert de nouvelles terres parce que la population augmente et qu'il faut accroître la production de biens alimentaires, la production par hectare devient de plus en plus faible, de sorte qu'on est obligé de payer de plus en plus de rentes aux propriétaires fonciers. Cela absorbe une part de plus en plus importante des revenus. Ricardo pensait que l'on pouvait remédier à cela à l'échelle d'un pays comme la Grande-bretagne en supprimant les lois sur le blé et en important du blé des États-Unis. A l'échelle mondiale il y a un moment où se pose le problème : la quantité de terre étant limitée, il y aura un moment où on se heurtera aux limites, ce qui provoquera une augmentation du prix des matières premières. Donc, pour lui, le caractère limité des ressources de la planète devrait conduire à une augmentation du prix relatif des matières premières par rapport aux prix d'autres biens pour lesquels on n'a pas de rendements décroissants, notamment les biens industriels pour lesquels on a des rendements constants voire, par moments, croissants. Donc, l'opposition entre des biens primaires pour lesquels il y aurait des rendements décroissants et des biens industriels pour lesquels les rendements seraient constants ou croissants, fait que les pays spécialisés dans les biens primaires y gagneront à terme. Leurs prix relatifs augmentent et ils peuvent acheter de plus en plus de produits industriels pour la même quantité de produits primaires.

Ce fut l'idée suggérée par David Ricardo, Stuart Mill et un certain nombre d'économistes classiques attachés à cette conception de la disponibilité limitée de la terre. C'est d'ailleurs un thème qui revient de manière récurrente (relativement récemment, les travaux du Club de Rome du début des années 1970 qui étaient dans cette lignée : les ressources sont limitées, donc on va avoir un jour une catastrophe, une pénurie de matières premières, etc. Effectivement, au moment de la publication de leur rapport, les matières premières ont eu tendance à augmenter mais, depuis, elles ont diminué à nouveau.

Fiche 8 :

Un effet pervers de la spécialisation :

Le cas du "syndrome hollandais"

Cette approche a d'abord été développée pour décrire les dysfonctionnements de l'économie hollandaise après la découverte et la mise en exploitation d'importants gisements gaziers dans les années 60. Comment réagit une économie bénéficiant d'un boom de prix ou découvrant d'importantes réserves d'une matière première à caractère stratégique ?

1) Un effet sectoriel

A la suite du boom, la spécialisation internationale s'accroît dans le secteur de la ressource naturelle. On observe un affaiblissement du secteur des produits manufacturés. Le secteur en boom capte l'essentiel des facteurs de production car les opportunités de profit et les salaires y sont plus élevés que dans le secteur industriel.

2) Un effet sur la demande

La hausse des recettes d'exportation liée au boom génère une élévation sensible du revenu et donc de la dépense. La part de la dépense allouée aux biens et services échangeables se manifeste par une croissance accélérée des importations et déséquilibre la balance courante. La part de la dépense qui s'oriente vers le secteur domestique (secteur abrité, non soumis à la concurrence des importations) exerce une pression inflationniste.

3) L'appréciation du taux de change

Les tensions inflationnistes alimentent une appréciation de taux de change (réel). Cette appréciation dégrade la compétitivité-prix du secteur industriel exposé.

On observe enfin un accroissement du rapport *prix des biens domestiques/prix des biens échangeables* qui traduit une incitation à investir dans le secteur des biens et services non échangeables, car les opportunités de profit s'y améliorent. Au total, le secteur des biens manufacturés échangeables s'en trouve encore affaibli.

En conclusion, le boom de la ressource naturelle aura ainsi produit une "hyperspécialisation" dangereuse, des dysfonctionnements macroéconomiques (surchauffe inflationniste, appréciation du taux de change), une modification de la structure des prix relatifs en faveur du secteur abrité.

Fiche 9 :

Les politiques commerciales nationales de développement

- La promotion des exportations

Une politique commerciale de **promotion des exportations** s'attache essentiellement à n'introduire aucun biais anti-exportation dans la politique économique. Elle combine :

- Une libéralisation du commerce extérieur ;
- un système tarifaire neutre ;
- un code d'investissement favorable aux firmes étrangères ;
- une politique de change qui évite la surévaluation.

Les arguments théoriques reposent d'abord sur les avantages attendus de la spécialisation et de l'échange international. En outre, la promotion des exportations stimule la croissance sans risque de déséquilibre extérieur, apporte des devises... Quand la promotion des exportations ne se limite pas à l'exploitation d'avantages traditionnels mais recherche la diversification des biens exportables, on parle de substitution des exportations. Dans ce cas, des mécanismes incitatifs (subventions aux exportateurs, dévaluation, aides à l'investissement, à la recherche et à la formation...) sont mis en œuvre pour promouvoir les nouveaux secteurs.

- La substitution des importations

La politique commerciale de **substitution à l'importation** cherche plutôt à satisfaire la demande domestique en remplaçant progressivement des produits importés par la production locale. Cette stratégie répond généralement à des objectifs d'industrialisation, de croissance équilibrée et de réduction de la dépendance d'une économie à l'égard des marchés internationaux. Elle se traduit par une protection des secteurs jugés prioritaires. L'argument avancé est traditionnellement celui de l'industrie naissante qu'il convient d'isoler temporairement de la concurrence internationale jusqu'au point où ses coûts de productions soutiendront la comparaison. Une branche d'activités n'est réellement protégée que dans la mesure où les droits de douane lui permettent d'augmenter la valeur ajoutée. La protection de biens intermédiaires intervenant en amont de nombreuses activités est au contraire pénalisante pour les industriels. La surévaluation du taux de change qui, généralement, accompagne cette politique, vise en fait réduire le prix en monnaie nationale des biens importés. Il

s'agit en fait de ne pas pénaliser les secteurs prioritaires en "subventionnant" les importations de biens d'équipement et intermédiaires.

Le bilan

Il a longtemps été avancé que les pays ayant suivi des politiques de substitution à l'importation ont échoué alors que ceux qui adoptaient des stratégies d'ouverture réussissaient.

La promotion des exportations permettrait au contraire d'exploiter la dynamique des marchés mondiaux, d'assurer une bonne allocation des ressources et d'éliminer les distorsions de prix. A l'inverse la substitution à l'importation occasionne des gaspillages de ressources liés aux effets traditionnels du protectionnisme (perte des consommateurs non compensée, rente des producteurs), provoque des blocages (dans les étapes plus complexes du remplacement) et accroît finalement la dépendance (biens intermédiaires et d'équipement).

Les études récentes se montrent plus prudentes dans l'arbitrage entre les différentes politiques commerciales de développement. Certains estiment que l'échec de la substitution doit être reconsidéré. Les nombreuses imperfections de marché justifieraient plutôt un protectionnisme correcteur ou du moins une politique commerciale active.

Fiche 10 :

Les accords internationaux relatifs aux PED

1. Les accords de stabilisation des cours des matières premières

Dès les années 50, la communauté internationale s'est engagée dans une réflexion sur le fonctionnement des marchés primaires, relayée en cela par la première CNUCED de 1964. Une série d'accords par produit a ainsi vu le jour (sucre, étain, café, cacao, caoutchouc naturel). Leur objectif commun était de stabiliser les cours de ces produits de base en utilisant deux techniques : la mise en place d'un stock régulateur ou d'un système de quotas d'exportation. Aujourd'hui, seul l'accord sur le caoutchouc continue de fonctionner et le projet d'un programme intégré des produits de base (CNUCED 1976) a été abandonné. Les causes de cet abandon sont multiples, mais la principale est probablement la persistance des chocs affectant ces marchés, ce qui rend difficile toute intervention. Ces mécanismes sont conçus pour traiter une instabilité de court terme, pas des évolutions tendancielle.

Pour compenser *a posteriori* les pertes de recettes d'exportation, il existe deux types de mécanismes illustrés par : le financement compensatoire du F.M.I. et le STABEX/SYSMIN des Conventions de Lomé.

a) les mécanismes de financement compensatoire du FMI

Le mécanisme de financement compensatoire (institué en 1963) offre la possibilité d'un soutien financier lorsqu'un pays subit une chute de ses recettes d'exportation liée à des événements exogènes.

b) Les accords ACP (Conventions de Lomé)

De son côté, l'Union Européenne entretient des relations privilégiées avec les pays de la zone Afrique Caraïbes Pacifique (ACP) à travers les Conventions de Lomé renouvelées régulièrement depuis 1975. Elle offre une aide à long terme (dons ou prêts à conditions concessionnel) pour les flux bilatéraux qui subiraient une chute significative : STABEX pour les produits agricoles, SYSMIN pour les produits miniers. L'enveloppe budgétaire prévue à cet effet ne suffit généralement pas à satisfaire toutes les demandes pendant la durée d'une convention (5 à 10 ans en moyenne).

Signalons que l'instabilité peut-être traitée à l'aide des techniques de marché (futures, swaps, options) mais cela réclame une certaine expertise de la part des gouvernements et par ailleurs des marchés efficients, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas. Des tentatives de cartellisation ont aussi vu le jour afin de manipuler durablement les marchés en faveur des producteurs de certains biens

stratégiques. Les difficultés de l'OPEP soulignent les obstacles qu'il y a à inscrire cette stratégie dans le long terme, même pour un produit comme le pétrole.

2. L'insertion des PED dans le commerce des produits manufacturés : le système généralisé des préférences (SGP)

En 1968, la Commission nationale des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (C.N.U.C.E.D) adoptait le principe d'une préférence tarifaire accordée aux P.E.D. pour leurs exportations de produits manufacturés vers les marchés industrialisés. Le Système Généralisé de Préférences (SGP) apparaît ainsi comme une entorse aux principes fondamentaux de l'accord général sur les tarifs douaniers (G.A.T.T, 1947), précurseurs de l'actuelle **Organisation mondiale du commerce** (OMC). Une négociation a été nécessaire. Elle a abouti en 1971. Par exception à la **clause de la nation la plus favorisée** et avec le **principe de réciprocité**, il s'agit de reconnaître que l'insertion des P.E.D. dans le commerce international mérite un traitement progressif et différencié. Les pays industrialisés consommateurs favorisent l'importation de produits finis et semi-finis en provenance des P.E.D. Si le mécanisme général semble "généreux", son application est cependant limitée. En effet, le système est négocié par chaque pays industrialisé, pour une liste de produit prédéfinie, avec la possibilité d'une suspension du mécanisme en cas de crise dans le pays importateur (**clause de sauvegarde**).

Outre le fait que le SGP n'a pas empêché la marginalisation de la majeure partie des P.E.D. dans le commerce international (baisse de la part de marché, hors N.P.I.), il est aujourd'hui remis en cause comme l'est d'ailleurs le système des conventions de Lomé. Le débat qui est maintenant introduit au sein de l'O.M.C., notamment par les États-Unis, est de savoir ce qui légitime le traitement différencié des P.E.D. ou de certaines zones régionales en développement (pays ACP pour les conventions de Lomé). Nous assistons à un retour en force des principes de base du G.A.T.T. à savoir la règle du libre échange. Les seules entorses acceptables relèvent dorénavant des accords d'intégration régionale.

3. Le mouvement d'intégration régionale entre économies inégalement développées

La régionalisation apparaît comme une tendance lourde de la mondialisation et en particulier des relations nord-sud.

- *Une multiplication des accords régionaux Nord-Sud et Sud Sud*

Les exemples d'intégration régionale formalisée par un accord institutionnel se multiplient depuis quelques années. L'implication des P.E.D. dans ce mouvement est croissante, qu'elle résulte de la signature de nouveaux accords (ALENA, MERCOSUR) ou de l'élargissement de zones régionales

existantes (accords d'association entre l'UE et les Pays d'Europe Centrale et Orientale ou les Pays du Sud Méditerranéen).

L'intégration régionale Sud Sud est une réalité ancienne. En Afrique, la Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest a été instituée en 1972, l'Union Douanière de l'Afrique Centrale en 1973 et celle de l'Afrique Australe (S.A.C.U.) dès 1969. L'Association des Nations du Sud-est Asiatique est une zone de libre-échange en place depuis 1967. En Amérique Latine le Pacte Andin (en 1969), le Marché Commun d'Amérique Centrale (depuis 1960) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM, 1973) témoignent de cette volonté de coopération régionale. La nouveauté de la décennie 1990 est plutôt la mise en relation d'économies inégalement développées dans le processus de régionalisation (accords nord-sud).

- *Les perspectives de l'intégration comme mode de coopération*

Les résultats en termes d'intensification des échanges sont inégaux selon les régions. Si l'Amérique Latine fournit un exemple d'accroissement des échanges intra zone soutenu par une intégration formelle, L'Asie de l'Est propose un résultat similaire sans réelle coopération politique. A l'inverse, les nombreux exemples d'accords régionaux en Afrique Subsaharienne n'offrent pas beaucoup de résultats spectaculaires (à l'exception de la zone australe). Ainsi, il semble que l'adoption d'accords régionaux ne soit ni une condition nécessaire ni une condition suffisante à l'intensification des échanges à l'intérieur d'un espace régional.

Dans un monde en voie de libéralisation, la coopération régionale offre une alternative au multilatéralisme pour traiter de nombreux problèmes non commerciaux : convergence institutionnelle, normes sociales et environnementales, coopération monétaire... Ce qui est recherché au-delà des effets commerciaux et des mouvements factoriels, c'est de considérer la coopération régionale comme un bien public générateur d'externalités positives.